

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

LUNDI 31 JANVIER 2022 à 18H

L'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, lingettes, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Rapport égalité Femmes / Hommes 2021
- 4 - Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales – SPL LA FAB
- 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modification
- 6 - Instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'enfant et Entretien des bâtiments communaux

- 7 - Signature d'une convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et Talence pour les équipements scolaires métropolitains existants

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales, au Suivi du projet de mandat

- 8 - Budget Primitif - Exercice 2022
- 9 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2022
- 10 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la Ville de Talence – Exercice 2022
- 11 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2022

12 - Subventions aux associations - Année 2022

13 - Mise en vente par vente interactive d'un bien, situé 20 rue Armand Leroi, cadastré AO 598p

14 - Mise à disposition d'un agent à Bordeaux Métropole : renouvellement urbain quartier prioritaire

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

15 - Recrutement poste de bibliothécaire - collaborateur-trice à la directrice du réseau des Médiathèques en charge de la Politique documentaire

16 - Renouvellement de la mise à disposition d'agents communaux auprès du Centre d'Animation Jeunesse

17 - Recrutement et rémunération du responsable de la régie propreté et transport

18 - Création et rémunération du poste d'adjoint au responsable d'équipes d'entretien et de maintenance des bâtiments

19 - Recrutement d'un adjoint d'animation socio sportif

RAPPORTEUR M. GARRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports

20 - Fixation redevance d'occupation du domaine public – Autopartage

RAPPORTEUR Mme FRICOT, Conseillère municipale déléguée à la Vie étudiante

21 - Café Papote – mise à disposition d'une tente aux associations partenaires

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 31 janvier 2022 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN (pour toutes les questions sauf la n° 14), Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG (pour toutes les questions sauf n° 14), Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES (pour les questions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 20, 7, 15, 16, 17, 18 et 19), Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

Absents excusés ayant donné délégation : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET pour les questions n° 21, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

Absents : M. JEAN (question n° 14), Mme HELBIG (question n° 14)

Mme FABRE-TABOURIN a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Je vous demande de gagner vos places. Je voudrais vous souhaiter la bienvenue pour ce Conseil Municipal du 31 janvier dont la secrétaire sera ma première adjointe, Mme Frédérique FABRE-TABOURIN.

Je vous propose d'inverser l'ordre de la délibération sur l'autopartage tout à l'heure en tout début de séance, de manière à libérer notre collègue Guillaume GARRIGUES avant que l'on entame le débat budgétaire. Je voudrais saluer l'ensemble des personnes qui nous suivent actuellement en direct ou celles qui nous suivront en différé pour ne pas utiliser de terme anglophone.

Avant de commencer cet ordre du jour, je voudrais évidemment revenir, même si ça fait maintenant quelques semaines que ce fait s'est passé, sur le décès de notre collègue et amie Annie HIÉRET qui s'en est allée, en toute discrétion le 4 janvier dernier à l'âge de 74 ans. Beaucoup ici se souviennent de son implication, toujours dynamique, élue passionnée pour sa ville, entre 1995 et 2019. Elle a notamment exercé auprès de toi Alain une fonction d'adjointe au maire en charge du développement des pratiques artistiques et de moi aussi sur quelques semaines, quelques mois au tout début de mon mandat. Beaucoup de choses ont été faites et beaucoup de choses se font durant une mission d' élu, mais on peut quand même souligner le fait que l'Ecole municipale de musique, que le Forum des arts et de la culture, lui doivent beaucoup. Annie c'était aussi bien sûr on l'a rappelé lorsqu'on a eu son enterrement auquel beaucoup d'entre vous ont participé, c'était une enseignante née, elle était elle-même fille d'un professeur au lycée de Talence. Elle fut près d'un quart de siècle enseignante dans les classes maternelles d'Albert Camus dont elle a assuré la direction pendant près de 20 ans. Elle aimait éveiller à la culture, à l'art, aux plus jeunes, aux livres, à la musique. Elle était aussi également très impliquée dans la vie associative, la vie caritative, la vie de quartier et c'était une grande sportive Annie, avec notamment quelques performances en course à pied. Petit clin d'œil de la vie, le jour de son enterrement, mercredi il y a une quinzaine de jours, je remettais au nom de la Ville, le chèque des Anonymes du Campus vers les Restos du cœur, vous savez cette course qui s'est tenue cette année du côté de la piscine de Thouars et qui permet chaque année de réunir plusieurs centaines de coureurs pour un chèque d'un peu moins de 20 000 euros. Dans les locaux de ces Anonymes du Campus il n'y a pas 50 photos, il y en a quelques-unes et il y en a une qui m'a tout de suite intrigué, c'est une photo d'Annie remettant un chèque, en francs, à l'époque au Swing Marine qui était le QG des Anonymes du Campus pour l'édition 98 ou 99 je ne sais plus exactement la date. Mais en tout cas je trouvais que le clin d'œil, voilà, c'était ça aussi, Annie. Je voudrais vous dire qu'elle laisse surtout, elle nous laisse ainsi qu'à l'ensemble des Talençaises et des Talençais, le souvenir d'une femme attachante, au service de ses habitants, dotée d'une incroyable volonté, d'un fort caractère aussi pour certains, mais le caractère en politique est incontestablement une qualité. Je voudrais vous proposer, dans un mandat qui décidément emporte beaucoup de nos collègues actuels ou passés, que l'on observe traditionnellement et en son honneur, une minute de silence. Je vous remercie.

M. CAZABONNE : Oui je voulais juste rajouter quelques mots par rapport à ce que tu viens de dire. C'est vrai qu'Annie a été, pendant toutes ces années, d'une fidélité totale, très impliquée. Elle était présente à toutes les réunions des comités de quartiers, tous les week-ends, tâches qui sont souvent ou parfois négligées par les élus, mais elle était de ces personnes qui voulaient être présentes en permanence pour pouvoir rencontrer tous les habitants. Il ne fallait pas la contredire sur son école, ça, c'est sûr. Tu l'as dit, elle avait du caractère. Elle était très arrêtée. Elle avait aussi cette qualité, comme je disais, d'être présente partout au-delà de ses délégations et c'est pour ça que le jour de ses obsèques j'ai remis à sa fille, une petite brochure de la campagne électorale où j'avais deux femmes à mes côtés, je les appelais les groupies, il y en a une qui est décédée, c'était elle, et la seconde elle est là, elle résiste. Elle a du caractère aussi, elle a la chance d'avoir la santé en plus. Non, mais c'est vrai que vous étiez constamment et souvent à mes côtés, comme ça il n'y avait pas de problème sur la parité. Les hommes ont regretté un peu, parce qu'il y avait quelques hommes qui étaient des spécialistes de la photo, parce que c'est fondamental, elles étaient à côté parce qu'elles étaient présentes partout. Donc au-delà de la qualité de travail et avec, mais chacun a son tempérament et son caractère, c'est vrai qu'elle a été une adjointe et une conseillère d'abord, particulièrement appréciée pour son travail, sa présence et sa fidélité. C'est toujours important. Il faut, comme je le dis souvent, quand vous choisissez des collaborateurs, des adjoints, j'ai piqué cette formule à M. Warren BUFFETT, le célèbre milliardaire américain, si vous avez des collaborateurs ou des adjoints ou des élus, il leur faut trois qualités : l'une c'est la compétence, deux la disponibilité et la troisième c'est la fidélité parce que s'il n'y a pas la troisième, les deux autres vous tueront. Elle avait cette fidélité.

M. LE MAIRE : Merci, Alain. Mme GRESLARD-NEDELEC.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci, M. le Maire, bien sûr nous nous associons à ce moment d'hommage à Annie HIÉRET, je l'ai bien connue aussi en tant que collègue enseignante et bien sûr nous présentons nos hommages aussi à sa fille, à sa famille. C'était effectivement une personnalité de caractère, mais elle avait une droiture qui l'honorait et une vraie passion, mais une vraie passion pour l'art, mais surtout pour la transmission du goût de l'art auprès des enfants, des jeunes et du grand public. Je dois reconnaître ici, sa patte avec bien sûr celle de Patrick VILLEGA, mais sa patte de vouloir transmettre cela et de le mettre au profit du plus grand nombre. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Avec un courage face à la maladie qui force aussi l'admiration. Mme la secrétaire, vous avez la parole.

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2021

M. LE MAIRE : Ce compte rendu appelle-t-il... M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui M. le Maire, chers collègues, j'aimerais savoir, mais là j'avoue mon ignorance, s'il est possible qu'un erratum soit porté aux propos concernant les comités techniques qui ont été tenus pendant ce Conseil Municipal, puisqu'il s'agissait d'une mauvaise

interprétation, on s'en est expliqué avec les personnes concernées, notamment Mme PITOT et vous-même, donc si possible que disparaisse ou qu'un erratum soit lancé sur le fait que l'opposition ne participe pas aux comités techniques.

M. LE MAIRE : Alors c'est un procès-verbal de restitution des échanges, donc on ne va pas changer le procès-verbal de restitution des échanges. Et comme je l'ai souligné puisque nous nous sommes eus au téléphone, Mme PITOT vous a téléphoné donc je crois que c'est nécessaire, mais je ne vais pas changer un compte rendu qui reflète l'exact élément, et donc voilà, je ne peux pas le changer. Par contre, ça sera mis au compte rendu, puisque nous parlons en ce moment, que vous voterez lors du prochain Conseil Municipal. Pas d'autres demandes, remarques ? Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Non. À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : J'expose ce que vous voulez. Mme Denise GRESLARD-NEDELEC.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci, M. le Maire, peut-être une question sur la décision municipale n° 7. Il s'agit de la convention avec la CAF sur le dispositif public des territoires. Serait-il possible d'avoir le détail de l'usage de ce fonds attribué par la CAF de 12 582 €, sur les actions que cette somme va permettre de financer ou cofinancer ? Merci.

M. LE MAIRE : Alors ce que je voudrais vous signaler ma chère collègue, on vous fera passer, je demanderai à Mme HENARD de vous le faire passer, il s'agit de tous les accueils de tous les enfants sans distinction et donc, inscrits dans les objectifs du PEDT dans la convention globale territoriale. Donc effectivement ça va nécessiter de recruter un animateur destiné à l'accompagnement. On va vous faire passer les éléments là-dessus, pas de problème.

M. DUART : Oui, juste une précision. Nous n'avons pas reçu la convention de la part de la CAF parce que la personne qui est responsable de secteur est en arrêt. Donc nous ne l'avons pas reçue. En revanche nous avons bien reçu la notification de paiement.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Il n'y a pas d'urgence.

M. LE MAIRE : On vous le fera passer. Mme RAMI, vous avez la parole.

Mme RAMI : Il s'agit de la décision n° 31, j'aurai aimé avoir quelques informations complémentaires concernant les missions d'étude géotechnique, savoir quel site et quelle

action sont concernés. C'est effectivement la première fois qu'on voit apparaître ce genre d'étude.

M. LE MAIRE : Alors effectivement l'idée c'est que le Code des marchés publics nous permet, vous le savez, de pouvoir souscrire à ce qu'on appelle des accords-cadres, ce qui permet sur un besoin récurrent, pluriannuel, d'identifier un certain nombre de sociétés. Dès qu'on aura des besoins en fonction des différents projets de la Ville, quel que soit leur niveau d'importance, on pourra faire appel à ces sociétés qui ont été retenues. Vous dire qu'on a donc des études en phase étude de site, notamment afin de déterminer le modèle géologique préliminaire du site. Après on a des principes généraux de construction, c'est-à-dire quel est l'impact de l'étude sur les éléments de construction, sur les avant-projets, projets, etc. jusqu'à la phase d'exécution. Vous dire que ces missions peuvent être commandées indépendamment des unes des autres, à une exception c'est que ce que l'on a en mission G4, c'est-à-dire supervision d'étude d'exécution ou de suivi d'exécution, font suite forcément à une étude de phase de projet ou d'avant-projet, ou de diagnostic géotechnique. Et donc, on est susceptible, dès lors que l'on aurait des questions qui rentreraient dans le champ de compétence de cet accord-cadre, de pouvoir faire appel à ces sociétés. Donc ça peut être des projets d'installation, ça peut être de grandes installations, on aura l'occasion d'en rediscuter sur des sites nouveaux. Ça peut être aussi pour des projets, je voudrais vous citer un exemple très récent sur... on est en train de finaliser les éléments du skate park par exemple, qu'on va réaliser à Thouars, on a besoin de faire des études de sol, donc on vient faire appel à ces typologies. Je ne suis pas sûr que là on le fasse exactement parce que l'accord-cadre est passé alors que le skate park... mais voilà c'était pour faire ce type d'étude-là. Donc à chaque fois on aura l'occasion de le faire. Je rappelle évidemment que tous ces accords-cadres font l'objet d'un suivi financier, c'est-à-dire qui a été retenu ? Pour quel montant ? Et sur quel niveau ? Ces études géotechniques, puisqu'elles aident la mairie, sont jointes aux documents qui seront dans les différentes consultations qu'on mettra en œuvre. Donc vous aurez l'occasion de les regarder au fur et à mesure. L'idée, ma chère collègue, on a eu souvent l'occasion d'en discuter en commission d'appel d'offres, c'est plutôt que de faire un marché, une prestation, un marché, c'est d'avoir un cheptel – le terme n'est pas forcément très heureux – mais en tout cas, un éventail, merci... bref, qui permet de pouvoir faire appel à ces sociétés-là.

M. MARTILY : Bonsoir à tous. Je voulais revenir tant qu'on est sur les accords-cadres, sur la décision 19.

LE MAIRE : Si vous pouvez juste, mon cher collègue, vous approcher un tout petit peu.

M. MARTILY : Oui, excusez-moi. Je voulais revenir tant qu'on est sur les accords-cadres, sur la décision n° 19 qui concerne des produits phytosanitaires. Je voulais savoir s'il y avait un cahier des charges qui garantissait en fait, la réduction de produits... enfin déjà qu'est-ce qu'il concerne comme produit ?

S'il y avait une attention portée à des produits plutôt non chimiques, bios, etc. pas dangereux ou qui ne sont pas suspectés d'être cancérigènes probables ou des choses comme ça ? Et si une attention était portée aussi sur des alternatives telles que des sociétés comme TOOPI

qui est en Nouvelle-Aquitaine et qui réalise des fertilisants en utilisant des produits bioputrescibles ? Et est-ce qu'on peut envisager aussi la valorisation des composts communaux et des autres déchets putrescibles comme ceux des cantines scolaires, des choses comme ça, pour remplacer ces produits ? Merci.

M. LE MAIRE : Alors ce que je peux vous proposer de faire c'est d'avoir un échange postérieurement à ce Conseil Municipal avec Mme Sophie RONDEAU notamment qui s'occupe de cette thématique. Ce que je peux vous dire, mon cher collègue, c'est que d'abord 90 % des produits qui sont utilisés dans la ville, dans le traitement des plantes, sont considérés comme bios ou naturels, première chose. Je voudrais aussi vous dire que d'un point de vue des matières fertilisantes et des engrais de plantation, la Ville utilise uniquement des produits naturels, notamment tout ce qui est amendement organique, corne broyée et les agents passent une fois par an un engrais minéral chimique sur les pelouses, dont l'effet est durable. En matière de lutte biologique, et cela depuis de très nombreuses années, la Ville n'utilise que 100 % de produits naturels, notamment les phéromones. La seule lutte pour laquelle nous ne faisons pas appel à la lutte biologique pour des raisons que vous comprendrez, c'est la lutte contre les frelons asiatiques, qui nécessite l'utilisation de produits chimiques. Mais, je vous le dis parce qu'on me l'a écrit, parce qu'on a préparé cette question, je voudrais vous préciser que dans les pièges nous utilisons un mélange de vin blanc, de bière et de cassis qui permet effectivement de pouvoir les appâter. Ça paraît comme ça, mais finalement... bière locale, ça, je ne sais pas, mais ni le vin blanc, ni le cassis. Mais en tout cas on a cet élément-là. Peut-être pour avoir une vue plus complète, vous avez un certain nombre de personnes qui sont titulaires. Je vous ai entendu parler de tout ce qui est réutilisation, vous pouvez aussi prendre contact avec Jenny LUDLOW pour éventuellement qu'on puisse vous faire un exposé plus concret ou plus complet plus exactement, de tout ce qui peut être mis en œuvre. Mais j'espère que vous le reprenez comme ça, c'est qu'on utilise majoritairement des produits... je vous dis ça, ça ne correspond pas à cette année, ça a toujours été le cas, c'est la raison pour laquelle par exemple tout ce qui est utilisé au cimetière depuis des années, se fait sans aucun phyto. Ce qui nous permet, quelques années après, n'est-ce pas ma chère collègue, de pouvoir voir l'effet sur les sols et qu'on est en train vraiment de recueillir les fruits de cette politique qui a été mise en œuvre il y a quasiment 15 ans maintenant je dirais sur nos sols et singulièrement au cimetière. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DE MARCO : Oui bonjour juste une précision pour la décision n° 33. Pouvez-vous nous indiquer de quel permis de construire il s'agit ?

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, est-ce que vous pouvez parler dans le micro ? Parce qu'entre le masque...

Mme DE MARCO : Bonsoir.

M. LE MAIRE : Alors ça j'ai entendu. Attendez, Mme DE MARCO si vous n'avez pas la moumoute on va mal vous entendre. La moumoute c'est la collerette...

Mme DE MARCO : Excusez-moi.

M. LE MAIRE : Maintenant que vous êtes « moumoutée » ma chère collègue. Je ne sais pas comment on appelle ça, une bonnette pardon.

Mme DE MARCO : Ce ne sont que les cinq premières minutes du Conseil Municipal. Espérons que nous poursuivrons sur cette bonne humeur.

M. LE MAIRE : Ça n'appartient qu'à vous ma chère collègue.

Mme DE MARCO : Décision municipale 33, pouvez-vous nous préciser de quel permis de construire il s'agit ?

M. LE MAIRE : Il s'agit donc d'un permis de construire rue Armand Fallières à Talence. Il s'agit d'un permis de construire qui a été délivré en avril 2021 pour une construction rue Armand Fallières et si vous voulez l'adresse exacte, je vous propose de vous rapprocher de nos services pour qu'on vous donne l'adresse exacte. Là-dessus je voudrais vous signaler que la commune a directement déposé son mémoire en défense le 4 janvier 2022. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 26/11/21	Signature d'une convention de partenariat artistique pour l'organisation d'ateliers de pratique autour du théâtre en direction des scolaires dans le cadre de la programmation de la pièce de théâtre « Lanterne Magique 2.0 – Portrait d'un enfant sauvage » les 20 et 21/01/2022. Les interventions se dérouleront dans 6 classes sur l'année scolaire 2021/2022. Montant des prestations : 2 990,00 € TTC	COMPAGNIE DE L'ATELIER DE MECANIQUE GENERALE CONTEMPORAIRE – Bordeaux (33)
N° 2 1/12/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Motus » le 16/12/2021 et mise à disposition du Forum des Arts et de la Culture. Montant des prestations : 1 056,40 € TTC	COMPAGNIE LES PRODUCTIONS DU MEME NOM – Talence (33)
N° 3 1/12/21	Organisation d'un concert de Nicolas SAEZ trio le 03/12/2021 à la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 844,00 € TTC	KIEKI MUSIQUES – Talence (33)

N° 4 2/12/21	Signature d'un contrat pour la location du matériel musical complet (conducteur, parties séparées et bande son) de l'œuvre « City Life » de Steve Reich qui sera donnée au concert des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 22/01/2022 à l'Agora du Haut-Carré. Montant de la location : 578 € TTC	MUSIQUE EGELE RENE SARL – Colmar (68)
N° 5 2/12/21	Location de l'Agora du Haut-Carré et de la salle Badiane les 09 et 10/12/2021 dans le cadre des concerts des ensembles instrumentaux et des chœurs et chorales de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Montant de la dépense : 4 015,63 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)
N° 6 3/12/21	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance des aires de jeux pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2022, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024. Montant estimé de la dépense annuelle : 4 804, 80 € TTC	SAS RECRE'ACTION – Serris (77)
N° 7 6/12/21	Passation d'une convention dans le cadre du dispositif Fonds Publics et Territoires afin de percevoir une subvention pour l'accueil dans les structures périscolaires et centres de loisirs de la Ville et l'accompagnement des enfants porteurs de handicap et/ou de pathologie chronique. Montant de la subvention : 12 582,00 € TTC	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)
N° 8 6/12/21	Désignation d'un cabinet d'huissiers afin de procéder au constat d'occupation sans droit ni titre du parking situé devant le stade nautique Henri Deschamps, dépendance du domaine public communal.	SCP D'HUISSIERS DE JUSTICE BARRENECHE / CAGNON – Bordeaux (33)
N° 9 6/12/21	Désignation d'un cabinet d'avocats afin de représenter la ville dans le cadre de la procédure d'expulsion des occupants sans titre du parking du stade nautique Henri Deschamps.	SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 10 7/12/21	Location de l'Agora Haut-carré et de la salle Badiane pour une représentation des classes de danse de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 15/12/2021. Montant de la dépense : 1 997,34 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)
N° 11 8/12/21	Abandon de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'affranchissement, l'acheminement et la distribution des plis et colis au titre des années 2022 à 2025 lancée le 23/08/2021, en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général (afin d'éviter les risques tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation sur les modalités de variation des prix) et lancement d'une nouvelle procédure de mise en	

	concurrence tirant les conséquences du motif d'intérêt général invoqué.	
N° 12 8/12/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. MENVIELLE auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement établi le 01/07/2020.	
N° 13 9/12/21	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la maintenance, la vérification et le renouvellement des équipements de détection d'intrusion et prestations de télésurveillance pour une durée ferme allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024. Montant annuel estimé : 29 377,20 € TTC	Groupement conjoint composé de : SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – AQUITAINE (mandataire) – Pessac (33) SAS SECURITAS ALERT SERVICES (co-traitant) – Caluire-et-Cuire (69) SARL ACTION TARNAISE DE SECURITE (co-traitant) – Lescure d'Albigeois (31)
N° 14 9/12/21	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux transports routiers et urbains de personnes pour une durée ferme allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025. Montant annuel estimé : 64 850,62 € TTC	Groupement solidaire composé de : ATLANTIC CARS SARL (mandataire) – Martillac (33) SAS VOYAGES CHEZE 33 – OSICARS (co-traitant) – Martillac (33)
N° 15 10/12/21	Souscription des accords-cadres suivants mono-attributaires à bons de commande sans montant minimum relatifs à la collecte, au transport et au traitement des produits et déchets pour une durée ferme allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, puis renouvelables par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025. - Lot 1 – Déchets verts Montant annuel estimé : 29 234,40 € TTC - Lot 2 – Déchets non dangereux Montant annuel estimé : 74 047,20 € TTC - Lot 3 – Déchets dangereux	SAS SUEZ RV SUD OUEST – Pessac (33) Siège social de la SUEZ RV SUD OUEST - Villenave d'Ornon (33) SAS VEOLIA PROPLETE AQUITAINE – Pompignac (33) Maison mère VEOLIA ENVIRONNEMENT – Paris (75)

	<p>Montant annuel estimé : 24 604,20 € TTC</p> <p>- Lot 4 – Déchets ménagers de manifestations festives et sportives Aucun pli : passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables (les conditions initiales de l'accord-cadre ne sont pas substantiellement modifiées).</p>	<p>SAS SUEZ RV SUD OUEST – Pessac (33) Siège social de la SUEZ RV SUD OUEST - Villenave d'Ornon (33)</p>
N° 16 10/12/21	<p>Acquisition de papiers de reprographie respectueux de l'environnement à compter du 01/01/2022 et jusqu'au 31/12/2022.</p> <p>Montant estimé de la dépense : 48 000,00 € TTC</p>	<p>UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)</p> <p>ASSOCIATION « MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE » - Bordeaux (33)</p>
N° 17 10/12/21	<p>Passations de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires pour une durée allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.</p> <p>Montant estimé de la dépense : 89 675,00 € TTC</p>	
N° 18 10/12/21	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme BREAUD auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 17/09/2020, ainsi que de la majoration de ce dernier signifiée par avertissement le 01/04/2021.</p>	
N° 19 13/12/21	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande suivants relatifs aux fournitures pour le traitement des plantes pour une période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, puis renouvelables par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.</p> <p>- Lot 1 – Matières fertilisantes Montant annuel estimé : 27 096,49 € TTC</p> <p>- Lot 2 – Produits de protection des plantes Montant annuel estimé : 2 631,16 € TTC</p> <p>- Lot 3 – Lutte biologique Montant annuel estimé : 3 821,89 € TTC</p>	<p>SAS CIC – Beychac et Caillau (33)</p> <p>SAS CIC – Beychac et Caillau (33)</p> <p>SOUFFLET VIGNE SAS – Villefranche sur Saône (69)</p>
N° 20 13/12/21	<p>Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques en vrac (sans plomb, gazole, fioul ...) à compter du 01/01/2022 et jusqu'au 31/12/2022.</p> <p>Montant annuel estimé : 156 000,00 € TTC</p>	<p>UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)</p>

<p>N° 21 14/12/21</p>	<p>Passation des avenants ci-après dans le cadre des marchés de travaux mono attributaires relatifs à la réhabilitation sur le groupe scolaire Paul Lapie :</p> <p>- Avenant n° 4 au marché n° 20/21-2A « Gros œuvre – Démolitions – Fondations » : nettoyage et désinfection des cantonnements de chantier et fourniture des produits d'hygiène de la base vie (calculé pour une durée de 6 mois).</p> <p>Montant initial du marché n° 20/21-2A : 1 247 999,27 € HT soit 1 497 599,12 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : + 17 466,88 € HT et + 10 859,10 € HT (calculé sur 6 mois) Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 1 706,00 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 3 : + 19 035,21 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 10 709,16 € HT (calculé sur 6 mois) Nouveau montant du marché : 1 307 775,62 € HT soit 1 569 330,74 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 20/21-4 « Couverture – Etanchéité » portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la fourniture et pose d'un tuyau de descente en remplacement d'un tuyau défectueux : 800,00 € HT * la fourniture et pose d'un tuyau de descente complémentaire : 640,00 € HT * la fourniture et pose de crosse aluminium pour le passage d'un câble SSI : 160,00 € HT <p>Montant initial du marché n° 20/21-4 : 357 000,00 € HT soit 428 400,00 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : + 1 280,00 € HT Montant de l'avenant n° 2 : + 1 600,00 € HT Nouveau montant du marché : 359 880,00 € HT soit 431 856,00 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 20/21-7 « Plâtrerie – Faux plafonds » pour des travaux complémentaires de chaufferie (réalisation d'une gaine ventilation haute, de 2 angles à 90°, 2 manchettes en liaison sur murs existants, habillage descente EP dans circulation en BA18 compris isolant acoustique, bande armée sur angle vif, BA13 collé en soubassement suite dépose lambris – local ménage, BA13 collé sur refend, moins-value cloison 98 x 48 phonique).</p> <p>Montant initial du marché n° 20/21-7 : 383 538,38 € HT soit 460 246,06 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : + 9 635,98 € HT Montant de l'avenant n° 2 : + 2 008,94 € HT Nouveau montant du marché : 395 183,30 € HT soit 474 219,96 € TTC</p> <p>- Avenant n° 3 au marché n° 20/21-11 « Plomberie – CVC » portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> * le raccordement en AEP des modulaires : 1 691,55 € HT * la modification des tuyauteries existantes en chaufferie pour le passage du ZAG : 1 759,31 € HT * la création d'une ventilation de base en chaufferie : 668,85 € HT * l'intervention d'un dératiseur en chaufferie : 447,12 € HT 	<p>SAS SECMA BATIMENT - Flourac (33)</p> <p>SAS TOITURES 33 – Saint Médard d'Eyrans (33)</p> <p>SAS MAINVIELLE – Puch d'Agenais (47)</p> <p>SAS CVC SOLUTIONS – Bègles (33)</p>
---------------------------	---	---

	<p>* l'ajout descente EP intérieur en phase 3 zone restauration : 1 256,79 € HT</p> <p>Montant initial du marché n° 20/21-11 : 544 000,00 € HT soit 652 800,00 € TTC</p> <p>Rappel du montant de l'avenant n° 1 : - 12 739,58 € HT</p> <p>Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 3 623,52 € HT</p> <p>Montant de l'avenant n° 3 : + 5 823,62 € HT</p> <p>Nouveau montant du marché : 540 707,56 € HT soit 648 849,07 € TTC</p>	
N° 22 16/12/21	Passation d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux en date du 02/08/2021 portant sur l'utilisation de la salle petit préfabriqué de Thouars du 07/01/2022 au 08/07/2022 afin d'y organiser des activités sportives.	US TALENCE ATHLETISME – Talence (33)
N° 23 16/12/21	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux en date du 21/07/2021 portant sur l'utilisation de la salle grand préfabriqué de Thouars du 03/01/2022 au 06/07/2022 afin d'y proposer des cours de danse africaine, percussions.	ASSOCIATION L'ARBRE A PALABRES – Talence (33)
N° 24 16/12/21	Passation d'un avenant n°4 au marché n° 19/36-9 « Chauffage – Ventilation – Plomberie » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la création de la Maison des Solidarités d'un montant total de + 3 234,00 € TTC.	SARL JAMOT – Ribérac (24)
N° 25 23/12/21	<p>Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande ci-après relatifs à l'acquisition de fournitures et matériels administratifs, scolaires et pédagogiques allant de la date de notification au 31/12/2022, puis renouvelables par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025.</p> <p>- Lot 1 : Fournitures et matériels de bureau Montant annuel estimé : 24 734,37 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Tampons encreurs automatiques et encreurs Montant annuel estimé : 1 213,44 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Fournitures et matériels scolaires Montant annuel estimé : 9 642,11 € TTC</p> <p>- Lot 4 : Fournitures et matériels de loisirs créatifs Montant annuel estimé : 8 810,13 € TTC</p> <p>- Lot 5 : Fournitures et matériels éducatifs Montant annuel estimé : 2 788,69 € TTC</p> <p>- Lot 6 : Jeux Montant annuel estimé : 1 777,26 € TTC</p>	<p>LACOSTE SAS – Le Thor (84)</p> <p>SARL TIMYX – Mondeville (14)</p> <p>LACOSTE SAS – Le Thor (84)</p> <p>LACOSTE SAS – Le Thor (84)</p> <p>LACOSTE SAS – Le Thor (84)</p> <p>SARL DIDACTO – Vitry-sur-Seine (94)</p>
N° 26 24/12/21	Mise à jour de la régie de recettes « Le Café du Dôme » portant sur la nécessité de passer d'une périodicité mensuelle à une périodicité trimestrielle s'agissant du versement de la totalité des justificatifs des opérations de recettes auprès du service des	

	finances de la collectivité à compter du 01/01/2022.	
N° 27 24/12/21	Mise à jour de la régie de recettes et d'avances du stationnement payant portant sur l'ajout d'une part, de la carte bancaire comme moyen de paiement pour la vente des cartes visiteurs, et d'autre part, du virement comme moyen d'effectuer les remboursements de la régie d'avances à compter du 01/01/2022.	
N° 28 28/12/21	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de prestations de diététicien pour la cuisine centrale pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2022, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2024. Montant annuel estimé : 4 800,00 € TTC (prix unitaire contractuel de 60 € TTC par heure, multiplié par les quantités annuelles indicatives).	Mme Muriel DRUELLE – Talence (33)
N° 29 28/12/21	Passation d'un accord-cadre de location de courte durée de véhicules en autopartage pour une durée ferme allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024. Montant annuel estimé : 8 000,00 € TTC	AUTOCOOL – SCIC SACV - Bordeaux (33)
N° 30 29/12/21	Souscriptions d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande sans montant minimum relatifs aux imprimés, journaux et guides municipaux pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2022, puis renouvelables par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024. - N° 22/04-1 : Publication assistée par ordinateur – exécution et création graphique Montant annuel estimé : 57 162,00 € TTC - N° 22/04-2 : Imprimés municipaux – Impression et livraison Montant annuel estimé : 890 530,30 € TTC - N° 22/04-3 : Journaux municipaux – Impression et livraison Montant annuel estimé : 50 325,00 € TTC - N° 22/04-4 : Guide de la Ville « Cité Guide » - Impression et livraison Montant annuel estimé : 30 041,00 € TTC - N° 22/04-5 : Guide de la Jeunesse « Cité Môme » - Impression et livraison Montant annuel estimé : 1 254,00 € TTC	EURL AGENCE EDEN – Plassac (33) SAS SODAL – Langon (33) Société mère : SARL EDIT ME – Langon (33) SAS SODAL – Langon (33) Société mère : SARL EDIT ME – Langon (33) SAS IMPRIMERIE LAPLANTE – Mérignac (33) Société mère : POLYMEDIA SARL – Mérignac (33) SAS SODAL – Langon (33) Société mère : SARL EDIT ME – Langon (33)

	- N° 22/04-6 : Guide de la Jeunesse « Cité Jeunes » - Impression et livraison Montant annuel estimé : 6 252,40 € TTC	SAS SODAL – Langon (33) Société mère : SARL EDIT ME – Langon (33)
N° 31 31/12/21	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum relatif aux missions d'études géotechniques pour une durée ferme allant de sa date de notification au 31/12/2022, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2024. Montant annuel estimé : 23 850,00 € TTC	SARL GEOFONDATION – Mérignac (33)
N° 32 31/12/21	Reconduction d'un contrat de location pour la mise à disposition de parcelles situées Route de la Jenny sur la commune du Porge, cadastrées D 910, D 925 et D 926, pour une superficie de 12 579 m2 moyennant la perception par la Ville de la somme annuelle de 3 000 € TTC payable à terme échu après réception du titre de recette. Le contrat de bail est consenti pour une période de 36 mois ferme à compter du 15/10/2021 et pourra être renouvelé à la demande du preneur par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance.	Mme Séverine BLANC – Le Porge (33)
N° 33 4/01/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, LE BIAN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. MARTIN auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant à obtenir notamment l'annulation du permis de construire n° 33522 2021 Z 1017 en date du 07/04/2021 délivré à la SCI DLT Immobilier.	
N° 34 5/01/22	Organisation d'un atelier cinéma dans le cadre du programme d'animations « Rencontrez-vous » à la Médiathèque Castagnéra le mercredi 19/01/2022. Montant de la prestation : 171,40 € TTC	M. Michaël JOURNALLEAU – Le Haillan (33)
N° 35 10/01/22	Acceptation sans conditions ni charges du don par le CCAS de Talence d'une tente de type barnum constituée de quatre dômes et quatre lambrequins, de trois mètres sur trois.	
N° 36 10/01/22	Location des salles Agora Haut-Carré et Badiane le 22/01/2022 dans le cadre des concerts des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Montant de la dépense : 3 173,05 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)
N° 37 10/01/22	Passation d'un accord cadre à bons de commande relatif à l'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2022, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année	SASU SARP SUD OUEST – Bassens (33)

	civile, jusqu'au 31/12/2024. Dépense annuelle estimée : 35 868,00 € TTC	
N° 38 11/01/22	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » sise 27 allée des Petits Rois à Talence avec prise d'effet à compter de sa signature.	ADN AI – Talence (33)
N° 39 11/01/22	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » sise 27 allée des Petits Rois à Talence avec prise d'effet à compter de sa signature.	QAMELEON – Talence (33)
N° 40 12/01/22	Renouvellement de la convention pour l'utilisation du réseau du domaine universitaire en vue d'alimenter le réseau d'arrosage de la Ville nécessaire à l'entretien des plantations le long de la rue François Mitterrand. La Ville s'acquittera trimestriellement de la dépense correspondante à la consommation réelle d'eau établie à partir du relevé compteur.	SERVICE INTER- ETABLISSEMENTS DE GESTION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE (SIGDU) – Pessac (33)
N° 41 12/01/22	Passation d'une convention de mise à disposition à la Ville d'un local situé en rez-de-chaussée du bâtiment D de la Résidence Lorenzaccio à Talence à compter du 17/01/2022 pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction.	SA D'HLM DOMOFRANCE – Bordeaux (33)
N° 42 12/01/22	Passation d'une modification sans incidence financière au marché n° 20/19 « Location de bâtiments modulaires » dans le cadre des marchés de travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Paul Lapie, relative au transfert de la poursuite de l'exécution dudit marché suite à une restructuration interne de la SAS COUGNAUD SERVICES (regroupement de ses activités avec celles de la SAS COUGNAUD CONSTRUCTION en une seule et nouvelle entité).	SAS COUGNAUD – Mouilleron le Captif (85)

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 3 - Rapport égalité Femmes/Hommes 2021

M. LE MAIRE : Ma chère collègue vous avez la parole.

Mme HELBIG : Merci, M. le Maire. Chers collègues, ce rapport annuel de situation en matière d'égalité femmes/hommes est un moment important pour la vie de la commune. Alors pourquoi nous présentons un rapport annuel ? Tout simplement parce que malgré toutes les avancées qu'il y a eu en matière d'égalité femmes/hommes, il reste un long chemin à parcourir. Pour rappel un petit peu quand même, parce qu'on a tendance à croire que même dans nos pays développés ça va très bien, parce qu'effectivement il y a des pays où c'est bien plus compliqué ; je voudrais rappeler quelques exemples concrets qui montrent bien qu'on a encore du chemin. Alors, si on s'en tient à la sphère économique, on peut rappeler tout

simplement que plus d'un quart des femmes actives sont à temps partiel, 28,4 %, contre moins de 10 % des hommes actifs. On sait déjà que sur la répartition du travail ce n'est pas tout à fait égalitaire. L'écart moyen des salaires est de – 19 % pour les femmes, c'est 20,6 % pour les femmes cadres et – 32,3 % quand la femme est mère de deux enfants. D'autres chiffres, évidemment tout ça a des répercussions au moment de la retraite des femmes puisqu'elles ont des retraites plus faibles de – 41 % en droit direct et – 28 % avec la pension de réversion. Plus près de nous encore, les femmes sont majoritaires dans la fonction publique, on pourrait s'en réjouir, mais elles y sont minoritaires dans les corps et les emplois les plus élevés. 61 % des femmes dans la fonction territoriale, dont 51 % dans le corps des emplois A+ et plus de 32,6 % dans les postes d'encadrement et de direction.

Donc ça c'est pour avoir une vue générale et ça pourra nous éclairer après sur notre rapport RH pour Talence. Après il y a aussi la situation des femmes au quotidien, qui reste effectivement très inégalitaire. La violence exercée sur les femmes puisque nous avons en 2019, 146 féminicides, donc une femme qui meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Quatre femmes sur dix indiquent avoir été victimes d'injustice ou d'humiliation parce qu'elles sont des femmes, dans différents domaines, pas uniquement professionnels. On peut rappeler aussi que les femmes représentent 64 % des personnes qui renoncent aux soins médicaux, la question de la santé des femmes est centrale aussi. Alors pour plusieurs raisons, le manque de temps principalement, mais aussi des discriminations liées à leur sexe. Et puis une petite note quand même importante, puisque c'est aussi l'inscription des femmes dans l'espace public, 95 % des utilisateurs des city stades sont des hommes. Il y a beaucoup de recherches aussi sur l'espace public tel qu'il est aménagé et qui est aménagé pour les hommes et pas pour les femmes. Donc là aussi on a encore du travail. Du coup, pourquoi ce rapport ? Parce qu'effectivement on va essayer de voir comment, sur notre commune, on peut travailler à améliorer la situation des femmes. D'abord ça nous permet d'avoir une photographie de notre politique RH en matière d'égalité femmes/hommes et les actions qui sont menées tout au long de l'année, de l'année passée 2021, pour lutter contre ces inégalités sur le territoire talençais. Ainsi, grâce à ce rapport nous pouvons mesurer les écarts, les comprendre, les corriger en tant qu'employeur, mais aussi continuer d'impulser le changement des mentalités dans notre ville, par des actions de sensibilisation, d'information et de résolutions. Je souhaitais aussi souligner le fait que la délégation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations n'est pas adossée à la politique de la Ville, comme c'est très souvent le cas dans d'autres communes. On voit bien que cette thématique concerne l'ensemble de la commune et la création d'une délégation à part entière est le reflet de notre volonté pour lutter contre toute forme de discrimination au-delà des territoires et des différents quartiers. En ce qui concerne ma délégation, nous avons mis en œuvre plusieurs chantiers concernant l'égalité femmes/hommes en 2021. Juste rapidement des éléments qui me semblent saillants. Nous avons eu pendant la Quinzaine de l'égalité, des actions de sensibilisation à la précarité menstruelle, auprès notamment des lycéennes. Nous avons eu aussi le 25 novembre dernier dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, la distribution dans toutes les boulangeries de la ville de Talence, de sacs à baguette sur lesquels se présentait le Violentomètre qui permet d'évaluer le degré de toxicité d'une relation amoureuse et qui permet donc, soit de se prémunir quand il est encore temps,

soit de contacter les associations qui nous accompagneront et les numéros d'urgence. Toutes ces actions de sensibilisation du public vont se poursuivre en 2022. Nous sommes actuellement en train de travailler sur la journée du 8 mars, activement. En ce qui concerne la politique RH, parce que voilà comme toutes les collectivités, comme tous les employeurs, nous avons encore du travail à faire, nous pensons nous engager dans un processus de certification Afnor en faveur de l'égalité femmes/hommes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je voudrais avant de laisser la parole à toute personne qui souhaiterait la prendre, remercier très chaleureusement Fabienne HELBIG et l'ensemble des services qui ont réalisé ce rapport.

Évidemment là vous en avez la présentation et donc la synthèse, mais c'est un rapport qui fait une vingtaine de pages, même un peu plus, 24 pages, sur une thématique très importante. Je voudrais juste souligner que dans ce document, c'est ce qui me paraît être le plus important, d'abord il y a des actions concrètes pour ce qui concerne la mairie, parce qu'on ne peut pas demander à respecter la loi et même essayer d'aller plus loin que les éléments légaux, si elle ne se montre pas elle-même exemplaire en la matière. Et puis la deuxième chose c'est qu'indépendamment de l'ensemble des actions qui sont situées dans ce rapport, que je trouve particulièrement exhaustif et complet, et qui permet vraiment de guider l'action publique, c'est ce que vous venez de dire ma chère collègue, chère Fabienne, c'est qu'on souhaite à terme se diriger vers cette certification Afnor. C'est une certification qui est engageante et qui permettra en toute neutralité d'avoir un organisme de certification qualité, comme tous ces organismes-là, et qui permettra au-delà des simples déclarations ou des intentions, de vérifier annuellement que les engagements que nous prenons devant les Talençaises et Talençais dont nous sommes collectivement tous responsables, sont suivis, accompagnés et bien mis en œuvre. On va au-delà d'une simple présentation, on se met vraiment en position de pouvoir se faire contrôler là-dessus et c'est là bien normal. Évidemment la mairie n'est pas seule et l'ensemble des associations, tous les corps constitués autour d'elle sont regardés, donc c'est quelque chose de très intéressant. Merci beaucoup. Y a-t-il demande de prise de parole ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : M. le Maire, mes chers collègues et chères collègues. Nous avons donc reçu le premier rapport égalité femmes/hommes de la ville de Talence. On ne rappellera pas ici que c'est obligatoire avant le débat budgétaire. Nous allons faire un commentaire à deux voix, mon collègue Christian BARDIN et moi-même. Effectivement, vous l'avez dit M. le Maire, ce rapport présente sur huit pages pour la Ville et trois pages pour le CCAS, des données, des croquis et des tableaux de répartition femmes/hommes dans la collectivité, en nombre, sur des critères de filières, d'emplois, de carrières, de rémunérations, d'organisations salariales, d'absences et de congés. Ce sont des éléments factuels qui nous donnent à voir l'état de notre collectivité fin 2021, sur le sujet de ce rapport, c'est-à-dire la comparaison entre les femmes et les hommes. Ensuite une demi-page intitulée « actions engagées en interne face aux comportements inappropriés » nous indique le circuit de la fiche de signalement mise à disposition des agents et de ses potentielles suites. Tout cela est effectivement très intéressant et j'invite chaque Talençaise et chaque Talençais à en prendre connaissance. Trois pages supplémentaires rappellent quelques actions phares de la Ville, menées dans un cadre national et qui ont eu lieu en 2021, la journée du 8 mars, la Quinzaine

de l'égalité et de la diversité, la récente journée internationale du 25 mars qui lutte contre les violences faites aux femmes plus spécifiquement, et la participation du service des sports à un colloque régional de prévention d'agressions sexuelles ou de mises en danger sexuelles dans le sport. Deux pages et demie sont consacrées au projet de sensibilisation des associations sportives suite à ce colloque, associations qui sont nos partenaires ; et au relais médiatique sur l'égalité femmes/hommes. Effectivement suite à la libération de la parole des femmes et des jeunes filles dans le milieu sportif et au relais médiatique sur nombre d'évènements et d'affaires d'abus sur mineurs, la sensibilisation des associations sportives talençaises que nous finançons et que nous soutenons, nous semble à nous aussi de notre responsabilité collective, à nous municipalité.

De plus, je connais le travail engagé de certaines fédérations qui ont impulsé des formations et des actions de vigilance obligatoires sur le sujet. Je remercie, et nous remercions ici, les services qui ont œuvré à récolter toutes ces données. Le premier travail a été fait, mais il manque toutefois une partie à ce document qui, même si elle n'est pas obligatoire parce que ce que vous nous avez présenté c'est l'obligation ; ce qui n'est pas obligatoire montre le degré d'engagement et la crédibilité d'une collectivité. C'est celui qui nous donne des orientations de votre mandature sur ce thème au vu des constats réalisés, les priorisations des actions à mener pour améliorer l'égalité femmes/hommes dans la collectivité et sur le territoire de notre commune, et tout au moins le plan d'action à venir pour l'année 2022, avec le budget y afférant et les critères d'évaluation pour mesurer l'efficacité de ces actions. Je suis certaine que Mme HELBIG, l'élue en charge de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les discriminations, notre collègue, comprend tout à fait ce besoin d'évaluation du travail engagé. Je sais, puisque je siège aussi au CA du CCAS, que des pistes d'action ont déjà été travaillées et je peux supposer qu'il en est de même dans la collectivité, vous venez un petit peu de l'évoquer, M. le Maire. Donc je vous demande, nous vous demandons, que pour le prochain rapport, ces décisions qui sont des décisions plus politiques, soient explicitement décrites dans ce document. Je pense qu'avec un peu de parangonnage, vous devriez trouver des exemples de présentation à la fois sur l'axe politique et sur la production d'actions pour les années à venir. Cela nous permettra et permettra aux Talençaises et aux Talençais d'avoir une vision plus juste et plus précise de l'action municipale en termes d'engagement dans la lutte pour l'égalité femmes/hommes, à laquelle je n'en doute pas, nous sommes toutes et tous si fortement attachés. Merci.

M. BARDIN : M. le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord je vais m'associer moi aussi pour remercier les services qui nous ont fourni des indicateurs très clairs, qui ont été mis à disposition de l'ensemble du Conseil Municipal, un ensemble d'indicateurs. En ajoutant, s'il m'est permis, qu'il serait intéressant quand même d'avoir un indicateur d'arrivées et départs annuels des fonctionnaires à temps complet ou non complet, avec une répartition par filière, année par année. Bien, que nous dit ce rapport ? La commune, vous l'avez dit, largement féminisée, environ 57 % des emplois permanents rémunérés. Cette féminisation se trouve très présente dans les activités administratives sociales de service et d'animation, environ 84 % des postes en moyenne ; mais à l'inverse largement sous-représentée dans les activités techniques, agents de maîtrise, police municipale, ingénieurs, techniciens, attachés

territoriaux, puisqu'elle ne représente que 19 % des postes en moyenne. On remarque que la stagiairisation, la titularisation de stagiaires et l'avancement de grade ont majoritairement concerné les femmes, 55 % en moyenne ; mais a contrario seuls 18 % de personnel féminin a bénéficié d'une promotion interne. Autre constatation, alors qu'ils sont une modalité de temps choisi par chacune ou chacun, les temps partiels sont quasi exclusivement féminins. On observe aussi un plus fort taux d'absentéisme chez les femmes que chez les hommes, avec une prédominance très importante pour les absences pour maladie ordinaire que nous supposons souvent liées à la maladie d'un enfant ou d'un proche. Et enfin, alors que la rémunération des agents publics sur une grille indiciaire est équivalente pour les femmes et pour les hommes, on observe que la valeur du salaire moyen des femmes est toujours inférieure à celle des hommes, quelle que soit la catégorie.

Comment l'expliquer ? Par le fait que les temps partiels sont plus répandus chez les femmes ? La carrière des personnels féminins est-elle plus impactée par des arrêts de type congés parentaux ? Et c'est là nous semble-t-il que ce rapport atteint ses limites. Que faisons-nous de ces constats ? Quelles propositions d'actions en faveur de l'égalité professionnelle ? Quels moyens et outils sont-ils mis en œuvre ? Comment traduire ces chiffres pour structurer des démarches, recruter et former sans discriminer ? Comment faire progresser les uns et les autres ? Comment concilier vie professionnelle et vie personnelle ? Comment sensibiliser, mobiliser et responsabiliser tous les acteurs ? Comment réduire les écarts de rémunération ? Comment favoriser la prise de postes à responsabilité des femmes ? Comment féminiser les filières masculines et inversement ? En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques menées sur le territoire de la commune, là en revanche, aucun indicateur n'est donné. Quel est le taux de participation ? Quelle est la population cible ? Quelle répartition femmes/hommes dans le public ? Quelles catégories socioprofessionnelles ? Quel objectif l'action vise-t-elle ? Quelles sont les attentes de la population ? Qu'en a-t-elle retenu ? Sans cela, comment alors pouvoir évaluer le résultat ? Alors qu'à l'évidence, des actions sont menées, pourquoi n'apparaissent-elles pas dans ce rapport ? Et puisque ce document est un outil d'analyse, pourquoi ne pas avoir défini et développé la mise en œuvre de votre politique et sa déclinaison en actions, pour atteindre une égalité effective ? Si tel était le cas, nous pourrions, chaque année, évaluer les avancées ou les manques, et sans doute peut-être envisager la nomination d'un binôme femme-homme référent. Enfin et pour conclure, l'obligation de présentation de ce rapport avant le vote du budget, implique que les actions menées ou à mener, peuvent avoir une incidence sur des postes de fonctionnement ou d'investissement, or ce coût n'apparaît nulle part. Et puisque ce vote n'a pour seul but que d'attester que le rapport nous a été présenté, et non pas de valider des constats ni des orientations de votre politique, nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole de l'opposition ?

Mme QUÉLIER : Bonjour à toutes et à tous. Votre présentation a commencé par une question, pourquoi ce rapport ? La réponse elle est quand même d'abord dans le code général des collectivités territoriales qui dit que dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la

commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire, et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Donc, je tiens à rappeler que ce rapport est une obligation et que logiquement, on aurait dû l'avoir lors du dernier Conseil Municipal. Alors certes vous fournissez un rapport de 22 pages, dont la première partie représente 60 % du rapport, et est une liste de tableaux et de graphiques portant sur les effectifs de la collectivité. Les 40 % restants donc étant des descriptions succinctes de ce qui est fait essentiellement, comme l'a dit Denise GRESLARD, dans le cadre de journées ou de semaines de mobilisation nationale. Alors beaucoup de choses ont été dites, que je ne répéterai pas vraiment, il manque effectivement beaucoup de choses dans ce rapport et surtout, il en manque une analyse.

Même la première diapositive que vous avez présentée tout à l'heure, Mme HELBIG, n'est pas présente dans ce rapport. C'est-à-dire que la situation générale, nationale n'est pas posée. La situation locale n'est pas posée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de diagnostic territorial sur cette question. Il y a un semblant de diagnostic avec les tableaux pour les effectifs de la commune, mais il n'y a pas de diagnostic sur où en est-on de l'égalité femmes/hommes sur le territoire de Talence. Et ça, au minimum, s'il n'y a pas encore d'enquête, il faudrait pouvoir au moins poser la structure de la population par sexe et âge, niveau d'emploi, niveau d'activité, nombre d'enfants, nombre de familles monoparentales, etc. tous ces indicateurs qui ont un impact sur la question de l'égalité femmes/hommes. Or, dans ce rapport, on n'a pas de diagnostic, on n'a pas votre politique, on n'a pas les orientations, en fait rien n'est écrit sur ce sujet. Je suis désolée de le dire, de le constater, vraiment j'en suis désolée, mais moi je n'ai pas pu m'empêcher de penser en lisant ce document que vous vous étiez acquittés avant tout d'une formalité. Notamment quand je regarde toute cette première partie composée de tableaux et de graphiques qui, pour certains, on se demande s'ils ne sont pas importés d'un autre rapport ? Par exemple le tableau sur l'absentéisme, que vient-il faire ici ? Que voulez-vous dire à partir de ce tableau qui ne mentionne même pas, comme Christian BARDIN l'a dit, les autorisations d'absence pour enfant malade, alors qu'on sait que c'est quelque chose qui impacte énormément les absences des femmes ? Et à la fin de ce tableau, on calcule à quoi cet absentéisme correspond en équivalent temps plein. Donc, comme s'il fallait culpabiliser finalement les femmes d'être les auteurs, ou les autrices on dirait aujourd'hui, de tant de jours d'absentéisme. Donc, et puis on se demande quelle compréhension vous avez de la situation ? Quelle analyse ? Je ne pense pas que ce soit à nous de faire l'analyse à partir des données que vous fournissez. Page 11 on comprend que le salaire moyen des femmes est toujours inférieur dans la collectivité à celui des hommes, mais la présentation du graphique n'est pas du tout adaptée pour montrer justement cette inégalité de genre. Donc là, moi je me dis aussi, ce tableau il est exporté d'un rapport RH qui avait un autre objet. Dans la deuxième partie, et là, j'irai plus vite, je reprends les mêmes remarques que précédemment, il manque beaucoup de détails sur l'évaluation, sur le déroulement des projets. Concernant le milieu sportif, les fiches projets nous sont données, mais en fait on ne sait pas du tout comment elles ont été conçues. Est-ce qu'elles ont été construites avec les personnes concernées, etc. ? Et puis quid des autres domaines que finance la municipalité comme la culture, comme l'aide à l'emploi, etc. ? Les gardes d'enfants et autres. Donc ce rapport il faut le souligner, parce que ça ne devrait pas l'être, est le premier établi à Talence, et de mon point de vue, il confirme l'inexistence actuelle d'une politique municipale sur le sujet, et l'absence d'une analyse de la

situation locale. Donc dans ce cadre-là, compte tenu de ces observations, je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'autre prise de parole de l'opposition ? Ou des opposants plus exactement ? Apparemment non. Mme HELBIG, vous avez la parole.

Mme HELBIG : Je vous remercie pour tous ces éléments d'analyse qui vont nous permettre de nous améliorer l'année prochaine. Moi je suis toujours preneuse des conseils qui nous permettront d'y voir un peu plus clair. Quand je dis « pourquoi ce rapport ? » je dis pourquoi un rapport égalité femmes/hommes, je ne dis pas le rapport aujourd'hui à Talence.

C'est pourquoi on est obligé, pourquoi on a mis dans la loi, pourquoi on a réglementé un rapport égalité femmes/hommes ? Je ne parle pas de Talence, je parle de ce qui se passe en général dans le pays. Sur la budgétisation, effectivement on pourra... et le besoin d'indicateurs pour évaluer notre politique je pense que c'est une remarque intéressante et ce sont des choses dont j'ai pris note, et on va, je vous promets, s'améliorer l'année prochaine. Après sur les répartitions genrées au sein de nos services, je voudrais juste vous dire qu'en plus c'est assez neuf puisque vendredi j'étais à Bordeaux Métropole et il y a eu la présentation du rapport aussi égalité femmes/hommes, on est tout à fait j'ai envie de dire dans le cadre qui est le même pour toutes les collectivités. C'est-à-dire que cette répartition genrée entre la population féminine dans tout ce qui est plutôt les soins et tout ce qui est population masculine plutôt dans tout ce qui est technique, c'est partout pareil. C'est partout pareil donc là on ne peut pas dire qu'on fait plus mal, on est à peu près dans ces mêmes biais de genre. Donc ça, c'est une constatation. Donc l'idée de ce rapport, c'est aussi d'avoir ce constat à partir duquel on va travailler. Sur les absences, je ne reviens pas sur l'histoire de l'équivalent temps plein, c'était intéressant de les faire apparaître parce que nous savons tous ce qui se cache effectivement derrière cet écart. Mais là j'ai envie de dire qu'au-delà du rapport égalité femmes/hommes ici, c'est toute la société qu'on essaye de faire changer, ça ne se change pas comme ça. Ça touche à l'intimité des organisations familiales, ça touche à des idées préconçues sur qui doit faire quoi dans un couple. Et nous n'avons pas ici, à avoir honte de ce qui se passe. C'est-à-dire que ce n'est pas Talence qui est en jeu ici, c'est toute la conception qu'on a du rapport dans le couple de qui s'occupe des enfants et qui prend des jours de congé quand l'enfant est malade. Donc je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Justement les actions que nous menons sur le territoire, vous n'avez pas parlé du café du Dôme, mais il y a au café du Dôme des actions de sensibilisation régulières sur cette question, il y a des accompagnements. Faire changer les mentalités, je suis d'accord avec vous, ça ne se fait pas uniquement sur de grandes dates nationales, ça en fait partie, et c'est au quotidien. Et je vous assure que toute l'équipe du Dôme et l'équipe de la mairie sont engagées pour faire changer ces mentalités, mais ça prend beaucoup de temps. Donc moi j'aime bien quand on dit, ça, ça ne va pas, ça, ça ne va pas, mais il faut rendre à César ce qui est à César, notre société globale est inégalitaire et c'était l'objet de ma présentation en début de rapport. C'est vous rappeler que c'est toute notre société qui dysfonctionne, c'était ça l'intérêt de la présentation première. Après, nous en tant que municipalité, en tant que politiques, comment nous faisons pour travailler au quotidien pour faire changer les choses ? Et je vous assure

qu'on y travaille, qu'on y est sensibilisé et qu'on va se donner des outils supplémentaires pour vous permettre d'y voir un petit peu plus clair. Voilà, je vous laisse la parole, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Vous avez dit beaucoup de choses que je souhaitais dire. Je voulais revenir sur trois points qui me semblent importants. D'abord, vous avez pris la parole à trois voix, dont une égalitaire ou en tout cas paritaire. J'ai entendu dans les premiers propos que vous avez donné mes chers collègues, des propositions, des pistes de certaines choses qui me paraîtraient importantes à mettre en œuvre, des éléments, même parfois très précis. Je crois que tout rapport, quel que soit le sujet, ne doit jamais être un document figé dans le temps et je rejoins les propos de ma collègue, on regardera l'ensemble des choses que vous avez listées.

Sur les aspects budgétaires, je voudrais juste attirer l'attention sur parfois la complexité, la redoutable complexité, qui est parfois de chiffrer certaines actions qui peuvent paraître pas très importantes dans le point de vue, parce que comment déterminer le pourcentage du temps de travail qui a été mis en œuvre ? En tout cas, moi j'ai entendu un certain nombre de choses qui nous permettront effectivement d'avoir un rapport de plus en plus complet et qui pourrait d'ailleurs permettre dans les années à venir, peut-être de le préparer ensemble. Finalement, c'est, je crois, un sujet qui doit très largement transcender les sensibilités politiques ou les postures parfois de majorité ou d'opposition un petit peu stériles. En tout cas, c'est le sens des propos que j'ai retenu de votre travail, et je voudrais vous en remercier. Je pense qu'il faut quand même se prémunir d'un piège. C'est un rapport qui est présenté par la collectivité sur les actions qu'elle met en œuvre. Je pense que vous faites ma chère collègue une erreur fondamentale. Il ne nous appartient pas d'aller regarder différentes données sur la structure, le territoire qu'est Talence. Aujourd'hui ce qui est l'objet de cette présentation c'est de faire une présentation sur les actions qui sont mises en œuvre dans la collectivité et par la collectivité, ce qui n'empêche pas le fait d'avoir des statistiques sur notre territoire, mais ce n'est en aucun cas l'ensemble de ce qui peut être fait pour l'ensemble des actions mises en œuvre pour la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, pour lequel la mairie agit, mais dans lequel d'autres collectivités, le Département, la Région, l'État, la Métropole agissent également. Donc je pense que vous commettez une erreur fondamentale, ce n'est pas le rapport de tout ce qui se passe à Talence, c'est le rapport de l'engagement de la municipalité par ça. Je voudrais aussi vous dire que ce rapport, qui est donc une présentation synthétique et Mme HELBIG y a consacré un temps certain pour synthétiser, n'a pas vocation à être un complet exhaustif de tout ce qui se passe. Pour deux raisons : d'abord parce que c'est très compliqué et qu'il y a beaucoup de choses qui se passent, mais aussi et je parle sous le contrôle de Denise GRESLARD qui était conseillère départementale, il y a aussi des actions qui sont faites et qui sont couvertes, vous parliez tout à l'heure de la protection des femmes, il est des choses sur lesquelles la confidentialité d'un rapport ne doit pas faire et ne doit pas spécifier un certain nombre d'actions ou de choses qui sont mises en œuvre par la collectivité. Justement tout à l'heure on parlait des violences faites aux femmes et aux enfants, et ça n'a pas vocation à être publié. Non pas qu'on en ait honte, bien au contraire, mais d'abord un parce qu'on n'en fera jamais la publicité, et en plus parce que ça serait attirer l'attention sur des personnes et notamment des femmes qui veulent avant tout, être protégées.

Avant dernier point, ce rapport sera mis en œuvre et publié sur le site internet de la Ville. Je ne partage pas vos propos. Je ne sais même pas comment les qualifier. De penser que ce qui est mis en œuvre dans cette mairie, c'est juste le fruit d'une obligation légale, je trouve que ce type de débat, cette importance de débat mérite mieux, je vous le dis en toute sincérité, que des postures d'opposition cherchant à jeter l'opprobre sur une politique concrète qui est menée par la Ville et par le CCAS. Et donc, non Madame, ce n'est pas un élément légal, c'est quelque chose que l'on fait au quotidien avec les présentations qui peuvent être améliorées. Mais je trouve toujours regrettable, même si l'opposition sûrement vous donne cette posture-là, de venir jeter l'opprobre sur le travail qui est fait par l'élue, par les élus et aussi par les services. Et donc non, ce n'est pas une obligation légale.

Dernier point Madame, je crois que je peux vous envier le fait de savoir, parce que vous savez souvent beaucoup de choses. Vous faites une erreur en droit qui a été confirmée par tous les services et par la préfecture. Non, Madame, nous n'avions pas à présenter ce rapport avant le débat d'orientations budgétaires. Ce rapport est présenté en même temps que l'acte budgétaire, et l'acte budgétaire c'est le budget primitif. Il en va ainsi Madame, de toutes les collectivités locales qui peuvent le présenter au moment qui leur semble le plus préférable, mais c'est le cas de toutes les collectivités, vous n'êtes pas conseillère métropolitaine, mais c'est le cas par exemple de la Métropole - Mme RAMI qui y siège pourrait vous le dire - qui a présenté son rapport d'égalité femmes/hommes au terme d'un débat constructif comme celui que nous avons eu avec vous, un débat éclairé avant la présentation de son budget. Donc vous savez, mais vous vous trompez. Légalement il faut le présenter avant cela. Et je ne vous le dis pas, ne me croyez pas moi, demandez aux juristes, demandez à la préfecture, ce sont les éléments qui nous ont été donnés. Je crois que dans ce genre de débats, l'humilité permettra toujours parce que Fabienne l'a souligné, on est sur une thématique parfois avec des conséquences gravissimes et pas simplement que des comparatifs de statistiques, mérite à mon sens que l'on s'y attarde avec beaucoup de sérieux, avec beaucoup de concorde aussi. C'est-à-dire non pas rester dans des postures que nous ont données des scrutins électoraux, mais se dire comment demain concrètement on peut être meilleur dans cette thématique comme dans beaucoup ? Je ne crois pas qu'on puisse arriver à une perfection un jour, mais il ne nous est pas fait interdiction de la viser. Vous prendrez part au vote et vous, vous ne prendrez pas part au vote, je vous remercie. Pour la majorité à l'unanimité. Merci beaucoup.

Mme GRESLARD-NEDELEC : *Hors micro.*

M. LE MAIRE : Pas du tout non. J'étais deux crans derrière, je vous ai salué justement. Là-dessus je parlais à Mme QUÉLIER. Pardon je ne vous ai pas citée, je ne cite pas les élèves par ordre de nom, je vous ai dit bien au contraire que je trouvais vos propos très constructifs.

Mme QUÉLIER : Moi j'aimerais répondre.

M. LE MAIRE : Oui, mais on ne parle pas derrière le maire et je vous ai donné la parole. On a fait le vote. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Madame HELBIG, Conseillère municipale en charge de l'Égalité et de la lutte contre les discriminations, expose :

« L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Au-delà de cette disposition légale, la présentation de ce rapport annuel permet de faire un état des lieux précis, et ainsi de réinterroger nos actions en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans nos communes.

Je vous propose donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

PAR 42 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (N.E.T.)

Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 4 - Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales – SPL LA FAB

M. LE MAIRE : Eh bien, vous avez le rapport des administrateurs qui est indiqué à l'intérieur, donc c'est l'acte du rapport qui a été adopté en 2021 lors de l'assemblée du 8 octobre. Je vous rappelle que LA FAB est un aménageur du territoire, créé en 2012 par Bordeaux Métropole, donc elle aménage un certain nombre de choses, assez peu il est vrai sur le territoire talençais même si Talence a quelques actions dans la détention du capital, en l'occurrence à hauteur de 2,71 %. Est-ce que ce rapport appelle de votre part des questions ?

Mme RAMI : Non, aucune remarque.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, je te voyais appuyer sur le bouton. Pas de remarque ? Vous prenez acte de ce rapport, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«La loi du 28/05/2010 et l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les administrateurs publics des Sociétés d'Économie Mixte doivent réaliser et présenter, au moins une fois par an, un rapport à leur assemblée délibérante.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée spéciale de la SPL la FAB s'est tenue le 8 octobre dernier concernant l'adoption du rapport 2021 présenté au titre de l'exercice 2020.

En conséquence, après débats, il vous est proposé de prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2020 de la SPL "La Fab".»

Le Conseil prend acte du présent rapport.

Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modification

M. LE MAIRE : Eh bien, la commission « T'AS2L'ID » va malheureusement perdre Monique DE MARCO appelée à d'autres fonctions. Donc il vous est proposé de donner un nom pour remplacer, si tant est qu'on puisse la remplacer, Monique DE MARCO au sein de cette commission.

Mme RAMI : Nous proposons Xavier JOLIOT qui remplacera, je pense, avec brio Mme DE MARCO.

M. LE MAIRE : Nous jugerons sur pièce ma chère collègue.

Mme RAMI : Mais je peux vous donner quelques avant-goûts.

M. LE MAIRE : Mais on peut lui souhaiter bonne chance. En tout cas, c'est une belle commission avec de beaux projets derrière. Il vous est proposé, évidemment si vous en êtes d'accord de ne pas procéder à un vote à bulletin secret. Je vous pose la question, on ne sait jamais. La soirée va être longue. Donc pour à l'unanimité. Je voudrais vous signaler à l'occasion de cette délégation, vous savez que le maire donne délégation à différentes personnes, et qu'au terme d'un arrêté de nomination que j'ai signé ce jour, Mme Isabel MADRID sera positionnée désormais sur une délégation qui lui permettra de s'occuper des actions innovantes de ville, de l'attractivité du territoire et du suivi du projet de Crespy Demain qui prévoit notamment la construction d'un nouveau centre social sur le territoire de Crespy. Les délégations de petite enfance et notamment d'aide sociale étant rattachées directement au maire à ce jour. Il n'y a aucune modification ni dans les statuts ni dans la numérotation, juste une évolution de délégations que vous retrouverez dans un arrêté que j'ai signé aujourd'hui, mais dont je voulais vous faire part à la lumière de cette décision.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 6 en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des délégations et représentations du Conseil au sein de divers organismes extérieurs.

Cette délibération nécessite aujourd'hui un changement de désignation suite au souhait de Madame Monique DE MARCO de ne plus siéger au sein de la commission TAPA'J désormais appelée commission T'AS2L'ID.

Je vous propose de ne pas procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ...). »

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de M. Xavier JOLIOT au sein de la commission T'AS2L'ID. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2022

N° 6 - Instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP

M. LE MAIRE : Le fameux, vous noterez que l'adjointe au RH a son téléphone qui sonne quand RIFSEEP est prononcé dans la pièce. D'ailleurs le clin d'œil aura voulu que justement on parle d'égalité femmes/hommes et de RIFSEEP. Je voudrais vous dire, on en a discuté souvent avec la Direction des ressources humaines, que justement le RIFSEEP permet de reconnaître indépendamment de l'individu, un poids de poste et donc que le RIFSEEP est un des outils fondamentaux, Christian tu as parlé tout à l'heure des différentiels de salaires, qui permet de reconnaître indépendamment de la personne qui exerce le poste, le poids de poste et donc de s'affranchir de quelconque autre élément pour juger du régime indemnitaire de l'agent considéré. Alors, vous dire quelques mots de cette délibération. Le RIFSEEP vous le savez a été instauré il y a quelques années maintenant. Il prévoit une décomposition assez technique, mais fondamentale pour les collectivités donc à la fois de ce qu'on appelle l'IFSE, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, et le CIA, une part variable liée à l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, c'est la définition légale. Je voudrais vous le dire, mais on a eu souvent l'occasion d'en discuter - une petite pensée pour un Arnaud DELLU avec lequel j'en discutais souvent avant le précédent mandat – la Ville a mis en œuvre depuis quelques années maintenant et a ouvert des négociations avec les partenaires sociaux. Puisque si la loi permet de refondre très sensiblement le régime indemnitaire, il s'agissait d'avoir un travail global sur la Ville et sur le CCAS, j'ai présenté ce travail-là pour le CCAS lors du dernier conseil d'administration. Je vais donc passer sur la partie du CCAS même si je voudrais donner le montant. Je voulais vous donner les trois orientations que je pense on pourra partager parce que ça a été l'occasion souvent d'en reparler ici, qu'à la lumière de ce RIFSEEP il fallait d'abord dresser un état des lieux très concret de la rémunération de nos agents au regard d'autres collectivités territoriales ou éventuellement dans certains secteurs parce qu'on se sait très fortement en concurrence avec le secteur privé. L'analyse a été faite par la Direction générale des services et je voudrais très sincèrement vous remercier M. le Directeur général, ainsi que l'ensemble des collaborateurs sous votre autorité, ainsi que Mme la Directrice du CCAS, c'est lui qui le dira à l'ensemble des agents parce qu'il y a plusieurs dizaines, centaines de personnes qui ont participé d'abord à l'élaboration d'une grille de cotation. Ça paraît tellement simple à présenter à la fin qu'on en oublie la complexité puisque nous sommes une collectivité, mais avec combien de métiers différents ? Avec parfois des responsabilités qui sont prises, qui ne font pas partie des autres, etc. Et donc il fallait pour autant trouver une grille commune. Quel a été le choix de la collectivité concernant ce RIFSEEP ? D'abord et vous l'avez dans la délibération, c'était prioriser et revaloriser en priorité la rémunération des agents de catégorie C dans laquelle le diagnostic que je viens de vous exposer, attestait d'un décrochage plus important, d'un comparatif plus important avec d'autres collectivités. Ce qui ne veut pas dire que les A et les B ne soient pas concernés, mais que les écarts étaient très sensibles. C'est la raison pour laquelle un peu plus de 80 %, 82 exactement si je me souviens bien de la somme, sont affectés, de la somme totale que l'on mettra annuellement, aux agents de catégorie C. Évidemment les agents de catégorie C représentant les $\frac{3}{4}$ des agents, mais donc vous voyez qu'on surpondère cette partie-là.

Deuxième chose, même si jamais certaines collectivités avaient fait ce choix-là, ça avait été convenu en ouverture de négociation il y a quelques mois avec les partenaires sociaux, il n'était pas question même si la loi le permet, d'aboutir à des révisions à la baisse, donc à des diminutions de salaire pour quelle catégorie que ce soit. C'est-à-dire qu'à minima, eh bien il devait y avoir un maintien des agents de leur régime indemnitaire antérieur, si baisse il y avait. Deuxième chose et ça a été le choix partagé avec les partenaires sociaux, que le CIA, dans le cadre de cette réforme, soit axé, puisque je vous rappelle que le CIA est par contre une possibilité beaucoup plus libre laissée aux collectivités locales, soit axé exclusivement sur la valorisation du présentisme. Je ne dis pas la sanction de l'absentéisme, mais la valorisation du présentisme, c'est tout à fait différent, même si on pourrait penser que c'est la même chose. Trois niveaux. D'abord, vous dire la composante de ce nouveau régime indemnitaire puisque des délibérations comme ça on en présente une fois tous les 20 à 30 ans, ce n'est pas si fréquent que ça. Nous avons décidé, en tout cas si nous le votons aujourd'hui, la création d'une IFSE dont je vous ai parlé tout à l'heure correspondant à la prime annuelle divisée par 12. Vous savez que grosso modo, la prime annuelle était versée deux fois par an aux agents, sur une somme de 863 € et que cette prime annuelle est augmentée pour l'ensemble des agents quelle que soit la catégorie, d'un montant de 20 € par mois, ce qui fait 240 € bruts d'augmentation minimum pour l'ensemble des agents. C'est-à-dire que quand je vous dis « personne n'a vu sa rémunération à la baisse » eh bien quoi qu'il arrive, tous les agents ont pris ce quota-là. Cette mesure va toucher la totalité des agents de la collectivité à l'exception, mais c'est la loi, des saisonniers et des agents rémunérés à l'heure. Le coût de cette mesure est évalué à 160 000 € par an. Je parle pour la collectivité elle-même, puisque la partie CCAS a été présentée, si Denise tu souhaites des précisions, on pourra te le faire, on l'a présentée en conseil d'administration il y a quelques jours. Sur ce qu'on appelle l'IFSE cotation, la cotation des postes dont je vous parlais tout à l'heure, pour les agents qui étaient détenteurs d'un régime indemnitaire au 31 décembre 2021, vous savez que tous n'ont pas un régime indemnitaire, là encore c'est la loi, l'IFSE cotation vient se cumuler, s'ajouter à l'IFSE de base, avec une répartition dans des groupes de fonctions définis pour la collectivité. Les postes ont tous fait l'objet d'une cotation sur 25 points, selon trois séries de critères : fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception – qui pesait sept points sur les 25 – technicité et expertise à hauteur de 11 points, et les sujétions particulières à hauteur de 10 points. Il y deux points en moins qui ont été finalement enlevés au terme des négociations puisqu'il y avait une notion au niveau de tout ce qu'on appelle les métiers monotâches ou multitâches. On a fixé en fonction de chaque ligne du tableau un plafond financier, l'IFSE cotation étant donnée au terme ensuite à chaque agent. Enfin, s'ajoute l'IFSE indemnité qui permet d'abord d'intégrer l'indemnité de responsabilité que l'on alloue vous le savez aux régisseurs d'avances et de recettes versées une fois par an et à l'ensemble des indemnités pour les travaux dangereux, insalubres, incommodes, salissants, versées aux agents qui remplissent ces conditions en fonction de leurs missions, je pense notamment en nombre en tout cas, aux agents qui font partie du CTM ou du service environnement et paysage. Voilà pour le RIFSEEP.

Le complément indemnitaire annuel, le CIA, vous le savez je vous l'ai rappelé, qui est donc un peu plus libre. La collectivité a souhaité, dans un premier temps, valoriser le présentisme.

Donc on détache une enveloppe de 80 000 € pour la Ville et 20 000 euros pour le CCAS. Cette enveloppe sera répartie dans les agents en fonction du taux de présentisme constaté chaque année, et au terme de l'année et versée sous forme de prime, une fois par an. Cette prime à ce jour n'existant pas pour les agents, quel que soit leur présentisme. Le règlement intérieur dont je vais vous parler tout à l'heure puisque tout ça a été adopté en CT précise les conditions de mise en œuvre de ce dispositif. Ce RIFSEEP permet également, donc ça, c'est la loi, une clause de revoyure tous les quatre ans, ce qu'il faut à peu près pour mettre en œuvre un RIFSEEP d'ailleurs et une présentation intermédiaire chaque année devant le comité technique au bilan. Je voudrais vous dire évidemment que tout ça est fonction de la composition de la collectivité et de l'ensemble des agents qui la compose, que l'effort qui va être consenti par la collectivité, je me permets de plagier les propos de M. le Directeur général, est un effort qui n'a jamais été consenti ; puisque nous allons augmenter au total le régime indemnitaire des agents de la ville de Talence, de 30 %. Évidemment tout le monde ne va pas toucher 30 % en plus puisqu'il y a les cotations, etc., mais la somme allouée représente une augmentation de 30 %. 500 000 € pour la Ville et environ 135 000 € pour le CCAS. Retenez que l'effort financier annuel, à iso-effectif évidemment, sera de l'ordre de 650 000 €. Avant-dernier point, pardon d'avoir été un peu long, mais ce sont des délibérations techniques qui sont très importantes. Cette enveloppe, elle est très importante, elle est intégrée d'ailleurs dans le budget que vous verrez tout à l'heure, est-ce qu'elle est suffisante ? Évidemment quiconque dirait oui serait bien imprudent. Non. Incontestablement, il faut qu'on s'attache toujours à être très attentif aux salaires de nos agents pour des raisons de concurrence, mais aussi en nous rappelant que nous sommes dans une ville, dans une agglomération, dans laquelle le coût de la vie, applicable à tout Français, mais également au coût de la vie induit notamment par les charges d'habitat, location, crédit, sont considérablement plus importantes et ont crû de façon vertigineuse au cours des dix dernières années. Deuxième chose, il fallait, et c'était très important, mettre un point final, et donc reconnaître – l'ancienneté ayant sa part – que quiconque occupait de mêmes fonctions devait être d'un point de vue cotation et non plus par rapport au grade, considéré de la même façon. C'est la raison pour laquelle quand on a cet élément-là ça nous permet d'arriver peut-être pas à un égalitarisme le plus absolu, mais qui ne sera jamais recherché, mais de pouvoir récompenser les agents de cette façon-là, sans attendre une récompense individuelle. Je voudrais vous dire puisque je vous en parle, qu'évidemment la capacité qu'aura la collectivité à travers les CAP, justement de récompenser individuellement un agent, en changeant de catégorie, en changeant d'échelon, de grade, etc. reste entière et n'est pas du tout liée aux éléments du RIFSEEP. Nous avons fait plusieurs comparatifs, il s'avère que dans certains cas, pour des agents de catégorie C, le gain va jusqu'à 200 €, entre 150 et 200 €, évidemment pas pour tous les agents. Mais dans certains cas, sur lesquels on avait vraiment certains écarts, ça aboutit à ça. Je vous disais, est-ce que c'est suffisant ? Les propos que nous avons tenus, je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui assistaient à ce CT, c'est le fait de dire qu'il faut qu'on soit plus que jamais vigilant à cette rémunération. Les agents sont satisfaits, d'autres le sont moins, certains espéraient plus et c'est bien légitime. Mais il en va ainsi de l'ensemble des collectivités locales, mais à un moment ou à un autre, il faut faire un choix.

Comme je vous l'ai dit en introduction, ce choix-là n'est pas un choix de l'autorité territoriale, notre rôle a été de donner une enveloppe de manière à pouvoir accompagner significativement. L'ensemble des règles que je vous présente ce soir, c'est le fruit exclusif, exclusif, des négociations tenues entre l'administration, CCAS Ville, et les partenaires sociaux. Il n'était pas question que le politique vienne mettre des éléments de cotation dans un poste, c'est un travail éminemment administratif et donc relevant de la seule autorité du Directeur général et de Mme la Directrice générale du CCAS. Il faudrait donc qu'on y soit vigilant et le système de CIA, je vous le disais tout à l'heure, permettra aussi annuellement ou dans les années à venir, de pouvoir être revu. C'est-à-dire de pouvoir donner, puisque ça permet une plus grande souplesse, une somme d'argent un peu plus importante. Je voudrais conclure en espérant avoir été le plus clair possible, en vous disant que c'est rare, mais quand on ouvre ce genre de négociations on peut s'attendre à de très longs mois d'échanges, de ping-pong, pas forcément très sereins et au bout desquels finalement tout le monde sort parfois un peu déçu. Encore une fois je ne prétends pas que les 100 % des agents des collectivités sortent tous absolument ravis, il y a en a certains qui le sont et d'autres pas, je vous le disais en toute transparence tout à l'heure. Mais ces éléments qui vous sont présentés ce soir, c'est la loi, mais c'est plus qu'une loi, ont été validés à l'unanimité des partenaires sociaux lors du comité technique que nous avons tenu il y a une dizaine de jours, ça fera 15 jours jeudi. Les partenaires sociaux ont remercié la collectivité, pas le maire, la collectivité pour l'effort financier qui est accompli aujourd'hui. C'est une étape. Évidemment il n'est pas question de la renégocier chaque année, ça demande trop de temps, mais les clauses de revoyure qui sont intégrées, permettront d'analyser, on parle souvent ici de regarder les points, chaque collectivité s'ajuste chaque année, regarde -des règlements intérieurs sont faits pour ça – de manière à voir quel est l'impact concret des éléments sur la rémunération des agents. Je voudrais, et puisque l'occasion m'en est donnée devant vous, remercier très chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont permis d'élaborer ces grilles, l'ensemble des hiérarques de cette collectivité ; et avoir une mention particulière et très, très, très respectueuse, je vous le dis en soulignant plusieurs fois, de nos partenaires sociaux qui ont, en quelques semaines parce que c'était l'engagement que nous avons pris de le mettre en œuvre dès début 2022, ne pas traîner en longueur, qui ont accompli un travail et un service après-vente conjointement à la Direction des ressources humaines qui continue d'ailleurs, parce qu'évidemment chaque agent se pose une question individuelle et il faut répondre individuellement à chaque agent et on va continuer, eh bien qui ont eu une attitude exemplaire et qui ont, indépendamment de souligner l'effort de la collectivité que je vous propose de valider ce soir, été de véritables partenaires sociaux et qui nous ont permis de vous présenter ce document que je vous présente ce soir. Merci en particulier à l'ensemble des adjoints des conseillers municipaux qui ont participé en premier lieu, évidemment à l'adjointe en charge des ressources humaines et l'ensemble des membres du CT, Chantal et Brigitte qui nous ont accompagnés. Il reste, nous en parlions lors des débats budgétaires à la Métropole, beaucoup d'incertitudes sur le fonctionnement. Vous le savez, j'ai eu l'occasion de le dire, il ne sort jamais rien de bon en général dans l'année qui suit une élection présidentielle pour les finances et collectivités locales.

Il est évident que les ponctions que vous savez j'ai toujours condamnées, de l'État sur la DGF mise en œuvre à partir de 2014, qui représentent 3 500 000 € par an, c'est-à-dire cinq fois ce RIFSEEP-là pour exactement le même service public, voire même plus, et certaines compétences que nous avons héritées d'ailleurs sans avoir de mot à dire ; il est évident que le fonctionnement est un peu le nerf de la guerre de toute collectivité, quelle qu'elle soit. Il est facile, en tout cas il est plus simple de baisser des investissements, d'en reporter certains, par contre le paquebot du fonctionnement qui est lancé toujours à pleine vitesse en début d'année et qui est constitué très majoritairement des charges de fonctionnement, eh bien lui est beaucoup plus compliqué à arrêter. C'est la raison pour laquelle, sans être prudent, parce que je vous l'ai dit c'est 30 % supplémentaires, nous y serons attentifs. Il est évident que les fonctionnaires au quotidien qui nous permettent de dégager ces marges de manœuvre, qui nous permettent de pouvoir le faire, si on devait y revenir de manière à pouvoir continuer le mouvement que je propose ce soir, il est évident qu'il n'est pas question de les oublier parce qu'indépendamment de les applaudir ou de leur dire merci très fréquemment, ce qu'il ne faut jamais arrêter, nous aurions bien tort de nous rappeler ce vieil adage « qu'il n'est pas d'amour, il n'est que des preuves d'amour ». La parole est à l'opposition.

Mme RAMI : Oui alors on n'avait pas prévu d'intervenir sur cette délibération, de voter pour. Vous nous l'avez techniquement bien détaillée, effectivement elle était complexe. L'opposition ne participant pas aux différents groupes ou comités, on ne pouvait pas avoir une visualisation claire de ce qui se passait. On approuve évidemment le fait de pouvoir revaloriser les agents talençais. J'ai envie de dire on vous fait confiance là-dessus puisque nous n'avons pas du tout... nous avons zéro information. C'est le DGS qui mène la barque donc on vous fait confiance et on vous dit on est pour cette revalorisation des salaires. Donc nos interventions n'iront pas plus loin que ça, de mon côté en tout cas.

M. LE MAIRE : Tu dis nos interventions pour toi maintenant ? Très bien, donc maintenant que Mme RAMI est en paix avec elle-même... Juste sur la notion de confiance. Tous les éléments, évidemment je ne me permettrai pas d'énoncer la moindre chose inexacte ici, sont l'exact reflet. Je peux parfaitement entendre que la technicité d'une telle délibération échappe au commun des mortels et que si jamais il devait y avoir une présentation très particulière, et de cas concrets aussi, parce que finalement là-dessus il n'y a rien de mieux que le concret, que vous souhaitez prendre contact soit avec Line HÉNARD pour le CCAS, soit avec Philippe CARBO pour la Ville, ils vous accueilleront avec plaisir pour vous expliquer tout cela.
M. BARDIN.

M. BARDIN : Je ne suis pas spécialiste du RIFSEEP, est-ce que ces grilles indiciaires concernent également les contractuels ? Ou est-ce que c'est juste les fonctionnaires ?

M. LE MAIRE : Ce sont toutes les personnes qui touchent un régime indemnitaire.

M. BARDIN : Parce que c'est juste pour faire un lien...

M. LE MAIRE : Tous les contractuels ne touchent pas de régime indemnitaire, c'est contrat par contrat.

M. BARDIN : Parce que c'est juste pour faire un lien avec le rapport d'égalité femmes/hommes dont on a parlé tout à l'heure. J'ai parlé des niveaux d'indemnisation du rapport qui est toujours défavorable aux femmes, même si sur notre commune on est plutôt minimisé par rapport à l'écart national, je crois que c'est 14 % l'écart national, nous on est à 8,7 % si je ne me suis pas trompé dans mes calculs. Mais j'ai été interpellé par une seule situation, c'est celle des contractuelles de catégorie B féminin, qui elles, si je prends l'écart entre les catégories B féminins et les catégories B masculins hommes et femmes il y a quand même 28 % d'écart de rémunération. Donc c'est peut-être un point à regarder ? Je ne sais pas quelle en est la cause, je n'ai pas les éléments, mais cette situation-là m'a interpellé c'est tout. Même si la moyenne reste inacceptable, mais elle est toujours mieux que le plan national. Il y a un point particulier sur les contractuelles de catégorie B que je n'ai pas vraiment pu analyser, pu comprendre en tout cas.

M. LE MAIRE : Alors ce que je te propose c'est qu'on aille regarder ça, je regarde le DGS parce qu'il y a peut-être une explication très concrète par rapport à ça. Je voudrais revenir sur le lien fondamental qu'il y a entre les deux délibérations. Quelqu'un qui fait un poste identique, quel que soit son sexe, évidemment je parle de la partie RIFSEEP c'est-à-dire régime indemnitaire, après il y a des choses qui sont liées à l'ancienneté, etc. perçoit exactement, à le même poids de poste, et donc le même RIFSEEP. Donc quand on parle d'égalité, B, A ou C, eh bien on a cette récompense-là. Par ailleurs, et j'ai oublié de vous le dire, en étant pardon une fois peut-être un peu trop long, un agent qui a un RIFSEEP donné de x points qui prendrait des responsabilités supplémentaires, liées à son poste, sans changer pour autant de service, eh bien voit des points supplémentaires et donc ce RIFSEEP amélioré. Ça permet aussi d'aller beaucoup plus vite dans la récompense de certains services quand on en a un en plus. Encore une fois tout n'est pas parfait, mais c'est dans le bon sens.

M. BIMBOIRE : Moi je valide M. le Maire et chers collègues, ce que dit Mme RAMI, mais concernant le CIA je voudrais savoir comment est calculé le présentéisme. C'est quelque chose qui est très intéressant, il y a aussi des collectivités qui peuvent valoriser la polycompétence.

M. LE MAIRE : Alors le présentéisme, ça a été validé en comité technique. Tout simplement c'est une prime environ d'une centaine d'euros puisque ça correspond à peu près à 80 000 € pour les agents de la Ville. Tout simplement il y a un certain nombre de listes d'absences qui ne comptent pas, congés, RTT, tout ce qui est absences pour représentation syndicale, je suis sûr que ça te parlera, en dehors de toutes ces autres absences-là, je rappelle aussi que dans le cadre d'une absence l'employeur n'a pas à connaître, donc il faut forcément être très extensif puisque quand quelqu'un est absent, cette personne est absente on n'a pas à savoir si jamais l'absence est bénigne ou plus importante. Je trouve toujours assez scabreux le fait de comparer les absences entre elles, il n'y a rien de tout cela. Donc, on dit valorisation, pourquoi ? C'est qu'en fait, à chaque jour d'absence qui comptera, il y aura environ une dizaine d'euros qui seront défalqués jusqu'à aller jusqu'à 10 jours d'absence, ce qui fait à peu près 15 jours. Pourquoi la valorisation du présentéisme ? C'est qu'il y a des agents qui vont être là toute l'année, des agents qui vont avoir un jour d'absence, d'autres deux, d'autres trois, etc.

La somme qui va être dégagée de ce que l'on ne donnerait pas, ne sera pas récupérée par la collectivité, mais sera réinvestie pour les agents qui auront eu ce présentisme-là. C'est pour ça que je préfère parler de valorisation du présentisme plutôt que de sanction d'absentéisme, c'est le fait de dire qu'il n'est pas question entre guillemets de gagner de l'argent sur de l'absentéisme, mais que cette somme-là... Donc voilà, évidemment cette somme-là par agent je ne peux pas vous la donner, je peux vous donner un montant qui est à peu près d'une centaine d'euros. Mais si jamais par exemple, il devait y avoir un certain nombre d'absences, eh bien les agents qui auront été là seront donc plus valorisés. Un petit point, ce RIFSEEP, j'ai oublié de vous le dire, s'appliquera à partir du 1^{er} février, sera visible sur la paie des agents à partir de mars ou avril, puisqu'on a des intégrations à faire avec le trésorier et avec Bordeaux Métropole qui fait les fiches de paie, et croyez-moi ce n'est pas simple. En revanche pour le présentisme, ça s'appliquera à compter du 1^{er} mars puisqu'évidemment les absences COVID étant un peu plus importantes, nous avons convenu avec les partenaires sociaux que ce régime s'applique uniquement à partir du 1^{er} mars. Alors que va donner l'épidémie de COVID ? Je n'en sais absolument strictement rien, mais ça permettait aux agents d'avoir la pleine information et de s'appliquer après des vacances scolaires et donc à partir du 1^{er} mars. Si jamais tu souhaites avoir exactement cela, le service des ressources humaines sera à votre disposition, à la tienne et à votre disposition pour vous expliquer tout ça. Ça a fait l'objet encore une fois, d'un accord plein et entier des partenaires sociaux, quel que soit leur syndicat. Pas d'autre question ? Donc pour à l'unanimité. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« La rémunération des agents est constituée, potentiellement, des éléments suivants :

- Le traitement indiciaire (qui traduit le grade et l'ancienneté propres à chaque agent).
- Le régime indemnitaire, objet de cette réforme.
- Les diverses primes ou indemnités résultant de la mission d'un agent (nouvelle bonification indiciaire, indemnités pour astreintes ou permanences, travail du dimanche ou jours fériés, régisseurs, prime du directeur général des services... non impactées par la réforme).
- Les diverses primes propres à la situation personnelle d'un agent (SFT, forfait mobilités durables, participation contrat santé, garantie individuelle de pouvoir d'achat... non impactées par la réforme).

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le nouveau régime indemnitaire de référence initié par le décret 2014-513 du 20 Mai 2014. La mise en place de ce nouveau dispositif constitue un effort annuel de 500 000 €, ce qui représente une augmentation de 30% de l'enveloppe du régime indemnitaire global actuel versé par la ville à ses agents.

Le régime indemnitaire de la collectivité, objet de la présente délibération, était jusqu'à présent fondé exclusivement sur le grade détenu par l'agent.

Il est désormais composé de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE)

Part essentielle du nouveau régime indemnitaire qui reconnaît le poids de poste de chaque agent à travers la prise en compte de sa fiche de poste de manière objective.

- Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Part variable liée à l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP A TALENCE

Les principes qui président au travail accompli pour la mise en œuvre de cette réforme sont les suivants :

- Constat qui résulte de la comparaison du régime indemnitaire des différentes catégories avec celui des autres collectivités de la métropole : la catégorie C nécessitait prioritairement une revalorisation. La priorité a donc été donnée aux agents de cette catégorie.
- Constat des difficultés de recrutement sur l'ensemble des catégories au regard du régime indemnitaire proposé.
Dans ce cadre, il a été demandé de reconnaître aussi, dans la mesure du possible l'engagement des agents des catégories A et B.
- Maintien du régime indemnitaire pour les agents conservant le même poste, dans l'hypothèse où la cotation de leur poste aurait impliqué une diminution de régime indemnitaire.
- Volonté de valoriser le présentéisme à travers l'instauration d'une prime annuelle.
- Nécessité de transposer la prime annuelle versée aux agents de la collectivité et de l'intégrer à l'IFSE.

2. PRESENTATION DE L'IFSE

IFSE DE BASE : L'IFSE de base correspond à la prime annuelle divisée par 12.

Mais, à cette occasion, la décision a été prise d'augmenter de 20€ le montant actuel de la prime portant le montant de l'IFSE de base à 91,97€ brut par mois (versés au prorata de la quotité de temps de travail).

Cette mesure va toucher la totalité des agents de la collectivité (à l'exception des saisonniers et des agents rémunérés à l'heure).

IFSE COTATION : Pour les agents détenteurs d'un régime indemnitaire au 31 décembre 2021, l'IFSE cotation vient s'ajouter à l'IFSE de base.

La méthode retenue a permis d'objectiver pour chaque fiche de poste, une cotation qui conduit au montant désormais versé.

Pour ce faire, une grille à double entrée a été construite avec les partenaires sociaux, conduisant à une cotation de chaque fiche de poste (cf. annexe)

- Entrée verticale : classement de l'agent au sein de sa catégorie (A, B, C), puis dans le groupe de fonction qui correspond à sa fiche de poste ; soit 12 groupes de fonctions : 4 en C ; 3 en B ; 5 en A.
- Entrée horizontale : nombre de critères cochés par fiche de poste avec un maximum de 25 points.

Un plafond financier a été fixé en regard de chaque ligne du tableau, l'IFSE cotation étant ensuite attribuée à chaque agent en fonction du résultat obtenu.

Ces montants sont établis pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet.

Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

L'état accompli aujourd'hui traduit la situation des agents à l'instant de la délibération.

Pour les agents dont le résultat conduirait à diminuer le montant versé aujourd'hui, il a été acté un maintien de régime indemnitaire pour autant que l'agent conserve la même fiche de poste dans l'avenir.

Un changement de fiche de poste (ou de catégorie) peut conduire à un changement de cotation, et donc à une révision de l'IFSE cotation versée.

IFSE INDEMNITES qui permet d'intégrer :

- L'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes – art R. 1617 à R. 1617-5-2 du code général des collectivités territoriales, arrêtés du 20 juillet 1992, du 28 mai 1993 et 3 septembre 2001.
- Les indemnités pour travaux dangereux, insalubre, incommodes ou salissants – décret n°67-624 du 23 juillet 1967. Arrêtés des 2 décembre 1969, 13 janvier 1972, 25 octobre 1989, 20 février 1996 et 7 octobre 1996.

LES BENEFICIAIRES

Ne sont pas concernés par la mise en œuvre du RIFSEEP les agents des cadres d'emplois des agents de police municipale et des chefs de service de police municipale dont le régime indemnitaire a été revu cf. la délibération n°15 du 5 Juillet 2021 relative au régime indemnitaire des agents de police et des chefs de service de police municipale.

Ne sont pas concernés également à ce jour, les agents de la filière culturelle des cadres d'emplois : Assistants et professeurs d'enseignement artistique.

Aussi les délibérations précédentes restent en vigueur pour ces cadres d'emplois (délibération n°18 du 25 Novembre 2013 portant rééquilibrage du régime indemnitaire des agents de catégorie A et B pour les assistants d'enseignement artistique et délibération n°30 du 8 Juillet 2019 relatif au régime indemnitaire des professeurs d'enseignement artistique).

IFSE DE BASE : Sont bénéficiaires l'ensemble des agents de droit public (fonctionnaires et contractuels). Les agents des cadres d'emplois exclus du RIFSEEP bénéficieront d'un maintien de la prime annuelle à hauteur de 91,97€ brut par mois au titre des avantages acquis.

IFSE-COTATION ET IFSE-INDEMNITES : Sont bénéficiaires :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel en position d'activité.
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel déjà bénéficiaires d'un régime indemnitaire.

ATTRIBUTION INDIVIDUELLE DE L'IFSE

L'attribution individuelle de l'IFSE est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Au regard de sa fiche de poste, l'autorité territoriale procède au rattachement de l'agent suivant les règles définies précédemment.

Sur la base de ce rattachement, l'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE à chaque agent dans la limite du plafond individuel mensuel.

PERIODICITE ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'IFSE

L'IFSE DE BASE ET L'IFSE-COTATION sont versées selon un rythme mensuel.

L'IFSE-INDEMNITES sera versée annuellement pour l'indemnité de régie et périodiquement s'agissant de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.

MODALITES DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION DE L'IFSE

L'IFSE DE BASE ET L'IFSE-INDEMNITES : ne seront pas impactées par la maladie.

L'IFSE-COTATION : la dégressivité appliquée sur l'IFSE de cotation continuera à s'appliquer selon les modalités prévues par la délibération n° 12 du 28 Juin 2007 relative au régime indemnitaire des agents de la ville.

3. PRESENTATION DU CIA

LE PRINCIPE

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

La collectivité a souhaité valoriser le présentisme.

Le CIA, variable, sera versé selon un rythme annuel en une seule fois, à année échue, une fois l'état du présentisme de chaque agent comptabilisé.

L'attribution individuelle du CIA est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet pour chaque agent d'un arrêté individuel.

4. CLAUSE DE REVALORISATION

Le RIFSEEP fera l'objet d'une clause de revoyure tous les 4 ans et d'une présentation intermédiaire chaque année devant le Comité Technique.

Les évolutions résultant d'un changement de catégorie ou de fiche de poste y seront présentées.

Je vous propose :

- de procéder au versement du régime indemnitaire du personnel selon les modalités définies dans la présente délibération à compter du 01/02/2022 et après avis du CTP en date du 21 Janvier 2022,

- de prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 20 - Fixation redevance d'occupation du domaine public – Autopartage

M. GARRIGUES : Merci, Mme la secrétaire. M. le Maire, quelques éléments sur le sens de cette délibération qui est très simple. Il s'agit de créer un tarif pour les véhicules en autopartage qui sont situés sur le domaine public dans notre commune. Tarif qui est dû au fait qu'on a été sollicité par l'opérateur actuel CITIZ qui souhaite étendre son réseau sur la ville. Il dispose aujourd'hui de trois places, deux places au niveau du forum, une troisième place au niveau de l'hôtel de ville que vous connaissez. C'est pour nous un opérateur important qui nous propose effectivement un service tout à fait intéressant pour les habitants qui n'ont pas de véhicule, mais qui en ont besoin ponctuellement. Et puis c'est un opérateur qui nous a proposé initialement de nous équiper, de nous doter de véhicules électriques. Nous avons l'opportunité, opportunité entre guillemets puisque c'est malheureux pour notre mobilité, mais suite à la fin du service Bluecub de Bolloré, nous avons dorénavant des bornes électriques qui nous permettaient d'y attacher des véhicules électriques pour pouvoir les recharger, notamment les véhicules CITIZ. Donc on devait être doté de ces véhicules-là, ça ne pourra pas finalement se faire, puisque la Métropole n'y est pas favorable pour des questions de gestion de la vente d'énergie. On espère que cela pourra être infléchi et qu'on pourra avoir des véhicules propres, des véhicules électriques sur notre territoire.

Voilà, on a été sollicité par CITIZ, donc pour agrandir effectivement le parc de places. Il s'agit donc d'augmenter le nombre de places, mais il nous faut nous mettre en conformité avec le code général de la propriété des personnes publiques, qui impose qu'un tarif soit mis en place pour tout service commercial qui occupe l'espace public. Donc l'objet de cette délibération est double. Se conformer à la réglementation en fixant un montant de redevance, nous vous proposons 100 € par place, l'objectif est que ce montant ne soit pas dissuasif pour encourager l'autopartage. Je vous donne quelques éléments. L'autopartage selon une étude de l'ADEME, chaque voiture mise en autopartage permet de remplacer cinq à huit véhicules particuliers sur le domaine public. Donc pour nous c'est un vrai enjeu de réduction de véhicules dans l'espace public. Donc nous y sommes très favorables. L'objectif c'est bien sûr de fixer un montant puisqu'il s'agit bien sûr d'une équité commerciale, un montant qui ne soit pas excessif. Pour choisir le montant, on s'est axé sur le montant choisi par la commune de Bordeaux,

commune voisine, avec effectivement des similitudes. Bordeaux a un tarif qui a été voté en décembre dernier de 260 €, mais par station, pas par place, et sur chaque station il y a entre un et cinq véhicules. En moyenne entre deux et trois véhicules par station à Bordeaux, ce qui fait 260 € pour deux à trois véhicules, donc on est sur une moyenne d'à peu près 100 € par véhicule à Bordeaux. On a choisi nous d'avoir un tarif par véhicule parce que ce qui génère du chiffre d'affaires pour l'entreprise c'est la place, ce n'est pas la station. Donc on a choisi de faire participer l'entreprise au prorata du nombre de places. Nous vous proposons ce tarif de 100 € par place, qui nous semble judicieux, adapté à l'environnement. C'est un service en plus pour lequel les Talençais sont très satisfaits. Vous le savez la commune de Talence, notre commune est elle-même cliente de CITIZ, puisque nos habitants peuvent utiliser, mais nos salariés aussi, la station qui est située devant l'hôtel de ville, on a un contrat avec CITIZ qui nous permet d'utiliser le véhicule. Quand il n'est pas utilisé par des agents de la Ville, il peut être utilisé par des Talençais, par des riverains qui paient bien sûr auprès de l'entreprise. Voilà c'est un service dont on est très satisfait. Maintenant il va y avoir effectivement un appel à manifestation d'intérêt. Vous le savez, l'utilisation du domaine public dit effectivement règle de la concurrence, donc l'objectif c'est de lancer cet appel. On verra quel opérateur sera retenu. S'il y a beaucoup d'opérateurs, cela montrera qu'il y a une dynamique derrière ce service-là. Aujourd'hui il est quand même compliqué de trouver un équilibre économique sur l'autopartage, donc on n'attend pas énormément de candidatures, au moins celle de CITIZ. Nous vous proposons ce tarif et bien sûr nous vous tiendrons au courant dans le groupe de travail déplacement de la ville et du développement de ce service sur la ville.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue.

Mme RAMI : Non il n'y a pas de question. Juste vous dire qu'on va voter pour. On est effectivement favorable au dispositif de covoiturage. Alors Guillaume, juste, je n'ai pas bien compris parce que CITIZ est déjà implanté sur la ville de Talence, et il n'y a pas d'AOT pour les véhicules CITIZ actuellement ?

M. GARRIGUES : Alors on a bien une AOT aujourd'hui, mais pas de tarif. On n'a pas de tarif. Aujourd'hui c'est gratuit et le code effectivement de la propriété publique nous impose de fixer un tarif.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER ? Vous êtes pour aussi. À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GARRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, expose :

« Conformément à l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, « toute occupation ou utilisation du domaine public (...) donne lieu au paiement d'une redevance ».

L'autopartage n'échappant pas à cette règle, il convient aujourd'hui de fixer une redevance d'occupation du domaine public spécifique à cette activité et ce, préalablement au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

Pour rappel, la notion d'autopartage est définie par l'article L 1231-14 du Code des transports comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ». Il

s'agit d'un service de location de véhicules partagés, disponible 24h/24 et 7j/7, destiné à tous les publics pour différents motifs de déplacements.

L'enjeu de l'autopartage à Talence est triple :

- réduire le taux de motorisation des ménages, notamment par le non renouvellement du second véhicule ou son abandon, voire à ne plus disposer d'aucun véhicule,
- réduire les émissions de polluants liées à la circulation des véhicules carbonés,
- assurer une alternative aux différents modes de déplacement déjà présents sur la commune.

Pour l'heure, deux sites sont concernés par l'autopartage à Talence (Forum : deux places et la mairie : une place) et un troisième site est actuellement à l'étude au regard de sa centralité et de sa proximité avec plusieurs lignes de transport : Peixotto.

Dans ce contexte lié à la fois à la réglementation du domaine public et à l'intérêt, en termes de mobilités, de disposer de solutions d'autopartage sur le territoire, je vous propose d'adopter une redevance annuelle de 100 € par an et par place de stationnement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 7 - Signature d'une convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et Talence pour les équipements scolaires métropolitains existants

M. DUART : M. le Maire, mes chers collègues, je vous l'avais indiqué dans un conseil précédent, la Métropole rétrocède à la Ville les écoles dont elle est propriétaire. Michelet, c'est fait, il reste trois écoles, Ravel, Picasso, Saint-Exupéry. Elle les rétrocède après réhabilitation. Ravel, la réhabilitation va commencer bientôt, il restera Saint-Exupéry et Picasso. Cependant, elle souhaite, avec notre accord, nous céder dès à présent les locaux non scolaires. C'est l'objet de cette convention. Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education, au Péricolaire, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'enfant et Entretien des bâtiments communaux, expose :

« Comme vous le savez, Bordeaux Métropole est propriétaire de trois groupes scolaires à Talence :

- Maurice Ravel, situé 62 Rue Lafitte à Talence (parcelles n°BE152 et BE153),
- Pablo Picasso, situé 1 rue Alfred de Musset (parcelle BH 170),
- Saint-Exupéry, situé 3/5 rue Eugène Delacroix (parcelles BH 122, BH 38 et BH 119).

En application de la délibération cadre métropolitaine n°2019-544 du 27 septembre 2019 "Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux", et de la délibération métropolitaine 2021-446 du 21 septembre 2021, la présente convention précise les modalités de :

- a) transfert de propriété à la ville des équipements non scolaires de compétence communale, article 7,
- b) transfert de gestion à la ville des équipements scolaires : répartition des responsabilités et des travaux, article 8,

- c) transfert automatique à la Ville de la pleine propriété de l'équipement scolaire à la fin des travaux de la mise en état correct pour les écoles anciennes ou dès que sont écoulées les dix années après la date d'achèvement des travaux d'origine pour les autres (ou démolition, désaffectation, vente, autre transfert), article 9. La convention prévoit une clause résolutoire en son article 9.5 en cas de désaffectation du bâtiment pour un projet autre que d'intérêt général. Cette dernière sera reproduite dans l'acte en la forme administrative portant transfert de propriété.

La présente convention abroge les précédentes conventions de gestion d'un équipement scolaire entre Bordeaux Métropole et la ville. Elle est indépendante des conventions de mise en état correct qui sont signées séparément comme celle relative au Groupe Scolaire Maurice Ravel qui a reçu votre approbation le 13 décembre dernier.

Je vous propose donc :

- D'approuver la signature des conventions de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Talence concernant les trois groupes scolaires Maurice Ravel, Pablo Picasso et Saint-Exupéry.
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 8 – Budget primitif - Exercice 2022

M. JESTIN : Alors j'attends juste que le vidéoprojecteur veuille bien se lancer. Ça marchait tout à l'heure... C'est en train de chauffer a priori. Sinon je ferai comme à la Métropole, je ferai sans le diaporama, mais c'est quand même moins simple. Je suis désolé.

M. LE MAIRE : Bien je vous propose d'adopter ce budget... Je propose une séance IKEA, meublons. Alors il y a une ligne spécifique fonctionnement du rétroprojecteur de la salle du Conseil Municipal qui sera dégagée.

M. JESTIN : Ils font tout pour m'empêcher de présenter. Alors je vais essayer de démarrer en attendant qu'on tente de trouver.

M. LE MAIRE : Est-ce que ça vous convient, le temps qu'on répare, on avance quelques délibérations ? Devant ce oui collectif, je vous propose de passer l'ensemble des délibérations de M. JESTIN puisqu'il y a beaucoup de choses et peut-être de passer aux délibérations de Mme PITOT ? Ça vous va ? On passe à la 15.

N° 15 - Recrutement poste de bibliothécaire - collaborateur-trice à la directrice du réseau des Médiathèques en charge de la Politique documentaire

Mme THOMAS-PITOT : Oui il s'agit ici tout simplement d'un remplacement suite à un départ en disponibilité de l'agent.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison du départ en disponibilité de l'agent titulaire du poste depuis le 1^{er} janvier 2022, la Ville souhaite procéder à son remplacement en référence à l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984, sur la base du grade de bibliothécaire.

Missions principales :

- **Participer activement à l'équipe de direction**
 - Concourir à la définition et à la mise en œuvre des grandes orientations pour le développement et la promotion de la lecture publique, dans le cadre de la politique culturelle pilotée par la DAC
 - Contribuer à l'identification des besoins de la population en matière de formation, d'information, de culture et de loisirs
 - Participation active à la réflexion et aux projets portant sur l'évolution et la diversification de l'offre de services (analyse des besoins de la population en matière d'information, de formation, de loisirs et de culture, nouvelle organisation de travail, services innovants)
 - Elaborer et suivre en lien avec les membres de l'équipe des outils de gestion organisationnelle (suivi logistique, administration, bâtiment, règles communes)
 - Manager et fédérer une équipe au quotidien
 - Assurer la responsabilité du service en cas d'absence de la directrice (en alternance avec les autres bibliothécaires)

- **Responsable de la politique documentaire**
 - Participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique documentaire en lien avec les publics, territoires et partenaires de chacune des médiathèques
 - Formaliser un plan de développement des collections et une charte documentaire
 - Formaliser les documents cadres du pôle (fiche domaines, outils de pilotage et d'évaluation, bilans réguliers, bilan annuel)
 - Acquérir des documents dans le cadre de la politique documentaire
 - Assurer le suivi budgétaire documentaire et le montage des marchés documentaires en lien avec la directrice
 - Piloter l'activité documentaire du réseau en matière de politique documentaire et d'organisation des grands chantiers réguliers (désherbage, reclassement, re-cotation, récolement) en lien avec les autres responsables
 - Mettre en place un circuit optimum du document et superviser le fonctionnement des ateliers
 - Suivre les acquisitions de presse sur le réseau (abonnements annualisés)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au grade de Bibliothécaire, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence au 5^{ème} échelon (IB 567 - IM 480),
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à recruter sur le poste de bibliothécaire à temps complet du 1^{er} février 2022 au 31 octobre 2022,

- de prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 16 - Renouvellement de la mise à disposition d'agents communaux auprès du Centre d'Animation Jeunesse

Mme THOMAS-PITOT : Par délibération en date du 11/02/2019, vous aviez autorisé M. le Maire à renouveler pour trois ans la mise à disposition de trois agents auprès du CAJ à compter du 1^{er} mars 2019, et d'un agent à compter du 20 janvier 2019. Un de ces quatre agents est parti depuis à la retraite, il s'agit ici de renouveler cette convention pour trois agents, pour trois ans.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Vote pour à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 11 février 2019 vous aviez autorisé Monsieur le Maire à renouveler pour trois ans la mise à disposition de trois agents auprès du Centre Animation Jeunesse (CAJ) à compter du 1/03/2019 et d'un agent à compter du 20/01/2019.

Afin de poursuivre les actions menées en faveur des adolescents, je vous propose de reconduire cette mise à disposition pour trois ans à compter du 01/03/2022 et cela pour trois agents :

- 1 Animateur
- 1 Adjoint d'animation
- 1 Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

Conformément au décret n°2008-580 du 18/06/2008, il convient que le Centre Animation Jeunesse rembourse à la ville les rémunérations des agents mis à disposition.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention d'objectifs jointe à la présente et à signer toutes les pièces y afférentes. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 17 - Recrutement et rémunération du responsable de la régie propreté et transport

Mme THOMAS-PITOT : Oui, il s'agit ici d'un recrutement suite à un départ volontaire d'un agent. Un recrutement a été réalisé au centre technique municipal pour le poste de responsable propreté, voirie, transport, manifestations, à compter de janvier 2022. En l'absence de candidat fonctionnaire, un contractuel a été retenu conformément à la loi du 26 janvier 84 qui permet le recours à des contractuels dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire.

M. LE MAIRE : Des questions, des remarques ?

Mme QUÉLIER : Oui en lisant cette délibération qui décrit le poste, je me demandais s'il était possible et pertinent, les deux questions, d'inclure dans les missions d'un tel poste un objectif un peu plus de développement durable, un peu plus explicitement ? Je pense à des choses toutes bêtes, mais je crois que la régie de propreté est concernée sur ce plan, je vois régulièrement des agents enlever des sacs-poubelle, des sacs plastiques donc, qui sont très peu pleins, les mettre dans un camion ; utiliser un gros camion dans le parc Peixotto pour ramasser les poubelles, etc. Ces petites choses là du quotidien me font penser, est-ce qu'une fiche de mission ne pourrait pas comporter des éléments sur ce plan ?

M. LE MAIRE : Dans les fiches de poste, c'est toujours un petit peu compliqué. Je voudrais juste vous rappeler la présence et l'affectation spécifiquement sur ce qu'on appelle la « Mairie exemplaire », c'est ce qui nous a permis d'avoir des gourdes, etc. donc on va solliciter cet agent-là pour qu'il fasse part de vos observations sur l'ensemble des agents. Ça paraît compliqué de le mettre dans chaque utilisation, le développement durable étant par définition transverse à toutes les collectivités. En revanche vous savez que nous avons un agent mission « Mairie exemplaire » qui s'occupe effectivement que la mairie elle-même conduise un certain nombre d'actions exemplaires sur le sujet. Y a-t-il d'autres remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail, expose :

« Suite au départ à la retraite d'un agent, le Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 avait autorisé le recrutement et la rémunération d'un agent contractuel, conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 Janvier 1984.

L'agent recruté ayant souhaité mettre fin à sa période d'essai, une bourse de l'emploi a permis le recrutement d'un nouvel agent sur le même poste en qualité de contractuel, en date du 1^{er} janvier 2022 et ce, pour une durée d'un an.

Il vous est demandé aujourd'hui de redéfinir sa rémunération en concordance avec l'expérience et le niveau de qualification requis pour ce poste.

Missions principales :

- Planification de l'activité des deux entités (régie propreté et transport)
- Gestion des demandes d'intervention, suivi de l'activité à l'aide de tableaux de bord
- Gestion du personnel (temps de travail et prévention des situations conflictuelles)
- Gestion du stock de matériel à destination des différentes manifestations, et de la propreté du domaine public
- Vérification de l'application des consignes de sécurité dans le cadre de l'activité professionnelle des agents
- Rôle de référent dans le cadre de l'organisation d'évènements importants et coordination des actions des équipes de régies avec les intervenants extérieurs

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 8^{ème} échelon du grade de Technicien est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 415 (IB 478)

- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
- une majoration de 25 points en raison de la disponibilité exigée sur ce poste

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Redéfinir la rémunération accordée pour le poste de responsable de la régie propreté à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 1 an,
- Reconduire le poste en question jusqu'au 31 décembre 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 18 - Création et rémunération du poste d'adjoint au responsable d'équipes d'entretien et de maintenance des bâtiments

Mme THOMAS-PITOT : Il s'agit ici d'un agent recruté en 2019 en qualité de maçon au grade d'adjoint technique principal 2^e classe, 2^e échelon. Compte tenu de ses qualifications et de son expérience de 30 ans dans le privé, suite à une mobilité interne, il passe sur le poste d'adjoint au responsable d'équipe d'entretien et de maintenance des bâtiments, avec donc de nouvelles missions et une nouvelle rémunération en conséquence, d'où l'objet de la délibération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Des remarques ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 25 novembre 2019, vous aviez autorisé la rémunération spécifique d'un poste de maçon au service du Centre Technique Municipal en raison des difficultés de recrutement sur ce métier en tension et du manque d'attractivité au niveau du salaire.

Ce poste avait été renouvelé par délibérations du 9 Novembre 2020, puis du 18 Novembre 2021.

Suite à une mobilité en interne, l'agent occupant ce poste a été retenu sur un nouvel emploi alliant technicité et encadrement au Centre technique municipal.

Missions principales :

- Programmer et organiser l'exécution des travaux : mise en œuvre des moyens humains et matériels
- Assurer un suivi du travail exécuté : qualité, délais, coûts
- Assurer la coordination des interventions en régie avec les travaux réalisés par des entreprises extérieures
- Respecter le formalisme des commandes (fourniture, matériel, matériau) passées au magasin pour chaque chantier en se basant sur un devis
- Être dans une démarche d'échange, de partage et de transmission de l'information
- Assurer la gestion Ressources humaines (présence agents, congés, récupérations, etc...)

- Instaurer un dialogue constructif avec les différents usagers (échange, confiance)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 8^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 430 (IB 499)
- maintien du régime indemnitaire précédent
- majoration de 15 points en raison de la disponibilité exigée sur ce poste

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Dans le cadre de l'article 3-3 2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer le poste dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 19 - Recrutement d'un adjoint d'animation socio-sportif

Mme THOMAS-PITOT : Oui ici on est dans le cadre de la politique sportive mise en œuvre par la Direction des sports, jeunesse et vie étudiante. En complément des actions menées déjà par le service d'animation sportive, la Ville souhaite consolider son engagement et faire évoluer l'offre en direction des jeunes, en développant un projet social éducatif qui utilise le sport comme levier. Aussi, je vous propose donc la création d'un poste de catégorie C dans l'attente de la pérennisation de cette action après une phase expérimentale.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ?

Mme RAMI : Juste en lisant la création du poste sur une catégorie C et sur le rapport RIFSEEP que vous avez fait, est-ce que ces nouveaux agents qui vont être embauchés vont bénéficier également des différentes primes ?

M. LE MAIRE : Ce sont des agents qui touchaient un régime indemnitaire au 31 décembre et donc ce régime indemnitaire s'applique à ces agents. Je vous propose puisque nous avons fait l'égalité femmes/hommes de laisser passer une femme avant un garçon et de terminer avec Mme FRICOT qui devait terminer en beauté ce conseil sur le Café Papote et donc de laisser le budget et son présentateur masculin clôturer cette présentation.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre de la politique sportive mise en œuvre par la direction Sports, Jeunesse et Vie Étudiante, et en complément des actions menées par le service de l'Animation Sportive (accueil multisports et sport scolaire), la Ville souhaite consolider son engagement et faire évoluer l'offre en direction des jeunes en développant un projet social et éducatif qui utilise le sport comme levier.
Grâce à des actions itinérantes et « hors les murs », il s'agira de proposer et d'assurer la mise en œuvre d'un projet d'animation des équipements de proximité.

L'objectif principal sera de s'adresser aux jeunes ne s'inscrivant dans aucune activité ou pratique encadrée afin de les orienter, à long terme, vers les structures de droit commun dans les domaines des loisirs, de la culture, de l'insertion et du sport.

Ce projet développera un programme d'animations transversales et complémentaires, s'appuyant sur un travail collaboratif étroit entre tous les acteurs du territoire afin de garantir un projet éducatif social complet.

Aussi la création d'un poste de catégorie C est proposé sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 Janvier 1984 pour un an dans l'attente de la pérennisation de cette action après une phase expérimentale.

Missions principales :

- Organiser et mettre en œuvre le programme des animations des espaces de proximité
- Identifier les différents acteurs et actions complémentaires du territoire en lien avec le programme d'animation
- Surveiller et sécuriser les activités
- Identifier les attentes des différents publics
- Promouvoir la politique sportive de la collectivité
- Assurer la continuité des actions avec les acteurs de proximité
- Orienter les publics vers une pratique régulière et les structures organisées

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée d'un an.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1er échelon du grade d'Adjoint territorial d'animation est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 371)
- une IFSE base mensuelle et une IFSE cotation mensuelle niveau C2 (0,32)

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste d'adjoint d'animation socio sportif en contrat à durée déterminée dans les conditions énumérées ci-dessus à compter du 1^{er} Février 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 21 - Café Papote – mise à disposition d'une tente aux associations partenaires

Mme FRICOT : M. le Maire, mes chers collègues, la mairie de Talence organise depuis un an une action à destination des étudiants nommée Café Papote. Cette action est mise en place par la Ville et le CCAS en partenariat avec les services du CROUS et différentes associations telles que la fédération ATENA ou encore la Fringalerie. C'est le fruit du constat de l'isolement des étudiants en lien avec la situation sanitaire et le COVID 19. En 2021 ce sont 30 à 40 étudiants qui ont été accueillis par rendez-vous en moyenne. Depuis la rentrée 2021 – 2022, le service jeunesse et vie étudiante coordonne cette action et adapte les rendez-vous au contexte de retour en présentiel des étudiants. Le dispositif s'oriente donc dans une démarche d'aller vers les étudiants afin de leur apporter une meilleure connaissance des ressources que leur offrent la Ville et les différents partenaires présents. Il permet ainsi aux étudiants de mieux être informés, d'activer des dispositifs et de fréquenter les structures qui leur sont destinées telles que l'épicerie solidaire, les cours de musique à un euro de l'école municipale de musique et de danse, ou encore Infos Jeunes Talence campus à titre d'exemple. Dans cette démarche, le service jeunesse et vie étudiante développe de nouveaux partenariats afin d'enrichir la qualité et la diversité des informations diffusées. Afin de mettre en œuvre cette opération et dans le cadre du partenariat avec les différentes associations, il est proposé que la Ville mette gratuitement à la disposition de ces dernières, une tente de type barnum constituée de quatre dômes et quatre lambrequins de 3 m sur 3, qui servira de lieu d'accueil. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. le Maire, ainsi que l'élue en charge de la vie étudiante, donc moi-même, à signer cette convention avec les associations partenaires sur la base du modèle type qui suit.

M. LE MAIRE : Laissez-moi signer cela avec Mme FRICOT s'il vous plaît. Je voudrais remercier, merci, Juliette, l'ensemble des personnes qui ont contribué à mettre en place le Café Papote, élus ici, mais aussi une mention particulière pour tous les bénévoles des associations qui œuvrent, la psychologue bénévole, la Fringalerie, ATENA, etc. Il y a beaucoup de gens bénévoles qui s'investissent pour cette idée finalement simple de monter une tente et de discuter, mais qui a vraiment rempli son office à ce point-là d'ailleurs qu'on la continue indépendamment des vicissitudes du COVID. Pas de remarque ?

M. JOLIOT : Je disais que j'étais tout à fait pour la démarche et tout ce qui pourrait aider les étudiants à franchir ces moments difficiles, qu'on connaît tous. Je m'étonnais juste de la forme d'accueil. Je lisais que c'était des barnums, les barnums si je ne m'abuse s'ils sont mis en plein air, en hiver je pense qu'il y fait froid, donc voilà j'avais juste une interrogation par rapport à ça.

M. LE MAIRE : L'idée mon cher collègue, il existe tout un tas de lieux ressources sur le campus qui peuvent accueillir indépendamment des points, ce n'est pas très loin de chez vous d'ailleurs. On a besoin parfois de s'installer devant le restaurant du CROUS, à certains endroits pour vraiment être au plus proche. Alors évidemment il y fait moins chaud l'hiver que l'été, mais l'idée c'est vraiment d'être en capacité d'être très mobile et d'aller directement au contact, là où il n'y a pas forcément un bâti pour le réaliser, et surtout être visible de la part des étudiants. Je pense notamment à la place qu'on a à l'arrêt de tram Arts et Métiers, qui permet vraiment d'être face aux étudiants qui mangent, qui vont au CROUS, ceux qui n'arrivent pas très loin des différents sites universitaires, ceux qui descendent du tram. Il n'y

fait pas très chaud, mais on a chaud dans le cœur. Oui ça marche très bien, vraiment je vous assure, vraiment. Pas d'autre remarque ? Pas de vote contre ? D'abstention ? À l'unanimité je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame FRICOT, Conseillère municipale déléguée à la Vie Étudiante, expose :

« La Mairie de Talence organise depuis un an une action à destination des étudiants nommée « Café Papote ». Cette action, mise en place par la Ville et le CCAS en partenariat avec les services du CROUS et différentes associations telles que la Fédération ATENA et la Fringalerie, est le fruit du constat de l'isolement des étudiants en lien avec la situation sanitaire due au COVID-19.

En 2021, 30 à 40 étudiants par rendez-vous ont été ainsi accueillis.

Depuis la rentrée 2021-2022, le Service Jeunesse et Vie Étudiante coordonne cette action et adapte désormais les rendez-vous au contexte de retour en présentiel des étudiants. En effet, ce dispositif s'oriente dans une démarche « d'aller vers » les étudiants afin de leur apporter une meilleure connaissance des ressources que leur offre la Ville et les différents partenaires présents.

Il permet ainsi aux étudiants, mieux informés, d'activer des dispositifs et de fréquenter les structures qui leur sont destinés, telles que l'épicerie solidaire, les cours de musique à 1€ de l'École Municipale de Musique et de Danse et « Infos Jeunes Talence Campus », à titre d'exemple.

Dans cette démarche, le Service Jeunesse et Vie Étudiante développe de nouveaux partenariats afin d'enrichir la qualité et la diversité des informations diffusées.

Afin de mettre en œuvre cette opération, et dans le cadre du partenariat avec les diverses associations, il vous est proposé que la ville mette gratuitement à la disposition de ces dernières une tente de type barnum constituée de quatre dômes et quatre lambrequins, de trois mètres sur trois, qui servira de lieu d'accueil.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ainsi que l'élue en charge de la vie étudiante à signer cette convention avec les associations partenaires sur la base du modèle type en pièce jointe.»

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 8 - Budget Primitif - Exercice 2022

M. JESTIN : Avec toutes mes excuses pour le petit contretemps. Vous rappeler peut-être pour démarrer, nos trois grands axes prioritaires d'intervention au travers d'un certain nombre d'actions, déjà lancées pour certaines, qui vont venir pour d'autres. Vous en avez quelques éléments dans le domaine de l'environnement, du cadre de vie :

- L'augmentation de 50 % de la part du bio dans les cantines qui est déjà réalisée ;
- La sanctuarisation du bois de Thouars ;
- L'intensification de la lutte contre les moustiques ;
- L'embellissement de la végétalisation du cimetière ;
- L'importante modification et la modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public puisque nous avons passé l'intégralité sous forme de LED, au cours notamment de l'année 2021.

Pour le budget à venir un certain nombre d'éléments avec des financements pour :

- Des études de réouverture de Talence-Médoquine, vous savez que ce travail-là continue ;
- Le lancement des travaux du grand Peixotto-Margaut ;
- Les premières études pour la réhabilitation du Château des Arts.

Évidemment cette liste n'est pas exhaustive. Dans le domaine du vivre ensemble et de la solidarité :

- L'action du permis de conduire qui a été engagée en 2021 et qui tournera en année pleine en 2022 ;
- La réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ;
- L'ouverture dans les jours ou semaines à venir de la Maison des solidarités ;
- L'inauguration des padels qui a eu lieu en 2021 et donc un équipement qui fonctionne ;
- Évidemment le Festival ODP qui est bien identifié aujourd'hui sur Talence ;
- L'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie, là aussi en année pleine cette année ;
- Évidemment le stade nautique Henri Deschamps où nous avons presque fini la partie des démolitions et nous allons pouvoir attaquer la partie de la reconstruction.

Dans le domaine de la proximité, de la sécurité et de la participation citoyenne :

- Le plan de prévention et sécurité dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ;
- Toujours la présence de services de proximité au côté d'Allo Talence et le lancement en 2022 d'une permanence mobile, nous aurons l'occasion d'y revenir ;
- Des concertations et des instances de participations citoyennes avec le Conseil Municipal des enfants à titre d'exemple ;
- En 2022, cet automne, des assises de la participation citoyenne qui seront un des grands rendez-vous de l'année je crois.

L'ensemble de ces thématiques nous amène à une répartition par secteur qui est celle-ci avec une attention plus particulière cette année avec la réhabilitation de Paul Lapie et de la piscine et du stade, qui font que les domaines de l'éducation et du sport représentent à eux deux plus de 50 % des crédits totaux.

Si j'en viens aux grands équilibres du budget que je vais vous présenter désormais, retenir au-delà des priorités que je vous ai indiquées, l'ouverture très prochaine de la Maison des solidarités et le renforcement d'un certain nombre de services dans des secteurs comme la sécurité ; toujours en ayant comme priorité première de préserver le pouvoir d'achat des ménages, notamment au travers de la tarification, du soutien au secteur économique, du renforcement des liens sociaux ou de la réduction de la consommation énergétique, j'aurai l'occasion de revenir sur l'ensemble de ces points.

Si on regarde les grandes masses et les grands chiffres, nous arrivons donc à des recettes de fonctionnement de 53,8 millions d'euros, pour des dépenses de fonctionnement de 49,2 millions d'euros, ce qui nous fait une différence de 4,6 que nous pouvons virer à la section d'investissement, qui s'additionne donc en termes de recettes aux recettes

d'investissement à 6,8 millions et à un potentiel emprunt d'équilibre, - mais j'y reviendrai parce qu'il sera réajusté par la suite - que nous avons pour l'instant estimé à 15,9 millions. Et du côté des dépenses d'investissement, le remboursement de nos emprunts qui baisse comme chaque année – nous y reviendrons également – et les dépenses d'investissement à 25,4 millions. La section d'investissement s'équilibre donc à hauteur de 27,3 millions et l'intégralité du budget à hauteur de 81,1 millions. Le comparatif entre le budget primitif 2021 et 2022, qui se chiffre, en tout cas pour la partie investissement, on est passé de 24 172 000 à 27 330 000, mais attention, la reprise de l'année précédente n'est pas effectuée, puisque que contrairement à l'année passée, nous n'avons pas encore passé le CA et donc la récupération se fera. Donc il faudrait presque rajouter à cette somme environ entre 8 et 10 millions, ce qui fait que vous voyez qu'on sera quasiment à plus de 36 millions cette année d'investissement pour ce budget 2022, à comparer aux 24 de l'année dernière.

Si j'en viens à la section de fonctionnement, quelques éléments importants. D'abord l'engagement que nous avons de ne pas augmenter les impôts qui sera évidemment à nouveau respecté cette année et pour autant nous continuons à développer un certain nombre de choses :

- Création de nouveaux services de proximité ;
- La valorisation de l'investissement des agents municipaux, M. le Maire au travers de la délibération du RIFSEEP en a démontré un exemple important ;
- Le soutien au secteur économique qui reste important dans ces temps de crise sanitaire ;
- Évidemment tout le socle social autour du CCAS, les associations et tous les partenaires qui nous accompagnent, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Au budget primitif 2022 pour les recettes de fonctionnement, quelques éléments. Elles s'élèvent à 53 103 000 pour cette année, en hausse de 2,9 %. Pour le chapitre 002, l'excédent de fonctionnement, évidemment c'est parce que nous n'avons pas encore récupéré les résultats de l'année précédente, c'est pour ça qu'il y a cette différence importante.

La baisse concernant les produits de service – je ne passe pas tous les postes, je vous répondrai si vous avez des questions – est essentiellement due à la fermeture de la piscine, qui était un élément important. Nous reviendrons sur les impôts et taxes. Et puis pour le reste, nous sommes sur des écarts qui sont assez peu significatifs, donc je passe.

Si je redétaille, des taux d'imposition identiques et donc une variation du produit qui est uniquement liée à celle des bases d'imposition. Grosso modo nous avons plutôt une stabilité pour les autres ressources fiscales. C'est la même chose pour tout ce qui est dotations perçues, grosso modo on est à peu près à l'équilibre. Et je voulais signifier la baisse de produits de service qui correspond à la fermeture du stade nautique pour cette année. Nous avons donc avec tout cela une augmentation des recettes de fonctionnement de 2,9 %.

Si j'en viens aux dépenses de fonctionnement, avec le même exercice, 49 213 000 de dépenses de fonctionnement pour l'année à venir. C'est une progression de 1,2 % contre 2,9

% pour les recettes, ce qui veut dire que nos marges de manœuvre s'agrandissent, puisque l'écart entre les recettes et les dépenses est plus important cette année. Nous prévoyons pour prendre quelques lignes, les charges à caractère général, l'augmentation de 2,7 % est essentiellement due aux conséquences de l'inflation notamment sur la facture énergétique. On s'attend forcément à des hausses de tarif dans ce domaine-là. Pour les charges de personnel, vous voyez qu'il y a un écart d'à peu près 500 000 € qui correspond parfaitement au montant que le maire vous a donné tout à l'heure sur le RIFSEEP, donc un effort conséquent et quasiment sans précédent sur les efforts que nous faisons dans ce domaine-là. Pour le reste, les charges financières en baisse importante, c'est évidemment parce que notre dette diminue au fur et à mesure, on aura l'occasion d'y revenir. Et pour le reste nous sommes sur des choses assez anecdotiques. Juste la précision pour la dotation des amortissements, ce n'est pas une hausse de dotation, ce sont des questions d'écritures comptables, notamment à la demande du trésorier, qui justifient les écarts qui sont indiqués. Voilà ce que je pouvais dire là-dessus. Si je reviens pour la hausse des charges du personnel, il y a le renfort de certains services, la mise en place du RIFSEEP, les impacts avec les mesures réglementaires comme il en est chaque année, et l'augmentation des crédits liés à la formation. Pour les charges à caractère général, je vous l'ai dit, quelques nouvelles actions et manifestations, mais surtout la facture énergétique. La reconduction du montant des subventions versées au CCAS et aux différentes associations, puisque nous en avons fait un socle auquel nous ne souhaitons pas toucher. Et évidemment, une baisse encore importante des charges financières puisque notre dette diminue. La croissance des dépenses de fonctionnement est donc à 1,2 % comme je vous l'ai indiqué.

J'en viens à la section d'investissement. Cette année près de 25 millions, sans compter les reports et les restes à réaliser, sinon nous serons au-delà des 30 millions. Nous allons continuer à financer notre programme d'investissement à l'échelle de la mandature, qui je vous le rappelle est de près de 100 millions, là aussi c'est un niveau quasiment jamais atteint. Vous avez la liste, je ne vais pas vous en faire lecture, nous l'avons déjà vue pour la plupart des éléments lors du ROB. Donc il n'y a pas de surprise particulière. Voilà le détail plus précis pour l'année 2022.

Vous avez en bas les dépenses d'équipement sur de très grands projets et en haut vous avez le comparatif avec le budget 2021, là aussi pas énormément d'évolution en dehors des dépenses d'équipement dont vous avez les détails dessous. Nous sommes sur une année plane, vous avez vu le montant pour la réhabilitation du stade nautique, il est estimé aujourd'hui à 13 millions pour l'année 2022, évidemment, ça on est en plein dans le dur.

Pour le financement des dépenses d'investissement, la Ville pourra compter en 2022 sur d'importantes ressources propres. D'abord l'épargne dégagée de la section d'investissement qui est de 4 579 000, donc la différence entre les dépenses et les recettes, bien plus importante que l'année dernière qui était de 3,6 millions de mémoire. Un certain nombre de subventions : les récupérations de TVA, la taxe d'aménagement ; le produit des cessions avec nous le verrons tout à l'heure une délibération sur la rue Armand Leroi sur un bien que nous avons ; et également le Green Park sur le quartier du Thouars puisque nous avons signé l'acte définitif d'un projet qui avait déjà été présenté en Conseil Municipal.

Et enfin, pour compléter ces recettes, un emprunt d'équilibre qui est évalué aujourd'hui à près de 16 millions, mais évidemment nous ne lèverons pas toute cette somme puisque dès que nous aurons la récupération des comptes de l'année 2021, ça viendra en réduction. Donc on peut estimer que le montant de l'emprunt réellement levé au cours de l'année, pour prendre une fourchette très large et ne pas me tromper et que vous me repreniez plus tard dans l'année, je vais vous dire que ça sera entre 1 et 5/6 millions, ça ne sera pas beaucoup plus. Je vois que Christian a noté le chiffre, il m'attend donc au tournant.

En guise de conclusion et au-delà peut-être de ce qui est dans le diaporama, je voudrais vous dire que moi je suis très fier et particulièrement fier peut-être cette année de vous présenter un tel budget. Nous sommes dans un contexte économique, social, sanitaire qui reste difficile, il n'est pas besoin d'en faire état. Nous avons su, cette collectivité a su faire les efforts nécessaires que l'État nous demandait lorsqu'il a drastiquement diminué les dotations entre les années 2014 et 2017. Aujourd'hui avec une capacité de désendettement de moins de trois ans, une dette trois fois inférieure à celle des communes comparables, et des soldes d'épargne qui sont en progression depuis plusieurs années, notre collectivité affiche des marges de manœuvre qui sont rassurantes pour les années à venir. Ainsi en 2022, nous poursuivrons notre ambitieux programme. L'année 2022 sera probablement l'année où nous investirons le plus sur la mandature, puisque c'est 25 millions sur un programme complet sur les cinq ans de 100 millions d'euros. On va lancer le nouveau service de proximité, on va maintenir le socle du bien-vivre ensemble au travers de l'économie et des manifestations culturelles, sportives et de jeunesse, avec le montant des subventions. On renforcera la solidarité avec les associations et le CCAS. On veille au bien-être des agents de la Ville et du CCAS en les revalorisant, je ne reviens pas sur le RIFSEEP. Alors je crois qu'on ne peut être que fier de porter un tel budget. Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à son élaboration et qui vont participer à la mise en œuvre au quotidien de ce budget, que ce soit évidemment mes collègues élus puisque je n'en suis que le porte-parole, de l'ensemble des services municipaux qui œuvrent tous les ans à ce travail qui est important et qui est assez colossal, nos partenaires associatifs, les acteurs économiques et tous ceux qui nous accompagnent tout au long de l'année dans l'intérêt des Talençais.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue. Je vais vous rappeler juste, puisque nous avons inversé l'ordre des délibérations, de ne pas partir tant que vous n'aurez pas signé le document qui va circuler, du budget, pour celles et ceux qui le signeront. Normalement c'est un fonctionnaire qui vous le porte, mais pour des raisons de COVID, il va circuler et chacun utilisera son stylo. Pour ma part, je retiens trois chiffres mon cher collègue. C'est zéro, 0 % d'augmentation de taux d'imposition décidé par la Ville. C'est divisé par deux, avec un taux d'endettement qui a été divisé par deux en quelques années seulement pour atteindre 2,8 ans. Tu l'as dit François, on va repartir un peu sur un cycle un peu haussier, ce qui est normal, ça accompagne. Et puis, parce qu'on ne le soulignera jamais assez, 100 millions d'euros d'investissement dégagés par la Ville seule. Je rappelle que d'autres collectivités vont concourir aussi à cet investissement-là, 100 millions d'euros pour équiper l'ensemble des secteurs. En remerciant l'ensemble des collègues élus qui ont bien voulu participer à l'élaboration de ce budget ainsi que l'ensemble des services pour qui ça représente

quasiment un trimestre complet de travail, avant de pouvoir être présenté. Nul doute que ce constat risque d'être partagé, ou pas. Le suspens est à son comble.

Mme RAMI : Je vous remercie. Alors sur ces questions de budget primitif 2022, vous nous proposez, vous nous présentez aujourd'hui un premier budget 2022 à hauteur d'un peu plus de 81 millions d'euros. Alors dans les grands équilibres financiers, comparativement aux années précédentes, on est sur la même organisation. Avec toutefois un report moins important d'excédents de fonctionnement vers la section d'investissement, même avec une augmentation de 2 % des recettes de fonctionnement dans ce que vous présentez. Cela implique, tel que les éléments nous sont présentés actuellement, un recours à l'emprunt d'environ 16 millions d'euros, emprunt d'équilibre. Dont acte. Ce qu'on note-là, juste avec ces éléments-là, c'est que l'autofinancement s'affaiblit et les investissements doivent être assurés à hauteur de 58 % par de l'emprunt, on ne connaît pas encore exactement toutes les modalités, les sources, les taux. Ce qui veut dire quand même qu'avec les éléments que vous nous avez présentés dans le PPT, quoi qu'il en soit ce budget est incomplet. On n'a pas tous les éléments puisqu'il n'est pas consolidé par le compte administratif, et de fait vous devez présenter un budget supplémentaire. En effet c'est le CA qui va être important, il va nous indiquer les taux de réalisation, les reports et les excédents, ce n'est pas du copié-collé hein, c'est normal.

M. LE MAIRE : Je vous laisse libre d'avoir vos idoles.

Mme RAMI : Je l'ai toujours répété. Donc le CA comme je le disais et il nous faut effectivement disposer d'un CA, cette année on ne l'a pas en même temps et je trouve ça assez dommage, pour pouvoir disposer au moins des éléments d'un budget 2022 réaliste et sincère, et notamment sur la partie investissement. Ce que je voulais dire aussi c'est qu'on vous avait demandé l'année dernière, et je pense l'année d'avant, la possibilité d'avoir le rapport de développement durable. Vous vous étiez prononcé favorablement, force est de constater qu'on ne l'a toujours pas. Donc nous aurions voulu avoir quelques éléments sur l'avancée de ce rapport. Je vais rester sur des choses assez globales et générales et surtout travailler sur le PPI. Et les remarques que je vais faire, parce que je vais reprendre la phrase que vous avez dite tout à l'heure, c'est « comment demain on peut être meilleur ? »

Donc ce sont des critiques, qui se veulent être constructives bien évidemment. Alors sur la partie fonctionnement il y a deux points sur la partie dépenses que l'on relève. Ce sont les charges de fonctionnement et les charges de personnel. Sur les charges de personnel, vous annoncez une augmentation de 2 % de la masse salariale en relation avec des mesures réglementaires, mais également avec un renforcement des effectifs. En reprenant les éléments du BP 2021, c'était 4 % d'augmentation. Alors, que la collectivité se dote de moyens humains afin d'apporter un service de qualité, c'est ce n'est pas critiquable, OK. Nous avons eu fréquemment à nous prononcer sur des délibérations à ce sujet et pour lesquelles nous avons voté majoritairement pour. Toutefois se posent plusieurs questions, car nous ne disposons d'indicateurs RH que jusqu'à 2021. Vous ne présentez pas de projection quantitative de la masse salariale sur cette année. Combien de postes prévisionnels ? Quels emplois visés précisément ? Ce que vous présentez dans la note est trop généraliste et c'est

exactement à l'identique que ce que vous aviez présenté lors du BP 2021. C'est effectivement une carence dans l'analyse des charges de fonctionnement et nous souhaiterions disposer d'une meilleure visibilité sur l'exercice 2022. Vous dégagéz également un budget de formation à hauteur de 102 k€. La partie analyse des effectifs était fournie en partie par le ROB c'était très peu détaillé et ne faisait pas mention des formations. Alors pour compléter ces éléments budgétaires nous souhaiterions disposer d'un bilan des formations 2021 réalisées ainsi que du plan de formation 2022 qui devrait nous indiquer quelles compétences vous souhaitez renforcer précisément. Nous vous faisons aussi une proposition : sur les futures embauches il semblerait nécessaire que la Ville se dote d'un économiste de flux pour la gestion énergétique des bâtiments communaux, car si je m'en réfère au tableau fourni sur les effectifs qui nous a été envoyé la semaine dernière je pense, une seule personne en catégorie A s'occupe des bâtiments communaux et de la transition énergétique. C'est ce que j'ai relevé dans le tableau, c'est peut-être faux, mais quand on nous donne une liste d'effectif c'est peut-être bien d'avoir des explications ou des masses par rapport à des actions que vous menez. Ensuite j'avais une réflexion sur le RIFSEEP, mais on en a déjà parlé auparavant. Sur les charges à caractère général, je reprends ce que vous avez noté dans le rapport : « pour le quotidien de nos administrés, notre priorité est la poursuite des projets visant à réduire notre consommation énergétique. » Alors moi je continue à m'étonner, toujours et encore au fil des années, sur la réalité, la concrétisation de vos projets pour la maîtrise de l'énergie. On ne peut pas se satisfaire d'une baisse de consommation telle que vous l'écrivez dans le rapport, qui est liée d'un côté à la non-occupation des locaux liée à la crise sanitaire et à la fermeture de la piscine ; ce n'est pas satisfaisant ça ; et d'un autre côté au passage aux LED de l'éclairage public où à ce jour on n'a aucun bilan. Moi je suis très friande de voir si le rapport investissement vaut sur les économies que l'on fait. Il faut nous faire un bilan à un moment donné. Sur ces sujets-là, il faut des mesures anticipatrices, efficaces pour maîtriser les consommations et de fait, les coûts. Je vous rappelle, et vous le savez très bien, que le prix du gaz a été multiplié par cinq durant ces dernières années et qu'en 2023 ça sera la fin des tarifs réglementés sans possibilité de geler les prix ; alors que la fourniture énergétique talençaise est constituée à 70 % de gaz naturel. Il faut relever également que la part de l'électricité dans le budget énergie est importante et constitue près de 45 % de la facture énergétique. On rappelle que l'électricité, le gaz c'est 70 %, l'électricité c'est 30 %. Donc il est plus que nécessaire d'anticiper et de programmer.

Donc on réitère encore des propositions pour une meilleure intégration des énergies renouvelables dans le mixe énergétique talençais. Je rappelle que la part de la biomasse dans le mixe énergétique talençais c'est de 0,1 %, autant dire que c'est inexistant. On vous fait des propositions aussi pour qu'il y ait une mise en place d'un plan de rénovation énergétique du patrimoine public. Vous disposez grâce au CODEV, au contrat de développement, d'un diagnostic énergétique sur la partie du patrimoine public avec des propositions d'actions, qu'est-ce que vous allez en faire ? On vous demande aussi de viser une exemplarité énergétique et environnementale notamment à énergie positive pour toutes les nouvelles constructions. Le trio gagnant pour une transition écologique et sociale, repose sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables. Cela nous invite à questionner les besoins, les choix et les habitudes de consommation. Vous ne vous en emparez pas et je

trouve ça regrettable. Ces éléments montrent clairement un manque de volonté politique malgré les annonces. Je me répète, toujours la même chose.

Deuxième partie, sur la partie investissement. Comme j'ai pu le dire au début de mon intervention, ce budget, notamment les dépenses d'équipement, ne peut pas être réellement appréhendé sans le compte administratif 2021 qui va nous permettre d'évaluer les taux de réalisation, les crédits reportés, et donc la capacité à porter vos ambitions. Alors ce que j'ai fait, je me suis plus penchée sur le tout petit tableau complètement illisible qui est le PPI et j'ai travaillé là-dessus. Par contre j'ai une remarque et ça, je n'ai pas compris. Donc M. JESTIN si vous pouviez m'expliquer. Entre le récapitulatif page 15 des dépenses d'équipement que vous mentionnez ici et le tableau PPI agrandi, zoomé en A3, je ne retrouve pas les mêmes chiffres. Par exemple je prends la réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, vous mettez 13 000 k€ et sur le tableau du PPI il est à 10 500 k€. Donc je ne retrouve pas, là effectivement j'ai buggé, je n'ai pas compris donc je me suis basée uniquement sur le tableau. Donc ce PPI, en fait j'ai travaillé dessus afin de sortir quelques indicateurs sur le programme annoncé d'investissement de 100 millions d'euros, 2022-2026, organisé selon les trois axes présentés. Alors l'axe 1, environnement et cadre de vie, ça représente 34 % des investissements. On identifie dans cet axe-là, trois projets principaux qui ont un impact significatif sur le projet de mandature. Que ce soit le Château des Arts à 12 % et le grand Peixotto-Margaut à 9 %, ces deux actions représentent pour 21 %, 21 millions. Certes le poids de l'investissement sur l'année 2022 est relativement faible, on est bien d'accord. Mais cela signifie que, dès cette année, nous nous engageons sur ces deux projets, dont pour l'instant nous n'avons aucune présentation, aucune visibilité technique, aucune programmation. Pour 10 %, on a de l'aménagement et de la végétalisation et de l'entretien du patrimoine et de la végétalisation, ça représente plus de 60 % du budget d'investissement en 2022. Alors ces deux lignes on ne les comprend toujours pas. Elles sont redondantes d'une année sur l'autre, elles sont fourre-tout et elles manquent de précision quant aux actions précises qui en découlent. Le ROB n'était pas parlant non plus à ce sujet. Alors quels sont les budgets totaux pour la revalorisation des places, du Pacte Plume H2O, de la gestion des déchets bios ? On ne sait pas. On ne sait pas du tout. Sur l'axe 2 : vivre ensemble et solidarité, sur le PPI c'est 50 % des investissements, 16 % pour le stade nautique, 13 % pour la rénovation des écoles.

On relève donc comme poids non négligeable la rénovation de la piscine et la rénovation des écoles, qui bien que nécessaires posent la question de la réalité et de la sincérité financière de nouveaux projets comme celui de la réalisation de la salle polyvalente pour 6 millions ou de la rénovation de la cuisine centrale pour 5 millions, notamment avec la dérive des coûts constatée sur les appels d'offres. En 2022, notons toutefois que 82 % des investissements sont portés par des projets déjà existants et lourds, tels que la piscine, le stade et les écoles. Ce sont juste des remarques. L'axe 3 : proximité, sécurité et participation citoyenne, c'est 3 % de votre projet de mandature. Ce sont des investissements relativement faibles au final et qui portent sur la proximité, enfin c'est un peu fourre-tout là aussi et je suis étonnée que l'on regroupe sous le même axe, sécurité et participation citoyenne. Ça, je ne le comprends pas bien. Alors après j'avais des questions. Vous identifiez une ligne budget participatif à 350 k€

par an et on retrouve également des projets participatifs dans l'axe vivre ensemble et solidarité, type le Skate Park. Alors est-ce que cela revient à comptabiliser deux fois les projets participatifs ? C'est une question que je vous pose, parce que ce n'est pas très clair. L'autre point, on va parler de sécurité, on voit nettement apparaître les coûts liés à la vidéoprotection, qui fait apparaître un investissement prévisionnel pour 2023 et 2025 pour 400 k€. Par contre, dans votre politique sécuritaire il y avait l'armement de la police municipale. Ce coût de l'armement on ne le trouve pas. Donc si vous pouviez aussi nous apporter quelques éléments pour comprendre combien va coûter cette politique sécuritaire. Donc pour conclure, ce budget 2022, bien que consolidé par des recettes stables pour le moment, manque effectivement de sincérité et de clarté sur la budgétisation des actions. Nous trouverions intéressant que la présentation et la lecture du budget puissent être également traitées sous un axe analytique en intégrant les coûts complets de fonctionnement et d'investissement. Cette méthode permettrait de mieux préparer un budget, d'objectiver des choix, voire d'arbitrer des investissements pluriannuels. Elle permettrait aussi d'anticiper le fonctionnement dans le cadre de l'étude de la section d'investissement en orientant les choix finaux d'investissement par rapport à leur impact sur la section fonctionnement. Je rajouterais qu'il serait intéressant dans ce PPI de pouvoir avoir une lecture des financements d'actions liées à la Métropole, je parle du CODEV et du FIC puisque ça touche des actions que vous avez mises en place, que vous avez développées dans votre projet de mandature qui concernent notamment la mobilité ou la végétalisation avec le cadre d'un million d'arbres. On ne le distingue pas, on ne le voit pas. Je sais bien que c'est d'usage de ne pas les mettre dans les budgets, mais je pense qu'on pourrait, vous pourriez préparer outre une présentation analytique des projets, on pourrait savoir combien coûte votre politique sécuritaire, combien coûte votre politique culturelle, combien coûte votre politique mobilité. Ça serait intéressant, je pense, et pour l'ensemble des élus pour pouvoir débattre sereinement et pour l'ensemble de nos citoyens. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous avez été applaudie, enfin ce n'est pas applaudie, c'est un bravo de votre groupe. C'est une voix masculine. Alors, Mme QUÉLIER a sûrement quelque chose à nous dire.

Mme QUÉLIER : Oui Mme QUÉLIER a deux, trois petites choses à dire, mais je ne serai pas longue.

M. LE MAIRE : À l'impossible nul n'est tenu.

Mme QUÉLIER : Je ne suis pas encore assez compétente pour aller dans les détails. En préalable je voudrais quand même suite à la prise de parole sur le rapport égalité, je voudrais dire que je ne savais pas que le règlement intérieur du Conseil Municipal stipulait qu'on ne parle pas derrière le maire. C'est ce que vous m'avez dit tout à l'heure, pour me refuser la parole.

M. LE MAIRE : Quel rapport avec la délibération, objet de votre intervention ?

Mme QUÉLIER : Non, aucun, mais puisque vous m'avez refusé la parole, je suis bien obligée.

M. LE MAIRE : Je vous ai refusé, effectivement c'est le maire qui donne la parole. Il est indiqué dans ce règlement intérieur qu'on parle de la délibération dont c'est l'objet, donc je vous en prie, parlez de budget.

Mme QUÉLIER : Voilà il fallait bien que je le dise quand même.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris.

Mme QUÉLIER : C'est une réécriture du règlement intérieur et c'est important de le dire puisqu'on veut que ce soit un lieu de débat démocratique. Donc ma première remarque, c'est que sur le budget, même si je l'avoue c'est très difficile pour moi de digérer toutes ces informations, j'essaye, j'espère progresser, mais je ne perçois pas bien vos priorités ni vos ambitions. Parce que ça rejoint un petit peu ce qui a été dit tout à l'heure, de façon beaucoup plus détaillée et précise, en fait dans les investissements vous mettez sur le même plan des dépenses qui, de mon point de vue, sont contraintes d'une certaine façon comme ce qui concerne les écoles ou la piscine, c'est-à-dire qui relèvent du maintien d'un service existant, même si c'est une actualisation d'un service existant. Donc vous mettez ça sur le même plan que des rubriques parfois très, très larges, on ne sait pas ce qu'il y a à l'intérieur comme la végétalisation, parce que là on peut y mettre plein de choses, et puis d'éventuels nouveaux projets qui eux apportent un nouveau service et peuvent être considérés comme de l'innovation, comme par exemple la future école de musique, de danse et de théâtre, qui aurait un lieu central. Donc là on peut bien voir la notion de projet nouveau. Mais c'est vrai qu'en lisant les données, je reconnais que tout ça ce sont des investissements, d'un point de vue technique, mais il me semble que pour les citoyens c'est important de voir la part de ces deux grandes catégories. J'ai remarqué autre chose aussi c'est que vous parlez de renforcement des liens sociaux grâce au CCAS et aux associations, et vous l'avez redit M. JESTIN tout à l'heure, renforcement ou un autre synonyme également. Mais en même temps le budget reste identique, donc le renforcement, on ne sait pas forcément comment il se traduit. Et ce que je perçois aussi dans ce rapport, dans ce budget, c'est que la Ville bénéficie encore aujourd'hui d'une situation financière plutôt saine et donc on ne peut que s'en réjouir, mais que votre programme d'investissement... oui il y a forcément un, mais, sur cinq ans risque de ruiner cette situation saine.

Parce que, bien qu'ayant des compétences un tout petit peu limitées, j'ai cru comprendre qu'on était dans un contexte de hausse des taux et que le recours à l'emprunt que vous prévoyez amènera la Ville à s'approcher de la capacité d'endettement maximum, je dis bien s'approcher. Compte tenu de cette augmentation qui va se poursuivre, très, très probablement des taux, on peut se demander si c'est bien rationnel de prévoir ce niveau d'investissement, ou alors il faudra renoncer à certains investissements, je ne sais pas. Mais bon, pour moi ce n'est pas très clair ça. Comment vous allez faire pour financer ? Là je parle du financement à cinq ans dans l'endettement que vous envisagez actuellement. Voilà, c'était mes deux grandes remarques.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres demandes de prise de parole. Je vais donc laisser la parole à M. JESTIN pour vous répondre.

M. JESTIN : Alors merci pour tous ces éléments très précis. Pardon d'avance Mme RAMI, vous avez dit beaucoup, beaucoup de choses, donc peut-être que je ne vais pas répondre à tout, mais je me tiendrai, si je ne réponds pas à tout, à votre disposition pour aborder les points que j'aurais pu oublier dans ma prise de note. 16 millions d'emprunt Mme RAMI, non. 16 millions d'emprunt projetés parce qu'il n'y a pas la récupération des comptes de l'année prochaine, je vous l'ai dit, j'abonde plutôt entre 1 et 5/6 millions maximum cette année, donc on n'est pas sur ce montant-là. L'autofinancement qui s'affaiblit, désolé, non plus. L'autofinancement de l'année dernière était de 3,7 millions d'euros, il est de 4,6 millions d'euros cette année, donc au contraire il s'agrandit. Ça veut dire que l'effet ciseau qui est souvent décrié comme étant le rétrécissement des marges de manœuvre entre les dépenses et les recettes, au contraire on est en train d'ouvrir le ciseau encore plus et on augmente notre capacité d'autofinancement. Vous confondez avec les réserves. Vous regrettez l'absence de CA en même temps, alors je crois que c'est la première fois que j'entends ça. Au contraire, le fait de voter un budget en tout début d'année, le plus tôt possible, c'est assurer la lisibilité à tous les acteurs, notamment les associations, d'avoir une visibilité sur nos engagements. C'est aussi permettre à nos services d'avoir une visibilité et de pouvoir agir tout au long de l'année en sachant où ils vont. Ça devrait plutôt être la normalité, je suis au contraire très fier qu'on ait pu tenir l'engagement de le voter en tout début d'année. D'ailleurs quand vous regardez toutes les très grandes collectivités, et la plupart des communes, certains votent même le budget parfois en décembre. Je ne crois pas que ce soit un problème d'avoir un CA qui est décalé dans le temps puisque cet exercice aura lieu et les comparaisons sont possibles à ce moment-là, donc au contraire je crois que voter le budget aussi tôt est plutôt une bonne chose et va dans le bon sens. Pour le rapport du développement durable, vous avez tout à fait raison, il sera présenté au mois de juin, c'est l'engagement qu'on a pris, il n'est pas forcément corrélé au budget. D'ailleurs c'est plutôt intéressant qu'il ne le soit pas forcément. Vous avez abordé les questions de personnel, et notamment les 4 % de l'année 2021. Je veux quand même vous redire que nous l'avons expliqué, nous avons même fait des décisions modificatives ou au budget supplémentaire, je ne sais plus.

L'année 2021 est éminemment liée à la situation sanitaire et notamment les remplacements que nous avons dû faire avec des agents qui étaient soit mis en situation particulière, soit les absences que nous avons plus particulièrement dans les écoles ou les centres de loisirs, y compris dans les services, mais d'autres que moi pourraient en parler. Sur la question du personnel, on serait plutôt sur une légère diminution par rapport à 2021, du fait de ce que je viens d'indiquer sur la situation liée au COVID. Sur la formation, là je parle sous contrôle de Laetitia, mais elle pourra peut-être le préciser, les formations sont définies en fonction des besoins qui sont exprimés au fil des années, ou des propositions des chefs de service qui sont faites, mais je pense que tu pourras peut-être compléter. Pour les bâtiments communaux, ce n'est pas une seule personne, c'est une mauvaise lecture. Alors je ne sais pas à quel document vous faisiez référence, mais aujourd'hui c'est un service qui est normalement constitué de cinq personnes et qui sera d'ailleurs probablement renforcé au cours de l'année à venir. Vous nous demandez un bilan sur la question de l'éclairage, et je partage tout à fait cet avis. Je vous rappelle juste que la première année pleine c'est 2021 et donc nous aurons les éléments financiers et nous regarderons ça avec attention. Vous avez ensuite beaucoup

abordé des questions d'environnement, de développement durable. Par rapport au CODEV vous nous avez signifié qu'il y avait des actions là-dessus, vous devez certainement savoir, effectivement nous avons travaillé avec l'ALEC sur un certain nombre de diagnostics. Je ne sais pas si vous connaissez la structure. Nous continuerons à agir là-dessus. Vous l'avez abordé également par rapport aux futurs projets d'avoir une lecture en lien avec ça, vous verrez dans l'année nous vous présenterons un certain nombre de choses. En tout cas, sachez que c'est tout à fait dans nos ambitions de regarder les futurs projets sous le regard des questions de développement durable. Et je pense que soit Frédérique FABRE, soit Sophie RONDEAU auront l'occasion de vous en parler tout au long de l'année. Dans ce domaine-là également un certain nombre d'actions avec la démarche de « Mairie exemplaire » que nous avons mise en place, qui continue son œuvre dans ce domaine-là. Pourquoi la différence entre les chiffres du tableau du ROB et les chiffres du budget ? Tout simplement parce que le tableau du ROB c'est du PPI, le grand tableau et la page 13 et la page 15. Pourquoi une différence sur une même action ? Parce qu'un PPI c'est un CA projeté, c'est-à-dire que c'est le montant qu'on estime qui va être dépensé sur l'année. Les crédits qui sont inscrits au budget primitif, ce sont les autorisations. C'est-à-dire qu'on en met toujours un peu plus pour ne pas être bloqué si à un moment on avançait un peu plus. Donc effectivement on agit de cette manière-là, c'est pour ça que vous avez une différence, ce n'est pas une erreur, c'est l'explication qui va dessus. Sur les différents projets, puisque vous regrettez parfois des absences de présentation, les choses vont venir en leur temps. Donc la plupart de mes collègues qui sont en charge de tout ça pourront agir. Sur la question de l'armement, c'est un peu plus de 30 000 €, le montant nécessaire pour l'armement de la police municipale. Bien évidemment le budget, c'est une remarque un peu globale, je le présente de manière succincte et on fait un certain nombre de regroupements. Ne considérez jamais que ce soit exhaustif. Vous nous proposez même si ce n'est pas tout à fait vos termes, d'intégrer les éléments de CODEV dans les présentations budgétaires. Je suis obligé de vous dire que le CODEV on le présente au moment de la délibération du CODEV, ça a été fait en fin d'année dernière et nous aurions pu avoir à ce moment-là un débat.

En faisant plus, je ne voudrais pas qu'on vienne me rappeler à l'ordre en disant que je fais plus ou moins que ce qui est nécessaire, même si c'est parfois dans ce domaine-là, il y a des choses totalement inexactes qui sont avancées ; mais c'est peut-être par manque de connaissance dans ce domaine. Et enfin, je ne peux pas vous laisser parler d'insincérité budgétaire. Je pourrais prendre des exemples à d'autres endroits. La seule sincérité budgétaire, elle est dans la comparaison d'un budget et d'un CA, je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler, y compris dans ce qui se passe dans d'autres collectivités. Enfin, j'en viens sur les propos de Mme QUÉLIER. Je vous avoue que je n'ai pas tout, tout bien cerné, et tout bien compris. Par exemple vous considérez que la rénovation d'une école en site occupé, c'est une normalité parce qu'on ne fait que continuer à tenir à jour l'outil pour qu'il puisse continuer. Par contre le fait de reconstruire une école de musique sur un site différent alors qu'on en a une qui existe, c'est un nouveau projet. J'avoue que je ne comprends pas la différence entre les deux. Effectivement il y en a un qui est en site occupé, l'autre qui ne l'est pas. Donc ce sont des choix politiques qui sont faits, on aurait pu continuer à laisser l'école Paul Lapie et faire des choix différents, vous considérez que ce n'est pas un nouveau projet,

que c'est juste la normalité. Je considère au contraire que c'est un choix politique et je suis très fier que nous l'ayons pris en ce sens. Je vous confirme qu'à la fin du mandat, la situation financière sera moins bonne qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je vous le confirme parce qu'on ne peut pas à la fois nous dire qu'on manque parfois d'ambition dans certains domaines, et de l'autre qu'il faut garder une bonne situation financière. Ce n'est pas compatible. Effectivement si on dépense de l'argent, on n'améliore pas la situation financière, par contre on développe une ambition pour notre commune, pour notre territoire et si nous avons les moyens de le faire c'est parce que nous avons une gestion rigoureuse qui est faite, avec l'ensemble des élus et des services, qui nous permet d'avoir des marges de manœuvre et de rester – la loi est assez claire là-dessus, il y a des seuils, c'est par exemple 12 années de capacité de désendettement – à moins de trois. Ça vous montre que nous avons la capacité d'investir. J'avais eu l'occasion l'année dernière de vous dire que je crois que c'est de notre responsabilité dans la situation qu'on connaît aujourd'hui dans la crise liée au coronavirus, je crois que si les collectivités au contraire n'investissent pas, c'est toute une filière économique qui part à vau-l'eau derrière et ô combien ce monde économique a besoin aujourd'hui que les collectivités et la puissance publique investissent dans ce domaine-là. Donc je ne partage absolument pas l'analyse que vous faites de ça, je pense que c'est absolument nécessaire et que c'est de notre responsabilité, et pour notre pays et pour notre territoire et plus particulièrement Talence.

M. LE MAIRE : M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oui, moi je pense que la prudence aurait dû être de mise par rapport aux années futures. M. le Maire a tout à l'heure évoqué l'accident financier qui était arrivé avec M. HOLLANDE, et compte tenu de la situation, moi je pense sérieusement que, ce qui paraît probable vu les sondages, c'est qu'Anne HIDALGO soit élue, et que ça serait ennuyeux que Mme HIDALGO fasse la même chose que M. HOLLANDE. Donc je trouve que vous n'avez pas prévu de manière très prudente les futurs budgets.

M. LE MAIRE : Pour conclure, juste ma chère collègue, je partage les propos... je trouve... il y a la loi. La loi vous oblige à présenter un budget dans les deux mois qui suivent la présentation d'une orientation budgétaire, c'est la loi. Il y a les années électorales sur lesquelles on a un temps un peu supérieur, mais nous ne sommes pas dans une année électorale, je parle évidemment pour une année municipale. Je crois, et on en avait déjà discuté ensemble, que quand vous présentez un rapport d'orientations budgétaires en fin d'année, pour l'année d'après - et croyez-moi ça nous a demandé beaucoup, beaucoup de travail, quand je dis nous c'est aussi et surtout aux services – je crois que c'est très largement préférable à présenter des orientations budgétaires au mois de janvier, février, mars. À partir du moment où vous enclenchez ce cycle, sauf si un jour les sénateurs fort nombreux dans cette assemblée proportionnellement au poids de Talence, mais de fort bonne facture, enfin en dehors des loyers, les deux mois nous obligent à présenter un BP. Donc c'est pour ça qu'on est aujourd'hui dans les deux mois qui suivent le ROB, et donc on n'a pas le CA. Bon. Moi je préfère, mais on pourrait en débattre. Présenter des orientations budgétaires avant que l'année commence, parce que si on ne le faisait pas, vous nous diriez « M. le Maire vous nous présentez des orientations budgétaires alors que deux à trois mois de l'exercice budgétaire

considéré sont déjà commencés ». Donc oui, on n'a pas le CA, mais on ne peut pas à la fois nous demander de présenter le rapport d'orientations budgétaires avant que l'année commence, et disposer du CA. Ce n'est pas possible, pour des raisons que vous comprenez. Donc philosophiquement quand vous dites, je regrette juste le terme « insincère » parce que le budget il est sincère. Le CA vous l'aurez. Vous siégez à la Métropole, vous avez le CA au mois de juin. Là vous allez l'avoir avec deux ou trois mois d'avance. Donc vous verrez que l'on fait mieux à la Métropole, mais ça, c'est une question d'habitude. Je préfère moi qu'on discute d'orientations budgétaires, après on est d'accord ou on n'est pas d'accord, au moment où l'année n'est pas encore commencée, plutôt que de la laisser commencer et de disposer effectivement de tous les arguments comptables. Sur les points que vous avez soulignés, c'est dommage vous n'avez pas voulu travailler sur le groupe de travail énergie si je me souviens bien, mais je comprends ce que vous dites en disant « attention aux consommations énergétiques, est-ce qu'on peut y participer ? Etc. ». Moi ce que je peux vous assurer c'est que dans toutes les rénovations que l'on fait, ou dans les constructions c'est plus facile dans les constructions que dans la rénovation, c'est impératif, écologique, la consommation énergétique des bâtiments est en filigrane. Et je pense, vous en conviendrez en tout cas, après vous pouvez toujours nous dire qu'on peut aller plus loin, qu'à chaque fois qu'on a présenté un projet on a toujours été bien au-delà et on va toujours rester comme ça, au-delà des seules préconisations de la loi. C'est le cas de la piscine, qui était, on va le dire et on le partage, une passoire thermique et quand on parle de consommation énergétique on parle là d'un mastodonte. Et on l'a fait. C'était le cas de l'éclairage. On a été la première ville et on est toujours cette première ville à être quasiment, parce qu'il reste encore deux, trois ampoules, je crois, passée sur la consommation LED. Ce qui nous a permis de rénover ça. Donc, que vous disiez est-ce qu'on l'a ? La réponse est clairement oui, je ne pense pas que vous puissiez nous sortir des projets sur lesquels on puisse nous dire qu'on a manqué d'ambition. Je reviens par là parce que vous avez parlé des écoles.

La Métropole, quand elle va nous restituer les écoles, elle est sur du RT2012 – 40 %. C'est-à-dire que la Métropole, vous en faites partie comme moi, quand elle nous dit « voilà M. le Maire votre école », le bilan énergétique n'est absolument pas à la hauteur de l'ambition que nous on se donne sur nos propres bâtiments. Donc quand on nous dit « faites, faites, faites », je partage à 100 % votre constat. Il faut aussi que ceux qui disent « faites » se l'appliquent à eux aussi. J'en ai discuté avec la vice-présidente pour dire que les écoles que la Métropole restitue aux villes sont évidemment meilleures, RT2012 si on prend l'exemple de Ravel c'est bien mieux que ce qu'il y avait auparavant. Mais ce n'est quand même pas très ambitieux d'un point de vue thermique. En l'occurrence pour les écoles, quand nous on construit une école, vous le verrez pour Camus, nos ambitions en matière de consommation énergétique, sont bien meilleures, bien plus importantes que celles de la Métropole. Donc moi pour qu'on travaille ensemble, je n'ai aucun problème, mais au-delà des paroles il faut effectivement des actes. Pour terminer sur la santé financière. J'ai beaucoup entendu ici, élus, parce que je lis avec beaucoup d'attention vos tribunes respectives, même quand parfois je n'en cautionne pas un mot, vous nous avez souvent dit « la Ville est en bonne santé, investissez ». Je me souviens même d'avoir entendu, ici, dans certaines de vos bouches « mais profitez du taux maintenant pour investir ». On investit et vous nous dites, vous allez mener la Ville, pas à la

ruine, ce n'est pas ce que vous avez dit ma chère collègue, mais pas loin. La réponse elle est clairement non. On assume comme d'autres collectivités, je parlais de la Métropole, la Métropole c'est pareil, un cycle d'investissement massif pour tout un tas de politiques, éducative avec Paul Lapie, il y aura Camus, il y aura également les écoles de la Métropole puisque la Ville va mettre par exemple ½ million d'euros supplémentaire pour aller plus loin par exemple pour la végétalisation de la cour. Pour la partie culturelle, et je vous informe que nous discuterons de politique culturelle lors du prochain Conseil Municipal et vous verrez que d'abord ça constituera une nouveauté alors que rien ne m'y oblige, voyez que je vais au-delà du règlement intérieur. Et vous verrez grosso modo que d'un point de vue investissement, eh bien ça constituera le deuxième étage de la fusée de ce mandat d'un point de vue purement de l'injection on va dire de parties financières. Pour le sport, que dire, que ce que l'on fait pour le sport. Et puis vous nous dites « oui, mais ce n'est pas clair la végétalisation », mais le problème c'est que c'est quand même compliqué de caractériser là je fais un espace vert, là je fais ci, là je fais ça, on y met dans toutes les politiques. La seule chose que je peux vous dire, c'est qu'à la fin du mandat, évidemment on est toujours soumis à des aléas d'appels d'offres, mais on les prend là-dessus, la situation financière de la collectivité sera exemplaire. C'est quelque chose que nous devons... c'est pour ça que je n'aime pas quand vous dites « votre politique » ma chère collègue. Je pense que nous menons collectivement, indépendamment de nos désaccords, une politique commune, parce que quand vous nous faites des suggestions pertinentes on les intègre. Quand il y a des membres de votre groupe qui participent aux commissions d'appels d'offres pour essayer de nous sortir des affaires des soumissionnaires ou des architectes, pire encore, là-dessus, eh bien je pense qu'on y participe ensemble. Moi je préfère dire « notre » que « la nôtre », on n'est pas décisionnaire de ça.

Après ça ne nous empêche pas d'avoir des désaccords et c'est ainsi et heureusement que la vie démocratique... Mais ce que je peux vous dire pour répondre à votre question, c'est que les conditions de pérennité financière de cette Ville, et c'est un engagement que j'ai pris et que nous prendrons, indépendamment de ne pas augmenter les taux, je ne vous ai pas entendu le souligner, mais je rappelle qu'il y a des villes cette année qui augmentent les impôts. Nous ce n'est pas notre cas. Évidemment il y a des bases, mais il n'y aura pas ça. Eh bien, elle sera exemplaire. Oui avec de l'investissement incontestablement, mais ça fait cinq ans qu'on n'a pas emprunté. À un moment ou à un autre, si on ne fait plus rien, on va nous dire dans quelques années « M. le Maire, c'est une ville morte, il ne s'y passe rien, il va falloir qu'on investisse ». Et puis, quand vous nous dites Isabelle, ma chère collègue, « on ne voit pas d'éléments, on ne les a pas débattus ensemble », je voudrais juste vous rappeler que l'année est encore longue, mais je crois que vous ne m'écoutez plus, non. Donc je dis à la cantonade, Isabelle ? Non. Est-ce que ma « moumoute » est branchée ? Voilà, nous sommes connectés par « moumoutes » interposées donc. Eh bien ce que je peux vous assurer c'est que l'année est encore longue, le mandat l'est tout autant, et donc évidemment qu'à chaque fois qu'il y aura de grands axes, vous avez parlé du Château des Arts, vous avez parlé de la salle culturelle, évidemment qu'on en discutera ensemble, pas forcément qu'ici d'ailleurs. Mais que, tant qu'on n'a pas avancé de façon certaine et c'est normal qu'on ne fasse pas tout, la même année, eh bien on n'ait rien à vous présenter. Non pas qu'on vous les cache, mais

simplement que c'est encore en cours d'étude. En tout cas, on en discutera. Et pour revenir sur votre ambition, que je partage, sur la consommation énergétique et la prise en compte des éléments environnementaux, je crois vraiment et vous pourrez nous dire si on peut aller plus loin, on a parlé de l'ALEC, on est vraiment très ambitieux en la matière. Ce n'est pas pour satisfaire qui que ce soit, c'est que je pense que c'est une impérieuse nécessité aujourd'hui. Après on pourra toujours décider des socles qu'on se donne. Alors quel est votre vote ?

Mme RAMI : On ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme QUÉLIER : Pareil.

M. LE MAIRE : Eh bien, nous allons passer à la délibération n° 9.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget primitif de la Ville (budget principal) s'élève pour l'année 2022 en dépenses et en recettes à la somme de 81 121 618,00 €. L'équilibre général du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	53 791 685,00 €	53 791 685,00 €
Section d'investissement	27 329 933,00 €	27 329 933,00 €
Total	81 121 618,00 €	81 121 618,00 €

Pour le budget annexe de la régie des transports, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	239 300,00 €	239 300,00 €
Section d'investissement	10 300,00 €	10 300,00 €
Total	249 600,00 €	249 600,00 €

Pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 000,00 €	1 000,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Total	1 000,00 €	1 000,00 €

»

Vu l'exposé en séance sur le projet de budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal, après délibéré

Procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par

Budget Principal

34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

Budget annexe de la régie des transports

43 VOIX POUR

Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres

43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 2/02/2022

N° 9 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2022

M. JESTIN : Bien évidemment je ne vous parlerai pas de taux de taxe d'habitation puisque vous savez qu'elle a été supprimée. Donc nous reconduisons les taux précédents, le foncier non bâti à 56,70 et le foncier bâti à 49,69, qui comprend l'ex-part communale que nous avons et la compensation de la part départementale de 17,46.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : La taxe d'habitation n'a pas été supprimée.

M. JESTIN : Pas complètement encore, mais enfin pour beaucoup. C'est la dernière année ma chère collègue.

M. LE MAIRE : Alors M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : J'allais dire un peu la même chose que Denise GRESLARD, elle n'a pas été totalement supprimée, elle a été réduite cette année d'une partie et normalement ça serait supprimé à peu près l'année prochaine. Je vais rectifier ce que j'ai dit parce que Denise GRESLARD a vu un petit coup de patte, c'est vrai c'était un petit plaisir. Mais ceci étant, l'inquiétude que j'évoquais n'était pas liée qu'à Mme HIDALGO, mais j'ai peur moi. Et Monique DE MARCO qui a vu comme moi la présentation du budget au Sénat il n'y a pas longtemps, la situation à partir de l'année prochaine va être extrêmement difficile. Je sais que tout le monde et les candidats n'en parlent pas, il y a eu des dépenses partout. On en est à une impasse de pratiquement l'équivalent du budget, 300 et quelques milliards. On en est à un endettement qui remonte depuis des années, on est d'accord, avec 3 200 milliards, ce qui fait 450 000 €, je crois, par Français. La situation l'an prochain... on voit que la situation est tendue également sur le plan économique, les restrictions apportées aussi par l'Europe dans le domaine de la consommation par rapport à l'environnement. Enfin, il y a plein de choses qui sont inquiétantes pour le futur. Alors la gestion de la mairie et de M. le Maire, que je trouve excellente, elle pourrait être handicapée par les décisions de l'État futur, quel qu'il soit. Parce qu'avant les élections, on le sait, c'est facile, l'argent est inépuisable, mais après la dure réalité reviendra. Encore une fois ce n'est pas un engagement politique de Pierre ou Paul, ça va être sûrement extrêmement difficile. Il ne faudrait pas que cette contrainte et on sait comment fait l'État ou la grande Administration, quand elle a une difficulté, elle se retourne vers les collectivités, toutes confondues et on essaye de trouver le moyen de récupérer de l'argent, donc peut mettre en difficulté une commune qui gère bien. C'est pour ça que je disais, attention à être prudent pour le futur. Cette année elle est lancée, mais il y aura peut-être des difficultés dans un an ou deux. Puisque qu'on parlait de la taxe d'habitation, est-ce que les

remboursements prévus par l'État sur l'année N-1, je crois, est-ce que tout ça est suivi régulièrement ? Et conforme à ce qui était prévu par les délibérations antérieures ?

M. JESTIN : Oui, oui, pour l'instant nous n'avons pas d'alerte dans ce domaine-là. Les choses sont compensées comme elles doivent l'être.

M. BIMBOIRE : Pour répondre un peu à M. le Sénateur, il est vrai qu'en fonction de qui sera président, peut-être que les 100 milliards de fraude fiscale ou d'optimisation rentreront dans les caisses de l'État, on sera plus serein cher Monsieur.

M. LE MAIRE : Bien écoutez on se donne rendez-vous pour l'année prochaine, en tout cas il y a un adage qui dit « élection présidentielle + 1 égale jamais bon pour les communes. » Il faut quand même reconnaître que les dotations de l'État pour ce qui concerne Talence, depuis, en tout cas durant ce quinquennat, n'ont pas évolué donc on a cette capacité-là. On peut juste espérer que les finances locales et que la fiscalité locale, soient un peu au cœur de la campagne, parce qu'il est un lien qui unit les citoyens à leur ville, c'est sa fiscalité, quelle qu'elle soit. Bien, donc les votes pour les taux. Prenez-vous part au vote cette fois-ci ? Toujours pas ? L'étau se resserre. Très bien. Donc l'opposition ne prend pas part au vote. Très bien. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Pour rappel, avec la suppression de la taxe d'habitation en 2021, la Ville de Talence s'est vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (17,46 %).

Comme présenté dans la délibération précédente du budget primitif 2022, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ainsi de les fixer pour 2022 à :

- Foncier bâti : 49,69 %
(ex part communale de 32,23 % + ex part départementale de 17,46 %)
- Foncier non-bâti : 56,70 % »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vote les taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé

par 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 10 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la Ville de Talence – Exercice 2022

M. JESTIN : Voilà vous le savez nous avons une régie de transport pour gérer le service de transport à titre gratuit des élèves dans le cadre des activités scolaires, la piscine, un certain nombre de manifestations culturelles, les salles de sport, etc. Donc comme nous ne générons

pas de recette puisque c'est à titre gratuit, il convient donc de prendre en charge le déficit qui pour cette année s'élève à hauteur de 239 300 €.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Non. Les votes s'il vous plaît. Pour.Très bien. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle qu'un budget annexe a dû être créé pour le service des transports exploité en régie.

Ce service assure le transport à titre gratuit des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires à savoir la fréquentation de la piscine, des salles de sports...

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'équilibre en recettes et en dépenses de leurs budgets annexes.

Le service des transports ne générant aucune recette, je vous propose de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports.

La dépense d'un montant de 239 300 € est inscrite à l'article 674412 - fonction 252 du budget en cours.»

ADOPTÉ par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 11 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2022

M. JESTIN : Une délibération aussi courte qu'elle est importante, une subvention importante de 3 850 000 € qui est identique aux années précédentes, pour toute l'action du CCAS.

M. LE MAIRE : Identique, je voudrais juste rappeler qu'on parlait de 2015 tout à l'heure comme une année sombre pour les finances locales, que le budget du CCAS était en 2015 de 3 230 000 € et désormais de 3 850 000 €. Donc la Ville, depuis des années, en maintenant ce niveau haut, a consolidé. Donc c'est vrai qu'on est stable d'une année sur l'autre, mais par rapport à il y a sept ans, nous avons augmenté très sensiblement cette subvention. Pas de remarque ? Je suppose que c'est pour à l'unanimité ? Oui. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Comme indiqué dans le rapport de présentation du budget primitif 2022, il vous est proposé de reconduire le montant de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant de la subvention totale de fonctionnement accordée pour 2022 par la Commune au CCAS est donc fixé à 3 850 000 €.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / chapitre 65 du budget. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 12 - Subventions aux associations - Année 2022

M. JESTIN : Je vous propose de ne pas vous donner lecture de l'intégralité des lignes et des montants attribués. Juste vous rappeler que le vote peut tout à fait être individuel sur chacune des subventions et vous préciser également que nous avons pris soin avec la Direction Générale, plus exactement la Direction Générale a pris soin d'interroger tout le monde sur ceux qui ne participeraient pas au vote parce qu'ils ont des représentations dans un certain nombre d'associations. Donc ceci est enregistré dans les procès-verbaux ou le maire va en parler, mais cette précision était nécessaire.

M. LE MAIRE : Puisque tout ici est sincère et transparent, je voudrais vous dire que M. DELGADO ne prend pas part au vote sur l'US Athlétisme, que M. JESTIN sur le Nautile – je parle que de ne prend pas part au vote – Mme SALLET sur la Fédération des comités de quartiers ainsi que le comité de quartier de la Fauvette, Mme RONDEAU au comité de quartier Haut-Brion, M. LAROSE sur l'UST Gymnastique, Mme CHABBAT pour la Fédération des comités de quartiers et pour l'Amicale Franco-Espagnole talençaise et Mme BONORON au titre de l'association Mémoire et Patrimoine.

Mme QUÉLIER : J'avais une petite question, est-ce que, puisqu'il s'agit des associations, mais que vous mettez l'accent sur le fait que c'est un soutien important à la politique de solidarité, etc. est-ce qu'il ne serait pas possible de mettre en place des critères d'attribution des subventions ? Pour que justement ce soit... ou est-ce qu'il y en a déjà que je ne connaîtrais pas ?

M. JESTIN : Il y a pour un certain nombre de structures, soit des critères, soit des conventions d'objectifs qui sont placés, je pense notamment dans le domaine du sport où Frédéric pourrait en parler, il y a des critères très clairs. Il y a pour tout ce qui est grosses associations, des conventions d'objectifs qui permettent d'évaluer si les objectifs sont atteints ou pas. Pour tout ce qui est plus petites structures et notamment en dessous de 1 000 € on n'y accède avec un peu plus de souplesse. Pour autant, je vous rappelle que même si les sommes sont votées, si les structures n'avaient pas remis les comptes de l'année précédente et tous les éléments justifiant les dépenses, les sommes ne seraient pas versées, parce que tout simplement le trésorier ne serait pas d'accord.

M. LE MAIRE : Vous avez dit ma chère collègue au début que c'était un soutien. Je vous confirme que les associations, quelles qu'elles soient participent à ce pacte républicain, c'est la raison pour laquelle on vous l'a proposé, la somme que l'on alloue aux associations, en intégralité, ça passe du CCAS, à quelques centaines d'euros, on a souhaité la maintenir à un haut niveau de manière à pouvoir les accompagner.

M. BIMBOIRE : Juste une remarque, je voulais savoir si les sommes allouées correspondent aux demandes des associations ? Ou au contraire la mairie a un regard.

M. LE MAIRE : Alors David, il y a toujours une différence entre la demande d'une association, c'est un peu comme la liste au père Noël, etc. Alors le CCAS, ce n'est pas le cas, en l'occurrence c'est le président qui l'a demandée au maire, donc ça allait, j'étais en accord

avec moi-même. Très globalement on est sur des associations, je parlais tout à l'heure de la responsabilité des partenaires sociaux qui ont très, très, très souvent reproduit un montant identique. En sachant que les associations qui sont employeuses, ce n'est pas facile puisqu'il y a des salaires qui augmentent. Donc très globalement j'ai envie de vous répondre, puisqu'on ne se tutoie pas officiellement, que les demandes sont à peu près réalisées. Il y a toujours une tentative de demander un peu plus, dans certains cas on l'accorde à la condition évidemment, on parlait de critères tout à l'heure, que l'association puisse nous expliquer en quoi, très spécifiquement. Alors après ce qui est compliqué c'est de comparer d'une année sur l'autre avec une année sur 2020 sur laquelle parfois ils ont fait d'excellentes trésoreries, parfois ils en ont eu trop, c'est toujours un peu compliqué. Mais globalement je n'ai pas eu de cris d'orfraie dans mon bureau par rapport aux associations qui sont aidées et sur lesquelles on a eu un travail partenarial exemplaire.

M. JESTIN : Sachant M. le Maire qu'au moment où on leur envoie les demandes de subvention on leur demande de rester dans un cadrage budgétaire équivalent à l'année précédente. Donc les éléments sont donnés au départ, après il peut y avoir des justifications, il peut y avoir des exceptions ou des écarts.

M. LE MAIRE : Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui cela concernait les associations aux parents d'élèves. Vous notez que le principe est d'attribuer une subvention de 10 € par classe, ce qui est relativement faible, au vu des montants que l'on a, et de voir si vous aviez une politique ou une envie de les financer un petit peu plus, sachant que ces parents d'élèves, on va peut-être en parler avec la délibération tout à l'heure, sont amenés à financer pas mal d'éléments. Donc ça serait peut-être bien que la mairie puisse amender un petit peu plus que 10 € par classe. C'est une proposition.

M. DUART : Oui Mme RAMI pour votre information, avant les associations de parents d'élèves ne demandaient même pas de subvention. Il y a presque fallu qu'on insiste un moment pour qu'elles en demandent toutes. Et c'est nous qui les avons relancées pour qu'elles pensent... 10 € par élève, il y a des associations de parents d'élèves qui ne les utilisent même pas, qui ne font rien. Il y en a d'autres qui sont très actives, il y a des associations très actives. Mais pour vous dire que la subvention est tout à fait raisonnable.

M. LE MAIRE : Deux solutions j'ai envie de dire qu'on fait pareil pour toutes les associations. On donne cette somme qui M. DUART vient de vous le dire, correspond au besoin qui est exprimé généralement. Si sur une année particulière, il y a un projet particulier qui fait qu'on sorte, on va dire des clous, ou le besoin d'aider une action particulière, la fédération des parents d'élèves constituée, peut parfaitement sur un dossier, un peu comme le font toutes les autres associations, nous dire « M. le Maire cette année j'ai besoin de tant et pas l'application mathématique de 10 € pour pouvoir nous aider à financer tel ou tel projet ».

Alors après est-ce que ça sera retenu ou pas ? Mais je pense qu'il vaut mieux qu'on ait ce socle-là qui correspond à leur besoin classique et que, comme on le fait pour toutes les autres associations, quand on a un besoin très particulier à remonter, on puisse le faire soit en

Conseil Municipal, et puis il y a certaines associations qui sont passées aussi par les présidents de Conseils Communaux qui disposent d'un budget de 30 000 € par an, qui pourront aussi abonder le cas échéant. Donc je vous propose de faire un peu comme d'habitude. Par contre si on a un projet particulier, on regardera si on peut l'aider de façon particulière. Voilà. Donc je vous propose de passer au vote.

Mme QUÉLIER : Juste pour me faire comprendre, parce que M. JESTIN je ne pense pas que vous avez compris ce que je voulais dire. Les critères, on en avait déjà parlé c'était pour le renouvellement, donc ça d'accord, et puis pour les grosses associations, ce n'était pas à elles que je pensais. En fait je me disais, si ici on n'a pas la liste de toutes les associations qui demandent, ça veut dire qu'il y en a qui ont demandé et qui se sont vu refuser une subvention ? Dans ce cas-là est-ce qu'on pourrait en avoir la liste ? Et d'autre part, si on refuse à certaines associations, pourquoi on accorde à d'autres et sur quels critères ? Mais je pense là aux petites associations. C'est-à-dire que mon idée c'est qu'entre plusieurs associations le choix pourrait se faire sur des critères objectifs, par exemple cette association va dans le sens du développement durable que la Ville porte, et donc on va plutôt la favoriser, plutôt qu'une association qui ne rentre pas du tout dans les orientations. C'était une question, je sais que certaines communes le font.

M. LE MAIRE : Alors vraiment si je devais vous faire la liste, parce qu'on vote un budget, mais tout au long de l'année on a des demandes de subventions à un moment ou un autre. Il faut faire un choix, mais comme font toutes les autres collectivités, toutes les associations que l'on aide, à chaque fois en regardant, font partie – après on a le droit de ne pas forcément être d'accord sur certaines d'entre elles – mais sont dans la droite ligne de ce que l'on attend. J'ai envie de dire qu'il faut qu'on fasse attention. Une association loi 1901 elle est quand même souveraine dans l'attribution des fonds qu'elle fait. C'est-à-dire que si on commence à rentrer... je reprends votre exemple, qui pourrait être contre le développement durable ? Je n'en vois pas qui ne le font pas. Je pense quand même qu'il faut, en fonction de critères, se méfier qu'une aide politique, parce que c'est un choix politique que l'on fait ensemble, qui serait basé sur un critère sur une association à qui on dirait « tu n'es pas dans le sens d'une municipalité »... enfin je comprends votre propos, mais vous comprenez aussi que ça commencerait à avoir un côté un peu nauséabond qui consisterait à dire qu'une association n'est aidée que si elle va dans le sens d'une municipalité. En plus on serait dans une très compliquée gestion de fait. Une association on lui donne l'occasion, je vais vous citer les associations par exemple que l'on a qui trustent certaines grosses subventions, je dis toujours que les présidents, présidentes, de ces associations disposent d'un budget et que l'affectation particulière des actions relève du choix exclusif du conseil d'administration et non pas d'un critère préalablement déterminé. Nonobstant bien évidemment un critère d'ordre républicain ou de partage de valeurs. Mais aller se mêler des critères d'évaluation, je comprends votre raisonnement de base, mais c'est éminemment compliqué pour aller dire « toi t'as pas fait ça, je t'enlève ci, je t'enlève ça ».

En tout cas, je ne sais pas si une ville s'y est déjà risquée, peut-être, mais avec réussite, parce qu'on peut toujours afficher des choses que l'on ne tient pas. Moi je pense qu'aujourd'hui vous avez cet élément-là, et chaque année vous avez des associations qui

voient leur subvention parfois supprimée, c'est arrivé. On a aussi des associations, même si ce n'est pas important d'un point de vue financier, que l'on vient aider parce qu'on estime, on a voté par exemple la dernière fois une subvention au Clown Stéthoscope parce qu'on estimait que cette association spécifiquement, là-dessus, la Diagonale, etc. on fait ça. Donc, voilà, on essaye de rentrer là-dessus. Je comprends l'objectif du critère, je veux juste vous dire - à moins que vous ayez un travail à fournir pour me convaincre et je le lirai avec beaucoup de plaisir - qu'attention, des critères sur l'application des subventions peuvent être parfois très à la limite même de certains éléments légaux quand même. Après il vous appartient de voter pour ou contre si vous n'êtes pas en accord avec telle ou telle association ou tel ou tel choix, ça par contre c'est votre droit le plus absolu. Alors les votes. Je sens un suspense qui chaque année me tenaille.

Mme RAMI : Donc nous allons voter globalement pour, sauf, excepté, à part, l'ETSM ça ce n'est pas une surprise, et l'association de chasse Villenave-d'Ornon et Talence. Nous sommes dans la continuité de nos positions.

Mme QUÉLIER : Comme l'année dernière je ferai la même chose, je ne voterai pas pour l'association de chasse ni les sports motorisés.

M. LE MAIRE : Très bien. Et pour le reste vous votez pour. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous propose d'allouer, pour 2022, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

ARTICLE 6574 – FONCTION 0201

Comité des Œuvres Sociales	180 000 €
----------------------------	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 025

Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	600 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre (subvention exceptionnelle)	310 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	350 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Blessés des Poumons (FNBPC)	240 €

Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	200 €
Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	360 €
Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
Association Club des Toujours Jeunes de Talence	400 €
Association des Commerçants Barrière de Pessac Bordeaux-Talence	1 000 €
Association des Commerçants Coeur de Talence	990 €
Association des Commerçants Porte de Talence	990 €
Association des Familles Extraordinaires	900 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
Association Familiale de Talence	200 €
Association L'Abeille Talençaise	1 300 €
Association L'Abeille Talençaise (subvention exceptionnelle)	200 €
Association Laïque PRADO Service d'Aide aux Victimes	800 €
Association Léon ASSON (subvention exceptionnelle)	3 685 €
Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
Association Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	320 €
Association Maison d'Accueil et d'Information – M.A.I. 33	200 €
Association Médiathèque des Malades des Hôpitaux de Bordeaux	160 €
Association Notre Italie (subvention exceptionnelle)	1 000 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux	120 €
Association pour la Prévention Routière - Délégation de la Gironde	80 €
Association Prix Isabelle ATTALI	800 €
Association Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
Comité de Quartier Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
Comité de Quartier Haut Brion	500 €
Comité de Quartier La Fauvette	500 €
Comité de Quartier La Médoquine	500 €
Comité de Quartier La Pléiade	1 400 €
Comité de Quartier La Taillade	500 €
Comité de Quartier Poste-Mairie	500 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence	600 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 04

Comité des Jumelages de TALENCE	10 000 €
---------------------------------	----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 212

Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
Association Parents Elèves CAMUS élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves CAMUS maternelle *	40 €
Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves GAMBETTA maternelle *	50 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire *	110 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves LASSERRE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LAPIE élémentaire *	90 €
Association Parents Elèves LAPIE maternelle *	50 €
Association Parents Elèves MICHELET élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves MICHELET maternelle *	40 €
Association Parents Elèves JAURES maternelle *	30 €
Association Parents Elèves PICASSO maternelle *	20 €
Association Parents Elèves RAVEL élémentaire *	40 €
Association Parents Elèves RAVEL maternelle *	30 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY maternelle *	30 €

* Pour les Associations de Parents d'Elèves, le principe étant d'attribuer une subvention de 10 € par classe, le montant total de la subvention allouée pour chaque école sera réparti entre les associations constituées.

ARTICLE 6574 – FONCTION 331

Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
Comité Talençais de l'Orgue de Notre Dame	3 500 €
Groupe Images Talence	500 €
Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
Lyre Talençaise	2 500 €
Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
Rock et Chanson	115 000 €
Société Arts Talence Aquitaine	2 000 €
Talence Evénements	442 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 40

ADEM	32 775 €
Association Sportive Anonymes du Campus	1 500 €
Association Sportive du collège Henri Brisson	400 €
Association Sportive du lycée Victor Louis (subvention exceptionnelle)	750 €
Association Sportive Karaté Saint Genès	2 500 €
Association Sportive Sur les Chemins de Randonnée	100 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	40 000 €
Gradignan Talence Escrime	8 000 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football	30 000 €
Union Sportive Talence Acrosport	9 000 €
Union Sportive Talence Aïkido	700 €
Union Sportive Talence Athlétisme	60 000 €
Union Sportive Talence Badminton	23 350 €
Union Sportive Talence Basket	15 000 €
Union Sportive Talence Boxe	12 780 €
Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique	18 000 €
Union Sportive Talence Handball	7 500 €
Union Sportive Talence Judo	10 500 €
Union Sportive Talence Karaté	2 000 €
Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
Union Sportive Talence Plongée Le Nautile	2 000 €
Union Sportive Talence Tennis de Table	7 500 €
Union Sportive Talence Volley-Ball	13 000 €
USEP G. LASSERRE	1 420 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 421

Centre Ludiloisirs	360 000 €
--------------------	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 4221

Centre Animation Jeunesse	425 000 €
Centre Social de Bagatelle	85 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence	173 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 901

Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
Talence Innovation Sud Développement	50 000 €

TOTAL GENERAL :

2 200 210 €

»

ADOPTE par 43 VOIX POUR

Sauf pour :

- Amicale Franco-Espagnole Talençaise
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT)
- Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence
33 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (T.E.T. + N.E.T.)
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BALLIGAND)
- Comité de quartier Haut Brion
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU)
- Comité de quartier La Fauvette
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme SALLET)
- Fédération des Comités de Quartiers de Talence
41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET – Mme CHABBAT)
- Mémoire et Patrimoine de Talence
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)
- Ecole Talençaise des Sports Motorisés
34 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (T.E.T. + N.E.T.)
- Union Sportive Talence Athlétisme
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO)
- Union Sportive Talence Gymnastique
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE)
- Union Sportive Talence Plongée Le Nautile
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JESTIN)

Reçu en Préfecture le 2/02/2022

N° 13 - Mise en vente par vente interactive d'un bien, situé 20 rue Armand Leroi, cadastré AO 598p

M. JESTIN : La Ville est donc propriétaire d'une maison située au 20 rue Armand Leroi. Ce logement était affecté à un de nos agents dont les missions ont évolué, donc aujourd'hui nous n'avons plus besoin de ce bien. Nous vous proposons donc de le mettre à la vente tout en précisant que bien évidemment la parcelle qui contenait une partie du parc Triaire derrière évidemment sera découpée pour qu'on ne parle que de la partie maison. Je crois qu'il y a également, je suis même sûr, qu'il y a une servitude pour l'accès à un puits. Nous vous proposons de recourir pour cette vente à une procédure d'adjudication, en faisant appel au marché immobilier des notaires, au moyen d'une vente interactive notariale. Nous déterminons au préalable le prix de départ avec le notaire, vous en avez le montant un peu plus bas à 355 000 €, donc ça sera le prix plancher.

Nous publions donc ça sur le site immobilier-notaires et le choix sera fait en fonction de l'offre la plus intéressante financièrement, étant entendu par contre que nous porterons une attention pour que ce soit un particulier et non pas un projet collectif. Il y aura, comme nous en avons l'habitude sur tout ce genre de délibération, des clauses anti-spéculatives habituelles et une deuxième délibération sera proposée en Conseil Municipal pour valider la désignation de l'acquéreur au bout de la démarche.

M. BARDIN : Oui M. le Maire, lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2021, alors qu'il était question du retrait de la liste des logements de fonction de ce bien, Mme DE MARCO vous a interrogé sur le devenir de ce bâtiment. Vous nous aviez expliqué alors que cette habitation n'avait plus vocation à être logement de fonction et je vous cite « ne pas connaître tous les éléments de tout ce qui va se passer durant les cinq années à venir là-dessus », vous rajoutiez même « ce n'est pas qu'il n'y a pas de besoin, des idées j'en ai plein ma chère collègue ». Et voilà donc votre idée, vendre. Vendre un bien communal, qui plus est à un prix dans la moyenne haute des biens à Talence, 5 145 € le m² habitable sur une parcelle de 150 m². Monsieur le maire, à l'heure où l'accès au logement devient un enjeu majeur pour nombre de familles en précarité, où les besoins en logements d'urgence se font sentir de toute part, où le niveau des prix sur notre territoire est un frein au parcours résidentiel des primo-accédants ou aux locataires de logements sociaux, votre seule idée est de vendre. Nous ne pouvons l'accepter. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Alors mon cher collègue, je me souviens très bien de ce propos et je vous confirme que quand je vous dis que je n'ai pas forcément vocation, je ne vous cache pas des choses, c'est que les choses évoluent et c'est très bien ainsi. Je voudrais juste vous dire, d'abord le côté donneur de leçon, je voudrais juste vous dire qu'on fait beaucoup de choses d'un point de vue du logement d'urgence, y compris en mettant à disposition des logements que nous avons ou des établissements que nous avons pour faire le temps de travaux, c'est le cas du Cedef par exemple à Pressensé actuellement, on héberge gratuitement là-dessus. Donc, soyez certain que l'on continuera ça. Je voudrais juste vous dire, vendre, ça me rappelle des vieux débats, je vous rappelle que l'équilibre de cette ville ne se fait pas au détriment des

ventes et des achats. Je me souviens qu'un de nos collègues nous avait dit « vous vendez plus que vous n'achetez » et on avait donc sorti un tableau sur 10 ans qui permettait de démontrer que la Ville achète plus qu'elle ne vend. Là c'est un logement que l'on vend et je pense qu'il faut regarder une trajectoire a minima décennale, en tout cas quinquennale. Je voudrais juste vous dire mon cher collègue, tout le laïus sur le côté prix au m², qu'un maire ne peut pas décider, sauf à le justifier de façon légale, de se passer de l'avis de France Domaine dont c'est le métier. Et quand une collectivité, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le maire, on lui dit « vendez-le à ce prix-là », le maire, il y a toujours une marge de négociation qui est en général de 10 %, eh bien cette collectivité doit le vendre à ce prix-là ; sinon ça s'appelle de la mauvaise utilisation des fonds de deniers publics. Donc on n'est en rien spéculatif, M. JESTIN vous a expliqué qu'on sera attentif à un projet d'un particulier ou évidemment attentif au paysager, mais on doit vendre au prix des domaines.

Vous pouvez regretter comme moi, la loi en la matière qui laisse une marge et donc je vous renvoie comme je l'ai dit tout à l'heure au nombre de sénateurs de qualité qui sont dans cette collectivité, pour qu'un jour les maires aient plus de marge de manœuvre en la matière. Mais nous taxer de faire de la spéculation immobilière alors qu'on doit suivre un avis de France Domaine, je trouve sincèrement que c'est un peu court. Le prix auquel on vend, c'est le prix auquel on nous demande de le vendre. Voilà. On peut le vendre plus cher, oui, ça, c'est vrai.

M. BARDIN : Je ne vous accuse pas de spéculation immobilière, non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que les besoins en logements pour des familles en nécessité sont nombreux.

M. LE MAIRE : Et on y répond.

M. BARDIN : Pas tous M. le Maire, vous savez bien qu'aujourd'hui les demandes sont de plus en plus grandes, vous voyez bien le contexte social dans lequel nous sommes, c'est un fait, je n'accuse de rien. Je ne vous accuse pas de spéculer, je vous accuse simplement de vendre un bien alors que nous pourrions en avoir un usage social, collectif, commun, dans un but de servir une certaine humanité, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je n'aime pas trop le terme j'accuse. Je vous dis juste qu'on fait ce choix-là et que vous semblez juste oublier qu'il y a une famille peut-être aussi qui bénéficiera de ce logement et qui elle aussi a le droit, sans opposer les populations les unes aux autres, de pouvoir à un moment ou un autre acheter un bien. Donc contrairement à la spéculation immobilière privée, la Ville aussi met là-dessus et donc je vous renvoie sur tous les hébergements d'urgence à la discussion que vous pouvez avoir avec Mme Line HENARD et votre voisine de gauche. La Ville de Talence en termes de logements d'urgence, d'acceptation, etc. je peux vous assurer qu'il y en a beaucoup, beaucoup, beaucoup. Mais, et je resterai inflexible là-dessus, nous n'en ferons jamais la publicité. En ferons-nous toujours assez ? La réponse est non. Mais je vous invite à regarder, je pense que vous avez le métier et l'expérience pour le faire, qu'il faut que ça corresponde aussi à un besoin particulier, on est sur une maison en particulier, on n'est pas sur un grand foncier. En tout cas j'ai pris bonne note de votre remarque, ou de votre accusation pour reprendre vos termes.

M. BIMBOIRE : Je ne peux pas laisser faire et vous laisser dire qu'on accuse. On n'accuse pas. Non, non, ce n'est pas du tout notre fait. Nous, ce qu'on constate c'est que si nous avons été à la gouvernance de cette mairie, nous n'aurions pas vendu ce bien, c'est ce que nous disons, c'est tout, point. Et quant aux appartements sociaux, quand il y a des urgences, la Ville fait beaucoup certes, mais nous aurions gardé ce bien.

M. LE MAIRE : Très bien, je reprends, M. BARDIN disait « je vous cite M. Le Maire », M. BARDIN a dit « je vous accuse », pardonnez-moi en direct donc de reprendre les propos que je ne trouve pas forcément placés sur un Conseil Municipal, on ne s'accuse pas. Il peut me faire remarquer effectivement tout ce qu'il veut, mais pas accuser, je ne crois pas en être un. Les votes donc contre. Mme QUÉLIER, que faites-vous ?

Mme QUÉLIER : Je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci. C'est un contre de l'ensemble du groupe ? OK.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, adjoint aux Propriétés communales, expose :

« La Ville est propriétaire, depuis juillet 2010, d'une maison située 20 rue Armand Leroi à Talence (cf. plan cadastral en pièce jointe). Le bien est entré dans le patrimoine de la commune lors du legs de Madame TRIAIRE. Il était affecté à un logement de fonction mais les missions de l'agent qui l'occupait ayant évolué, ce bien n'est aujourd'hui plus utile à la ville et peut donc faire l'objet d'une mise en vente.

Une division foncière sera préalablement effectuée, la ville conservant la majorité de la parcelle AO 598 qui constitue une partie du parc Triaire. La parcelle à détacher, présente une contenance de 150 m² occupée par une maison de 69 m².

Dans le cadre de cette vente, la ville souhaite recourir à une procédure d'adjudication en faisant appel au marché immobilier des notaires au moyen d'une vente interactive notariale.

Cette dernière se déroule de la façon suivante :

Après avoir déterminé le prix de départ avec le notaire et défini les conditions de la vente, il est procédé à une publicité sur le site internet www.immobilier.notaires.fr. L'annonce fixe les dates et horaires de la vente.

Les acquéreurs potentiels doivent s'inscrire sur le site pour pouvoir ensuite participer à la vente. Le jour de la vente, il est possible d'assister à la remise des offres en ligne via une salle des ventes virtuelle. A l'issue de la procédure, le vendeur sélectionne l'offre qui répond le mieux à ses critères.

Je vous propose de retenir l'acquéreur qui aura présenté la meilleure offre financière en privilégiant l'acquisition par un particulier pour un projet d'habitat individuel.

Les frais liés à la vente sont supportés par l'acquéreur.

Le prix de vente du bien a été fixé à 355 000 euros correspondant à l'avis de France Domaine en date du 6 août 2021 joint à la présente. Ce prix constituera donc un prix plancher.

L'acte de vente contiendra la clause anti spéculative habituelle lors des ventes de terrain communaux.

A l'issue de la procédure, une seconde délibération vous sera présentée pour valider la désignation de l'acquéreur.

Il convient de préciser que la ville conservera une servitude de passage pour utiliser le puits mitoyen.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver le principe de la mise en vente par le biais d'une vente notariale interactive du bien situé 20 rue Armand Leroi, cadastré AO 598p, dans le respect du prix plancher.
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 34 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE (T.E.T.)
1 ABSTENTION (N.E.T.)
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

N° 14 - Mise à disposition d'un agent à Bordeaux Métropole : renouvellement urbain quartier prioritaire

M. JESTIN : Alors vous le savez nous sommes engagés depuis plus de 20 ans maintenant dans une opération importante de requalification urbaine du quartier de Thouars. Je vous passerai les étapes et tout ce qui a pu être réalisé, il reste encore des étapes de renouvellement. Dans le cadre des missions de la Métropole dans le domaine de la politique de la Ville il nous a paru intéressant pour tout le monde de mutualiser des moyens humains là-dessus. Vous savez que Domofrance s'est engagé dans une importante opération de rénovation et il y a également les travaux du stade nautique ou du stade Pierre-Paul Bernard, la Maison des solidarités qui est bientôt terminée, ou encore la requalification de la place Gauguin. Donc nous avons jugé utile une mise à disposition partielle d'un agent à hauteur de 50 % du temps de travail pour bénéficier du pilotage métropolitain qui est important dans un certain nombre de domaines comme le financement et autres. La CLECT au cours de l'année à venir sera d'ailleurs amenée à se prononcer sur la répartition des charges.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des accusations ? Non. Alors à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances et au Suivi du projet de mandat, expose :

« Depuis plus de 20 ans, la ville de Talence est engagée dans une opération de renouvellement urbain du quartier de Thouars avec pour ambition la reconstruction d'un cœur de quartier fonctionnel et accueillant, en lieu et place d'une succession d'entités autonomes traversées par un réseau routier.

Après plusieurs phases de renouvellement qui ont vu le jour ces dernières années (un centre commercial et des logements neufs à l'îlot Nord, de nouveaux commerces et services à l'îlot Sud), le quartier de Thouars connaît aujourd'hui de nouveaux projets structurants qui verront le jour à court et moyen termes et notamment :

- La rénovation par Domofrance de son patrimoine bâti et de ses extérieurs,
- La rénovation du Stade Nautique Henri Deschamps ainsi que la réhabilitation du Stade Pierre Paul Bernard,
- La livraison prochaine de la Maison des Nouvelles Solidarités,
- Ou encore la requalification de la place Gauguin.

Dans ce contexte multi partenarial, il est apparu pertinent de mutualiser nos moyens avec Bordeaux Métropole, au titre de la compétence politique de la ville, dans le cadre de la mise à disposition d'un agent municipal chargé du pilotage du projet du renouvellement urbain.

Cette mise à disposition partielle, à hauteur de 50% du temps de travail de l'agent, permettra ainsi de bénéficier d'un pilotage métropolitain de l'ensemble des projets urbains sur le quartier de Thouars.

La convention annexée dans la présente délibération précise en détail l'ensemble des modalités de cette mise à disposition.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les termes de la présente délibération,
- m'autoriser à signer la convention de mise à disposition de l'agent auprès de Bordeaux Métropole. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2022

Je voudrais vous dire, je vous l'ai dit tout à l'heure, que nous aurons l'occasion d'avoir un débat sur la politique culturelle. Je vous laisse libres évidemment de nous faire part de vos très nombreuses suggestions et propositions notamment auprès de M. Vincent BESNARD qui pilote tout ça. Mais vous allez me dire quand nous voyons-nous. Hélas trop tard, vous me manquez déjà. C'est le lundi 7 mars à 18h au Château Peixotto. Je vous remercie. Merci à l'ensemble des personnes qui nous ont suivis et je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 21h07.